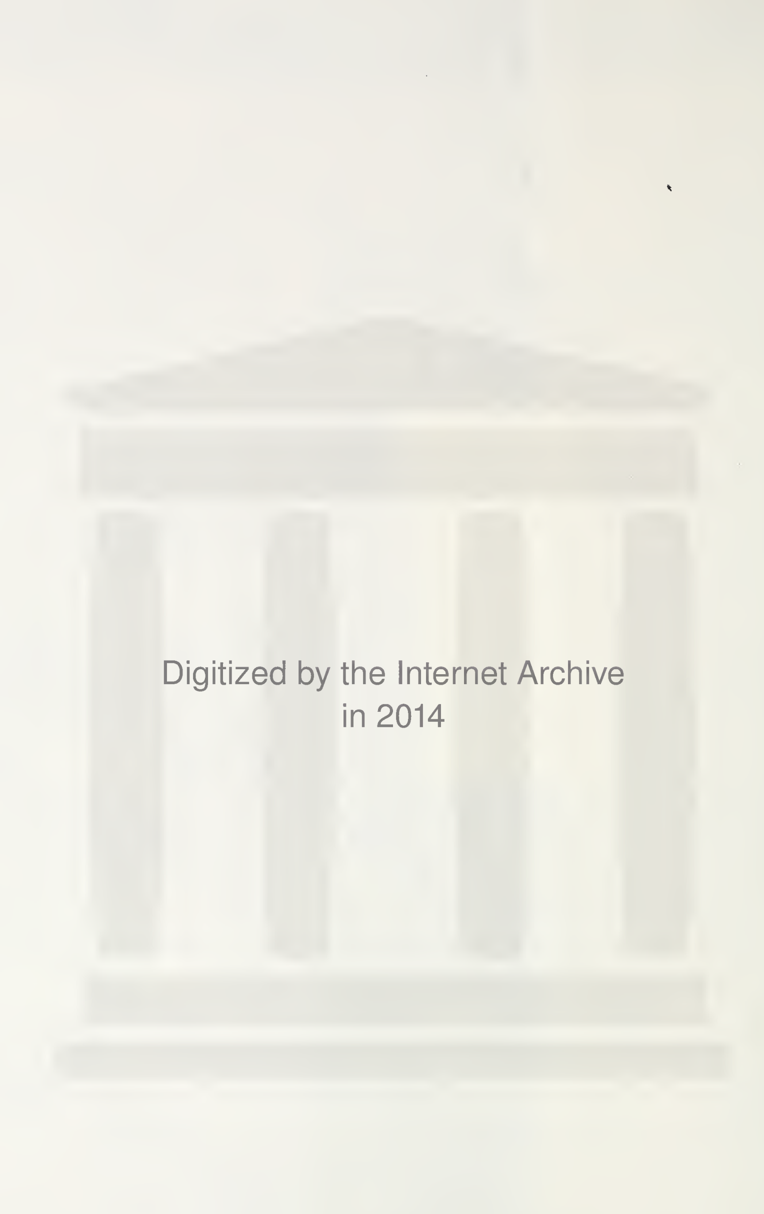
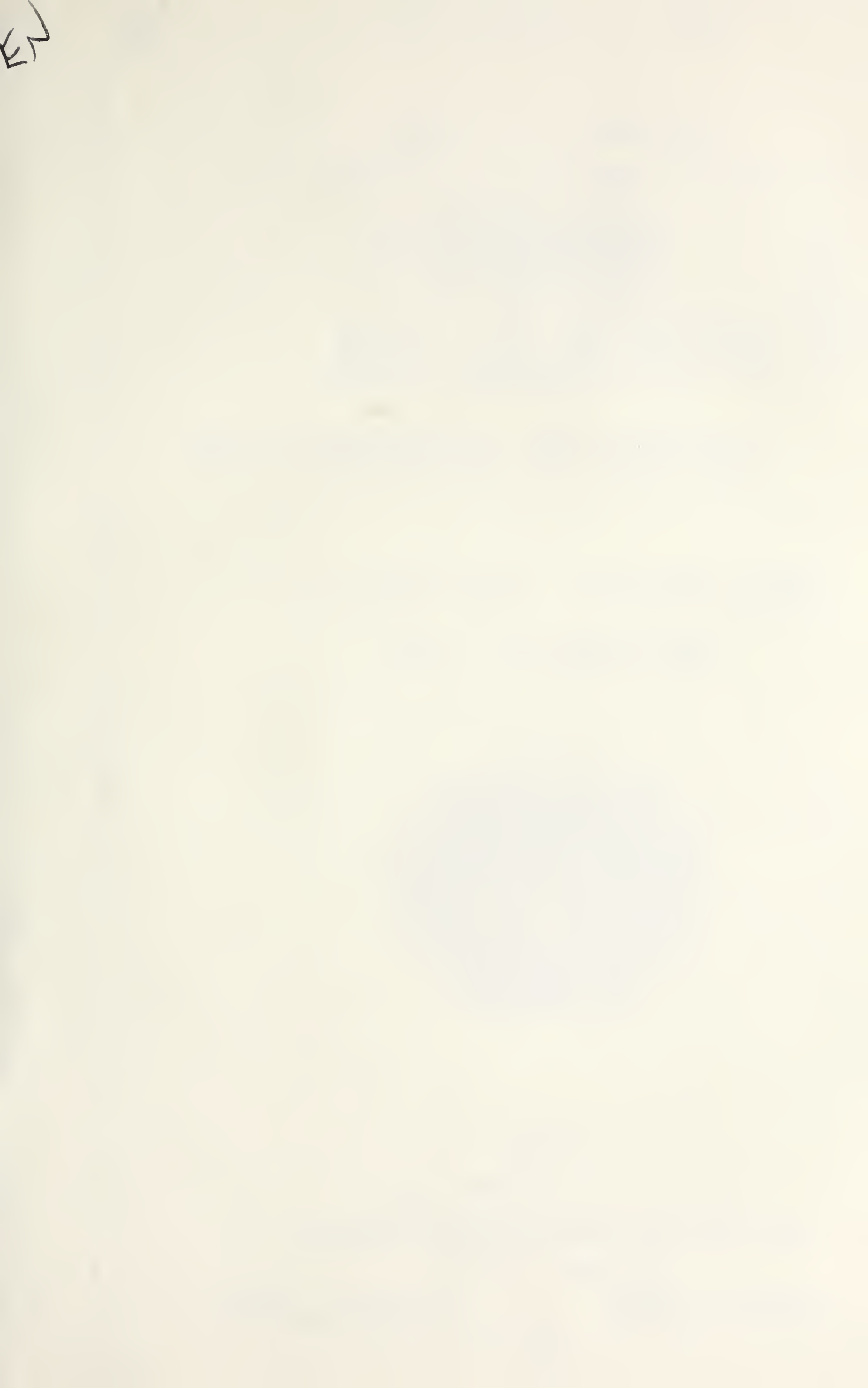






32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉ

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 7. — 15 Juillet 1883



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CASSIODORE DE REINA[1]

Anvers, qui au temps de la réformation était une des villes les plus riches du monde et avait servi de point de ralliement à tous les adhérents de la liberté évangélique, s'était vue dépeuplée dès l'arrivée du duc d'Albe, et saccagée, le 4 novembre 1576, par les bandes de l'inquisition. A la mort du gouverneur don Juan d'Autriche (1er oct. 1578), elle commençait à se relever, tandis que grandissait l'autorité de Guillaume d'Orange, et que se préparait, sous les inspirations du prince, la célèbre convention d'Utrecht, fondement de l'indépendance des Pays-Bas.

Herzog (*Real Encycl.* IV, 464) fait à tort de Cassiodore un de ces milliers de protestants enfuis des Pays-Bas, en 1567, à Francfort et ailleurs; il fut au contraire du petit nombre de ceux qui, de la riche et paisible capitale commerciale de

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 240.

l'Allemagne, accoururent au secours des malheureux opprimés et persécutés des Pays-Bas. Appelé à desservir la petite communauté luthérienne française, à demi dissipée, il trouvait un troupeau sans direction, sans constitution ecclésiastique, sans liturgie, sans ressources, attaqué également par les catholiques et par les ultra-protestants, luthériens et calvinistes. « *Res est plane lacrymis digna* », écrit-il le 6 nov. 1578. Et ce qui est pis encore, il retrouvait à Anvers l'ayant précédé, la double calomnie morale et dogmatique qui partout avait sapé la base de son activité : calomnie ardemment répandue par le prédicateur calviniste Loiseleur de Villiers, l'adversaire acharné de son ami Antoine Corran de Séville [1].

Avant d'entrer en fonctions dans la petite église luthérienne d'Anvers, Cassiodore se résolut à passer en Angleterre pour écraser enfin l'accusation horrible qui empoisonnait son existence. Dès sa première lettre d'Anvers, il parle à Ritter de la nécessité de ce voyage : Pelayo ne trouve dans aucun de ses écrits la mention qu'il l'ait accompli, mais j'ai sous les yeux la deuxième confession de Londres intitulée : « *Réponse de Cassiodore de Reina aux articles qui lui furent proposés de la part de l'évêque de Canterbury, Edward Grindall, par le moyen du très célèbre seigneur Luinus, le* 13 *mars* 1579. » Elle est datée de Londres, le 19 du même mois, il y est donc resté au moins ces six jours; et vraisemblablement beaucoup plus, tout le temps nécessaire pour mener à bonne fin ce détestable procès. Les dépositions, paraît-il, furent très volumineuses; peut-être M. Boehmer les publiera-t-il un jour? mais, jusqu'ici, les lumières nous font défaut sur ces négociations en Angleterre.

L'archevêque lui avait adressé, par son commissaire Luinus, cinq questions touchant la Sainte-Cène, et de nature à élucider d'une manière décisive à quelle église il se rattachait. Sans le suivre sur le terrain strictement théologique de ses

1. Voir : *Sepp. Polemische en irenische Theologie*, Leiden, 1881.

réponses, nous nous contenterons de constater que c'est sur le côté spirituel des sacrements (actions tout à fait mystiques, figuratives et significatives) qu'il insiste, et qu'il conclut en acceptant d'avance la correction s'il a failli, et en s'en référant sur les points douteux à la Confession de l'Église française de Londres. Le texte latin a été publié plus tard à Anvers, chez Giles van der Rode, sous le titre : « *Confessio in Articulo de Cœna, Cassiodori Reinii Hispani, Ministri in ea Ecclesia, quae Antwerpiae se Augustanam Confessionem profiteri dicit : quam si ejus symmystae sincere profitentur, sublata erit inter eos ecclesiarum reformatarum ministros controversia.* » Il l'a donc fait passer pour conforme à la Confession d'Augsbourg. Il semble difficile qu'elle ait pu être publiée sous ce titre en Angleterre où il la destinait à le justifier devant les commissaires de la reine et de l'archevêque, et l'on ne peut s'empêcher d'être surpris de cette signature à Londres d'une confession calviniste comme prélude à l'entrée dans un ministère luthérien [1].

De Londres, Cassiodore retourna d'abord à Francfort; le 27 juin 1579, nous le trouvons à Cologne, à partir du 8 décembre de nouveau à Anvers [2]. Il n'y était point venu de gaîté de cœur (*descendo invitus*) : il laissait sa femme malade à Francfort, et connaissait maintenant l'état déplorable du troupeau dépourvu de pasteurs et en proie aux attaques extérieures et aux dissensions intestines. « J'ai devant moi », écrit-il le 27 juin 1579, « une des tâches les plus difficiles que j'ai eues jamais. » Jusqu'à un certain point il y réussit. Conti-

1. Voir aussi dans Lehnemann, p. 160, l'extrait donné par Cassiodore dans sa Confession sur la Sainte-Cène adressée aux ministres luthériens de Francfort.

2. Il fit également vers cette époque un court séjour au palais du Landgrave de Hesse à Cassel, ainsi que l'indique Jean de Léry dans l'Histoire de son voyage au Brésil, 1586. Ep. dedic., « sextus jamfere agitur annus, » etc. — Les lettres de Cassiodore à Ritter de Francfort, qui fournissent ces dates, après avoir été publiées fragmentairement par Lehnemann, l'ont été en leur entier par mon ami M. le professeur Ed. Bœhmer, un des savants les plus infatigables et les plus distingués de notre temps. (*Zeitschrift für die historische Theologie*, Gotha, 1880.)

nuant aussi à Anvers à tisser en soie, et connaissant le prix de l'argent, il établit dans sa paroisse une caisse publique pour subvenir aux nécessités des fidèles. Voyant combien les moindres questions devenaient prétexte à divisions violentes (celle par exemple de la bénédiction des mariages, le dimanche), il établit une discipline ecclésiastique basée sur la foi et la charité. Instruit des dangers que faisait courir au service religieux un spiritualisme se modifiant sans cesse selon l'âge, les circonstances ou les personnes, il fit venir la liturgie de l'Église évangélique de Francfort, traduite de l'allemand en latin par son ami Ritter, et la retraduisit pour ses auditeurs français : dans toutes ses entreprises pieuses il recommandait sa nouvelle église aux sympathies de ses anciens amis.

Déjà, cependant, sa lettre du 11 janvier 1580 se plaint de ce que les calvinistes, qu'il n'a point attaqués, ont si mal pris sa venue et son ministère qu'ils ne veulent ou ne peuvent aucunement le supporter. Pour se débarrasser de sa présence ils réimprimèrent en trois langues, sous son nom, ses réponses officielles à l'archevêque de Canterbury; il s'y montrait calviniste luthérien, circonstance favorable en Angleterre, mais de nature à éveiller toutes les suspicions de son troupeau anversois. Pour les apaiser, il n'hésita pas à écrire une confession nouvelle en trois parties, dévoilant dans la première les intrigues de ses adversaires, souscrivant dans la seconde à la formule de Wittemberg dite de « Concorde[1] »; il adresse comme conclusion des exhortations pressantes à son adversaire Villiers et au magistrat de la Cité, déclarant que si les fidèles qui l'ont choisi pour leur pasteur ne sont point satisfaits, il abandonnera le champ de bataille (*relicta adversariis victoria*). Ses amis Boole et Bernouilli ne parvinrent même pas à obtenir pour lui l'autorisation d'imprimer sa défense !

L'animosité grandit lorsqu'un jeune pasteur quitta l'église

1. « Qu'il voudrait voir accepter par tous les Réformés et qu'il juge être d'accord avec ses déclarations de Londres! »

réformée pour entrer dans la sienne, où il subit l'examen prescrit et fut admis à la chaire : le bourgmestre intervint pour la lui défendre. La publication de l'apologie de Cassiodore l'eût fait expulser de la cité comme perturbateur de la paix publique.

Deux ans après, surgit un nouvel adversaire; on exigeait une rétractation formelle de sa Confession de Londres; après une suspension de ministère qui dura trois semaines, il eut la satisfaction de voir renvoyer l'accusateur, confirmer et signer le jugement en sa faveur par le Convent des Ministres, députés et diacres de l'Église protestante d'Anvers. Les suffrages de ses amis le consolèrent, et l'état précaire de l'Église le fit se résoudre à ne point l'abandonner; mais averti par ces continuelles menaces, il songea à s'assurer l'avenir en rappelant au sénat de Francfort que son ministère anversois ne le privait point de son droit de bourgeoisie (12 avril 1580). Ses soucis croissants venaient de l'obliger à mettre en vente un rare trésor, la grande bible de Plantin, richement reliée, qu'il faisait offrir au Comte Palatin pour 75 à 80 florins.

Dans une lettre du 17 août 1580, il se plaint de la disette de pasteurs évangéliques. « Tout le Pays-Bas se détourne du papisme. A Anvers nous n'avons pas la moitié du nombre de pasteurs qu'il nous faudrait, et encore sont-ce des jeunes gens sans expérience et sans doctrine. » Son existence n'avait point cessé de subir la privation de l'exil; il hésitait à faire venir sa femme, trouvant téméraire de l'exposer avec beaucoup de petits enfants à de constants périls, et dans cette même lettre, il se plaint également du manque, dans l'église, d'ordre et de discipline. « Les salaires des ministres proviennent, non d'une caisse publique, mais de collectes privées et, comme elles sont insuffisantes, les députés se voient forcés d'y suppléer de leurs propres biens, afin d'assurer la subsistance des pasteurs ». Les 1200 florins de Flandres (700 de Francfort) qui lui sont alloués, couvrent à peine ses dépenses et celles de sa famille.

Il avait publié, cette même année, un *Catéchisme* qui fut traduit en hollandais, en latin et en espagnol, et des *Psaumes* français. A Anvers personne n'avait osé les attaquer; le célèbre Heshusius ne s'en fit pas faute et envoya ses invectives contre le catéchisme, dans la ville même où résidait l'auteur. Ce dernier paralysé dans toutes ses entreprises, songea un moment au départ définitif; le 9 janvier 1582, il était cependant encore à Anvers et engagé dans toutes les arguties soulevées par une nouvelle controverse luthérienne sur la Communion [1].

C'est à cette date que s'arrête Pelayo, qui, faute de renseignements, suppose que Cassiodore a succombé bientôt à ses fatigues; double erreur, puisque Lehnemann nous apprend qu'il est mort à Francfort seulement douze ans plus tard. Si aucune lettre n'explique pourquoi il se décida, en 1585, à changer une fois encore de patrie, les événements parlent assez haut. Anvers, dans cette terrible année, avait été livrée à la merci du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, au nom duquel le culte évangélique fut aboli.

Imitant la fuite de ses coreligionnaires, Cassiodore se prévalut de ses droits de bourgeoisie à Francfort, et c'est dans cette ville qu'il rassembla une Église franco-wallonne de la confession d'Augsbourg, distincte de l'anglo-wallonne fondée en 1564 par Valerand Poulain et Jean-a-Lasco, et qui portait l'empreinte calviniste [2]. Il n'en était point le pasteur officiel, puisque la confirmation du magistrat manquait, mais avec un cœur de pasteur, il en exerçait le ministère au sein de son troupeau réfugié.

1. Lehnemann (*Histoire de l'Église luthérienne d'Anvers*, p. 68) résume l'activité de Cassiodore de Reina dans les Pays-Bas en déclarant que lui seul a sauvé l'Église d'Anvers de son état misérable, a rétabli l'ordre et la décence par son esprit paisible, éclairé et prudent, a aboli les abus qui s'étaient glissés dans le troupeau égaré et s'est montré le père des pauvres et des orphelins. Les députés, dans leur lettre à Chemnitz, nomment C. de Reina leur père, homme docte et pieux, qui a chaleureusement à cœur le bien de toute l'Église.

2. L'Église calviniste, expulsée en 1596 et transférée à Bockenhein, ne rentra officiellement dans la ville qu'en 1787.

Le 31 mars, il établit l'*Ordre de la Recette et Dépense* de l'Église : la base en était une caisse indépendante, destinée à venir en aide aux indigents, dirigée par des anciens délégués à cet effet; elle fut confirmée par l'assemblée générale de 1597 et renouvelée en 1716. Du temps de Lehnemann (1725), elle fonctionnait légalement, et on lisait publiquement les statuts dans les assemblées plénières de l'Église. Une collecte trimestrielle devait être faite chez tous les habitants de la ville, y compris, au moment de la foire, les marchands franco-flamands. Les diacres pouvaient accorder, de leur chef, une aumône de deux écus; au-dessus il leur fallait le consentement de trois autres délégués appelés surintendants : c'est à ces derniers que les diacres rendaient leurs comptes tous les trois mois. Les anciens et les diacres présentaient, tous les deux ans, à l'assemblée générale de la communauté, quatre hommes capables pour remplir la charge d'anciens, et deux pour celle de diacres; ils étaient élus à la pluralité des voix : le refus d'acceptation, considéré comme contraire à l'amour des pauvres et du Christ, était inscrit en témoignage de blâme dans le livre des comptes; la caisse avait trois clefs, l'une confiée au doyen d'âge, les autres aux diacres. Le paragraphe 8 règle « la passade »; le 9e institue une visite annuelle faite à deux par les anciens et diacres nouvellement entrés en fonctions, à tous les membres de la communauté secourus régulièrement; le 12e prescrit que l'argent en caisse ne sera prêté que sur hypothèques; le 14e punit d'une amende la non-présence des anciens sans excuse valable; le 15e va plus loin et décrète que celui qui, pendant quatre fois consécutives, n'a pas contribué aux collectes, perdra ses droits et s'exclura par là même de la communauté. Grâce à ces mesures prudentes, qui rappellent l'axiome de Servet : « *Cœna et charitate neglectis moritur homo christianus* », la caisse fraternelle, fondée le 31 mai 1585, s'enrichit graduellement et soulagea libéralement les pauvres de la colonie. L'on n'y admettait, il est vrai, que des coreligionnaires ne comprenant pas

le haut-allemand, mais les mariages facilitaient l'entrée dans l'Église.

Déjà, en 1580, le magistrat de Francfort, sur l'avis du corps pastoral luthérien, accordait à la colonie un temple et un pasteur. Le pasteur fut Antoine Sairray (Serranus) de Montbéliard, qui n'avait pas tardé à signer la ***Formule*** dite ***de Concorde***. Le temple fut celui de la Dame-Blanche; la colonie française y tenait encore son culte en 1788; mais elle offrit vainement d'acquérir pour 700, voire même pour 1200 florins, le droit d'y célébrer les baptêmes et les mariages, et de ne pas se rendre à cet effet dans l'église des Cordeliers.

Un autre vœu devait être exaucé. Après s'être assurés de l'amitié du clergé de la confession d'Augsbourg et de sa bienveillance envers leur ancien ministre d'Anvers, les luthériens franco-hollandais adressèrent, le 28 septembre 1587, une supplique au magistrat, le priant de leur octroyer comme second pasteur, le digne et très docte Cassiodore de Reina, homme noble, estimé, érudit, plein d'expérience, disert et paisible, qui par sa pure doctrine et son bon zèle a bien servi l'Église; ils s'obligeaient à lui garantir le nécessaire et à en donner caution le jour même où il leur serait accordé. Il fallut attendre ce jour pendant huit années. Enfin, une lettre du Presbytère, en date du 20 avril 1593, informe le vieillard mûri par ses longues épreuves, des conditions posées à son admission définitive dans le ministère régulier : elle dépendait de ses réponses à cinq questions, réponses dont le Magistrat se réservait d'apprécier la parfaite orthodoxie. Le 8 mai, Cassiodore les adresse aux pasteurs luthériens de Francfort, « ses plus respectables seigneurs et frères en Christ ». Cette fois aucun doute n'est permis, il souscrit à toutes les affirmations et à toutes les condamnations qu'exige la plus stricte théologie luthérienne[1], et forcé de se disculper sur la Confession

1. Comme spécimen des exigences de l'époque, et à ce point de vue purement historique, nous relevons dans ses Réponses, d'une part qu'il souscrit aux « Confessions des Apôtres, de Nicée, d'Athanase, de la Diète d'Augsbourg, à

de Londres, il la délaisse comme « abolie, révoquée et éteinte depuis quatorze ans par celle d'Anvers ».

Cassiodore a poussé jusqu'à ce point l'extrême amour de la paix! Mais aussi c'est du fond de l'âme, qu'en réponse à la cinquième question sur « l'observation zélée du contentement dans le ministère », il promet d'accepter volontiers de la part de ses frères : conseils, admonitions, reproches; il s'engage à ne rien jamais commencer ni innover sans l'avis et l'approbation du Convent ecclésiastique. Avant tout, il promet de maintenir la paix avec son collègue de l'Église française, Serranus, et de le considérer comme son égal sous tous les rapports; enfin, comme un suprême acte de courage qu'on est heureux d'enregistrer, condamnant les dissensions entre Luthériens et Réformés, comme le *monstre* le plus noir et le plus pernicieux qui ait surgi depuis la Réforme, il prie Dieu : « de nous faire tous parvenir à l'unité de la foi et de la connaissance du fils de Dieu, et d'affermir le très pieux Magistrat de la ville dans ses intentions de paix et de concorde ».

Il ne peut s'empêcher de rappeler le libelle de Loiseleur de Villiers et les crimes qui lui ont été calomnieusement imputés. Quand le pauvre vieillard cessera-t-il d'entendre ces accusations? Un certain Banosius osa bientôt les reprendre; il ne leur opposa désormais que le plus profond mépris. Le 20 juillet 1563, il était reçu comme second pasteur de l'Église franco-wallonne de la confession d'Augsbourg; mais déjà, le 15 mars 1594, Dieu le faisait entrer en son repos.

En tête de l'Histoire de l'Église d'Anvers, Lehnemann a placé le portrait de Cassiodore; vêtu à l'espagnole, avec un

l'Accord de Wittemberg, aux articles de Smalkalde, au Catéchisme de Luther, à l'accord fait par Bucer entre les ministres de Francfort, à la formule dite de Concorde », — et que de l'autre il condamne « les hérétiques à la formule de Concorde, et spécialement les adhérents du Pape, les Anabaptistes, les Flacciens ou nouveaux Manichéens, les Schwenkfeldiens, les Sacramentaires ou Zwingliens, les Calvinistes et ceux qui leur ressemblent. » Il adhère de plus à la défense de Andreas contre de Bèze.

col élevé, de larges manches et une robe richement brodée; il est assis dans une attitude fort noble, tenant la Bible de la main droite, la coupe de communion de la gauche; le visage est beau, bien proportionné et même gracieux. Son écriture, dont mon ami M. Charles Dardier a bien voulu m'envoyer de Genève un fac-simile, est belle, très lisible, un peu maniérée et assez semblable à celle de Servet.

Marcus Cassiodore Reinius, son fils, avait étudié à Wittemberg (d'où il écrivait, le 29 janvier 1594, à Samuel Hubert) et y reçut un bon témoignage du savant Aegidius Hunnius. Par affection pour le père, la colonie hollando-française, sollicita pour le fils la succession du ministère : le Magistrat la lui accorda, le 8 juillet 1596, et il occupa pendant vingt-neuf ans, cette place, sans jamais égaler son prédécesseur. Pélayo lui attribue une version latine de l'Histoire de Jean de Serres.

Lehnemann nous dit que Cassiodore le père, fut un homme fidèle, assidu, utile, qui a bien mérité des Églises d'Anvers et de Francfort. Nous pouvons ajouter qu'il a bien mérité de l'Église entière par sa Bible, son Catéchisme et ses Confessions de Foi. Il a bien mérité aussi de l'union, de la concorde, de la tolérance religieuse. Sa principale faute a été peut-être de se montrer trop peu conséquent et convaincu par un amour excessif de la paix. Dans un siècle plus civilisé il eût été estimé de tous : son temps rude et doctrinaire fit de lui un martyr; non un martyr de l'échafaud comme son ami du bûcher de Champel, mais le martyr d'une persécution ardente, amère, ininterrompue. Ce ne fut point un héros de l'action : ce fut le héros de la résignation et de la patience.

HENRI TOLLIN.

DOCUMENTS

LETTRES DE TH. DE BÈZE A NICOLAS PITHOU

SIEUR DE CHANGOBERT, ET A SON FRÈRE PIERRE PITHOU[1]

VI

Sans date.

Monsieur et frere, estant parti le 25 d'Avril pour me trouver aux nopces de Nicolas[2], dont je n'ay peu estre de retour pour plusieurs raisons et notoirement pour avoir receu une griefve playe d'un coup de pied de cheval en la iambe droicte, que lundy dernier 9 de ce moys, i'ay trouvé vos lettres avec le livre qu'esperiez r'avoir le 10 du passé. Par cela comme ie m'asseure serai-ie excusé envers vous de ce qui est advenu aultrement que n'esperiez. Je m'asseure que votre procès (?) aura trouve remède convenable, et vous promects ce pendant que ie ne resteray ne iour ne nuict que la conférence estant faicte, ie ne trouve moyen de vous faire tenir le tout seurement et au plustost, vous remerciant infiniement du plaisir que m'avez faict en cest endroit. Quant aux Tertullians, ie vous prie ne trouver maulvais si ie les retien encores quelque peu de temps. Quant aux exemplaires de Basle, ie les ay encore. Mais ie vous prie vous en reposer sur moy.

Quant à l'issue..... (Le reste a été déchiré.)

(Au dos : *A Monsieur et bon amy Monsieur Pitou, Advocat en Parlement*. A Paris.)

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 251. C'est par erreur qu'on a inséré dans ce dernier cahier, page 257 (n° V), la lettre du 14 juillet 1573, qui doit être placée dans l'ordre chronologique après celle du 9 juin 1573 qu'on lira ci-après.
2. Sans doute Nicolas Vassan, neveu de Pithou.

VII

15 mai 1573.

Monsieur et frère, Je loue Dieu de la constance qu'il a donnée à Madame vostre seur[1], laquelle me sera tous-iours recommendée de tout mon petit pouvoir. Quant au Paulinus, il est pieça imprimé ne contenant que peu de feuillets, et bien mal correct, par quoy ne pouvez faillir de recouvrer l'exemplaire que me mandez. Quant a l'examen qu'on doit faire par delà[2], ie trouverois fort estrange qu'on contreignist quelcun, oultre les pasteurs, à soubsigner ce que me mendez, et me semble que debvez facilement l'accorder, ains les prier de se contenter d'enregistrer vostre promesse et déclaration, qui est que vous approuvez la doctrine tant sur la Cène que sur les aultres poincts qui vous est anoncée par dela, et seriez bien marris d'y contrevenir en sorte quelconque, promettans au contraire d'y vivre chrétiennement et paisiblement selon icelle.

Quant aux nouvelles de deça[3], il n'y a pas eu seulement la deffaicte du 7 dont vous m'escrivez, mais deux aultres encores, esquelles sommes asseurés que grand nombre de gentils-hommes, voire des plus signalés, est démouré, entre lesquels on continue d'escrire de plusieurs endroits qu'il fault compter le guisard et le bastard d'Angoulesme, ce que toutefois n'avons voulu croire iusques a présent; mais on n'asseure pas la mort ni de Nevers, ni du marquis du Maine, ains seulement les blessures bien grandes. Tant y a qu'ils ont receu de très grandes pertes, depuis lesquelles il semble que silence soit survenu, tel que plusieurs ont opinion que tout leur camp soit débandé. Au moins est-il certain qu'on attendoit Monsieur à Fontainebleau à ceste feste là ou il se doit faire quelqu'assemblée

1. Perrette Pithou, épouse de Christophe de Vassan, négociant de Troyes, fut une des héroïnes de la Réforme en Champagne. Casaubon en fait le plus bel éloge dans sa correspondance.

2. Au premier bruit des massacres de la Saint-Barthélemy, Nicolas Pithou, alors bailli de Tonnerre, prit le chemin de Bar-le-Duc, et puis de Montbéliard où il eut à compter, ainsi que Jean son frère, avec l'intolérance luthérienne.

3. Les détails qui suivent se rapportent au siège de la Rochelle, victorieusement soutenu par les réformés. Le duc de Nevers, grand ennemi des huguenots, y mourut des suites de ses blessures.

en forme d'estats et ou il se doit traicter des moyens de tout appaiser; ou plustost, comme i'estime, pour avoir nouveaux subsides, estant cependant le paoure royaume reduict à toute extrémité iusques à ronger les herbes en plusieurs lieux, oultre le peu d'espoir des fruicts de l'année prochaine. O que celui est heureux qui est éloigné d'une telle confusion présente et avenir !

Le seigneur en veille du tout retirer les siens et conserver ceulx qui en sont hors, et nomément vous tenir en sa saincte et digne garde. De Genève, ce 19 May 1573.

Votre entièrement amy et frere,

TH. DE BESZE.

Vous me recommanderez s'il vous plaist à Monsieur Maleret (?); n'ayant moyen de lui faire response pour ce coup, pour la multitude d'affaires qui me pressent. Seulement ie le prie de ne se laisser surprendre, et bien regarder à qui il a affaire.

VIII

9 juin 1573.

Monsieur et frère, quant aux nouvelles que m'avez escrites, ie croy ce qui est au billet de celui qui escrit à son frere, mais non au reste. Nous avons lettres de bon lieu (non toutefois du tout asseuré) que Mongomeri ayant surpris la flotte de Portugal, de 30 navires, à chargé d'abondance quelques harquebusiers sur ses navires, à Sainct Jehan de Lus. Le temps monstrera a quelle fin. En Dauphiné pour certain il y eut quelque route des ennemis et de conséquence, jeudi dernier, mais nous ne savons encores bonnement que ce peult estre. Le frère de Sancerre, comme i'estime, n'est maintenant fort loin de vous, duquel i'atten nouvelles tous les iours. Celui qui en est revenu debvroit n'entreprendre pas tant, ou faire plus. Nostre Seigneur Dieu veuille au besoin monctrer ce qu'il est. Tant y a que ce m'est un extrême regret de veoir si gens de bien si mal secourus, quant aux hommes. Au surplus quant a nostre principal affaire, si ce deia faict, ie ne suis nullement d'advis que vous soussigniez ce qu'on requiert de vous, encores qu'il semble que faisant aultrement vous fairiez ouverture à quelque dissipation. Ains ie desire qu'il vous

souvienne que l'Apostre ne voulut rien céder quant à rite, mesmes en une chose vrayement pour lors indifférente, ayant esgard à l'intention de ceulx qui l'en requeroient. Mais bien suis-ie d'advis que faisant la response que ie vous ai escrite cy devant, si n'en avez de meilleure, et remonstrant sur tous ces deux poincts, à savoir que vous acquiescez a la doctrine preschée par delà, et que c'est chose nouvelle et inusitée en tous lieux tant en Allemagne qu'ailleurs de faire soubsigner les particuliers un par un à quelque confession, vous priez, s'ils persistent, qu'il vous soit permis d'envoyer au prince pour lui desclarer ceste vostre response et l'affection que vous avez de vivre en paix, en la confession et doctrine qui est preschée en ses terres, esquelles il lui plaist vous recevoir, en lui faisant très humble service, sans y contrevenir, en sorte quelconque, dont vous esperez que son Excellence se contentera. Et ne vous puis conseiller quoy que ce soit de passer plus oultre, quand le ciel et la terre se débvroient mesler. Mais bien suis-ie scandalisé de Monsr Chambert et des fréres de Besanson, s'estans séparés non seulement de vous, mais de nous tous, en ce qu'ils ont si soubdainement accordé. J'estime que ce a esté par erreur, auquel ie ne say quel remède on peuct apporter, sinon de n'en parler pas plus, et cependant persister en la saincte doctrine qu'ils ont receue, s'ils en sont requis plus avant. Sinon, ie prie le Seigneur les vouloir mieux conseiller cy apres; mais des maintenant ie les prie quand ils auront affaire de conseil en leurs affaires, qu'ils le cherchent en ceux avec lesquels ils se rengent, et non en moy qui proteste devant Dieu que ie tien et say Jacques André et ses adhérents estre meschans et execrables blasphemateurs de Christ[1]. Je ne laisseray pour cela de prier Dieu pour eux et d'aussi bon cœur que jamais. Mais il me serait impossible de supporter telles manières de faire, qui ne seront iamais approuvées de Dieu. Quant à ce qu'on dit que i'ay escrit par dela, vous avez respondu ce qui en est et ceulx qui font tels raports me connaissent mal. Mais ie suis tout accoustumé à telles manieres de faire. Je vous prie me recommender a votre frere Monsr Floret[2] auquel ie ne puis

1. Jacques André, théologien wurtembergois, un des principaux chefs du parti ultra-luthérien, refusa, au Colloque de Montbéliard, la main d'association à Th. de Bèze, qui avait écrit contre lui un de ses traités les plus virulents.

2. Pasteur français réfugié à Montbéliard.

escrire pour le présent. Nostre Seigneur vous tiene tous en sa garde. De Geneve, ce 9 de Juin 1573.

Votre entier frere et amy que cognoissez.

Au dos : *A Monsieur et frere, Monsieur de Changobert, a Mombéliard.*

IX

18 octobre 1573.

Très cher frère, le Seigneur a ce que ie voy a commencé de besongner. Vous verrez ce que i'escry sur ce fond a Monsieur Floret, lequel ie prie ne perdre courage au besoin, et cependant demander a Dieu l'esprit de prudence et de toute saincte modération, pour ne quitter rien du droict de Dieu duquel il a a respondre avec ses compagnons, et toutefois conduire le tout de sorte que l'adversaire ny puisse trouver iuste occasion de compleincte. Je ne say s'il me sera attribué à oultre cuidance que i'en escrive aux maistres bourgeois, ou mesmes si cela pourra nuire à la cause. Avisez donc ce qui est expédient, pour laquelle raison aussi ie vous envoye les lettres cachetées d'un cachet volant, pour en mieux iuger.

Quant à ce que demandez des papiers que m'avez pieça envoyés, et de la lettre des Ieux, ie say fort bien qu'il n'y a rien de perdu; mais il m'est impossible de les vous envoyer devant quelques iours que ie reverray et rengeray, Dieu aydant une infinité de tels papiers que i'ay fort enmeslés.

Quant à vos nouvelles, combien que ce qu'entendons ne se raporte à ce que m'avez escrit du département du Roy de Pologne, si est ce que ie le tiens pour le plus vraisemblable, et se continue le bruict que lon doit faire merveilles à Lion soubz le nom des estats. Nonobstant la suspension d'armes, on se remue par cy par la en plusieurs lieux, attendant le retour des députés. Le reste des Suisses fort mal en poinct et bien petit nombre est à l'entour de Vienne. Nostre Dieu sait ce qu'il a apresté à ses ennemis tant endurcis, et a nous aussi. Les vendanges sont si vertes et si pauvres que la pluspart se prépare à boire de l'eau, mais il y a peu d'apparence que ce soit par répentance. Les semences demeurent en arrière, ce qui tient le bled cher, mais non pas tant qu'en plusieurs aultres en-

droictz; le Seigneur nostre Dieu prenne pitié de nous, et vous vueille maintenir en sa garde, avec tout vostre mesnage et tous les amis. Ce 18 d'octobre 1573.

Votre entier frere et amy que cognoissez.

Au dos : *A Monsieur et frère Monsieur de Changobert à Montbeliard.*

X

30 mars 1874.

Monsieur et frère, vous soyez le très bien et heureusement revenu de Babylon, en laquelle ie croy qu'aurez depuis entendu comme Dieu a bien taillé de la besogne toute neufve, qui est cause que le Roy assemble tout ce qui peult et en toute diligence, estant l'assignation au 25 du present à Sainct-Denis en France. Le Seigneur vueille le bien changer, ou lui faire sentir un bon coup a qui il s'adresse. En Languedoc ils sont tous-iours apres ceste belle paix et maintenant offrent tout pour desunir les uns d'avec les aultres à l'exemple du Roy Loys unziesme en la guerre du bien public. Mais i'espère que Dieu conseillera les siens. En Dauphiné les nostres se fortifient à Loriol et tienent Valence de fort près. En Vivarets ils tienent le Rhosne iusques pres de Lion, s'estant saisis aussi de Nonay, Sairieres et Perault[1]. Nostre bon Dieu veuille pourveoir a tout et mettre fin par sa grace a tant de miseres. Je remettray le surplus a vostre venue, et ce pendant me recommende à vos bonnes prières, comme aussi ie suplie le Seigneur vous tenir en sa saincte et digne garde. De Geneve, ce 30 de Mars 1574.

Vostre entier frere et amy,

Th. de Besze.

Si Monsieur vostre frere qui est à Zurich[2], vouloit nous faire ce

1. Les mêmes faits sont relatés dans une autre lettre de Bèze à Nicolas Pithou, du 4 mars 1574 (*Bull.*, t. XI, p. 270).

2. Il s'agit sans doute ici de François Pithou, troisième frère de Nicolas, et voué à l'étude du droit. Il avait quitté Paris après la St-Barthélemy, et n'y rentra qu'au prix d'une abjuration dont le plus illustre membre de sa famille, Pierre Pithou, lui donna l'exemple.

bien et honeur, d'accepter une lecture en droict par deca de trois cours la semaine, avec quelque condition convenable, nous lui serions merveilleusement obligés, et ce lui serait autant d'exercice honorable, a quoy ie vous prie nous ayder. Il a pleu sang a Lion, voire en quantité, le samedi du present et vous mande cela pour bien certain. Nous entendons que Monsr de Bouillon est décédé, ayant bien pourveu aux siens, sous la protection de Monsr l'électeur.

Au dos : *A Monsieur et frere Monsieur de Changobert, a Mombéliard.*

XI

20 avril 1574.

Monsieur et bon amy, comme les nouvelles de la maladie de madame Changobert m'ont contristé, aussi ay-ie este resioui de sa convalescence. Quand il plaira a Dieu que nous veniez veoir, vous serez le bien venu. Monsieur votre frere est à Zurich, et se porte bien de sa quarte, comme ie vous puis asseurer[1]. Je lui ai escrit de ce que vous savez et n'en ay encores response, mais ie l'atten de iour en iour. Quant à la France, ie vous puis asseurer que tout va bien du costé de Languedoc et Dauphiné. Mais ie croy qu'aurez attendu les nouvelles du vendredi sainct, qui semblent du tout oster esperance de pouvoir garder de la dernière ruine ce paouvre royaume, si Dieu n'y besogne miraculeusement. Heureux qui en est loing, et peu sages, à mon advis, ceulx qui à leur escient, se sont reiettés en mer, sans raison, qui sera l'endroict ou ie prieray nostre Seigneur vous tenir en sa garde, m'estant recommendé à vos prières. Ce 20 d'Avril 1574.

Votre entier amy et frere que cognoissez.

Au dos : *A Monsieur, Monsieur de Changobert, à Mombéliard.*

1. Voir la note 2, page précédente.

L'ÉGLISE DE VIRE EN 1600

En se livrant à des recherches dans l'intérêt du culte protestant, le pasteur de Vire (Calvados), M. Messervy de Pontreaux, a eu la bonne fortune de rencontrer, — parmi les livres d'histoire, les documents et notes que la Bibliothèque publique de Vire doit à M. Georges Le Gorgeu, docteur en droit, — *deux manuscrits inédits* pour servir à l'histoire du Protestantisme en Basse-Normandie.

L'un de ces manuscrits a pour objet « *le Rétablissement du culte réformé à Vire depuis* 1873 ». C'est une histoire écrite simplement, au jour le jour, pour ainsi dire, avec la transcription des actes officiels, dont un de 1600 nous reporte aux premiers jours de la congrégation réformée. Nous avons constaté avec bonheur que MM. les administrateurs de tous les degrés se sont constamment montrés pénétrés du sentiment de leur devoir, et pleins de bienveillance pour l'Église naissante ou plutôt renaissante, et notre satisfaction est d'autant plus vive que Vire, avant l'édit de révocation, avait compté un grand nombre de protestants instruits et zélés.

L'autre manuscrit de M. Gorges Le Gorgeu contient un certain nombre de *procès-verbaux* ou *actes d'abjuration ignorés jusqu'à ce jour*, et qui rappellent des temps douloureux pour l'Église de Vire. Nous comprenons que l'auteur ait tenu à relever lui-même ces *actes*, qu'il avait découverts dans les Archives municipales de la ville de Vire, en s'occupant de recherches historiques sur divers sujets. Ce sont de précieux matériaux qui seront utilisés tôt ou tard, et qu'il est bon de signaler dès maintenant.

Nous ne saurions que féliciter M. le pasteur Messervy de Pontreaux d'avoir fait appel à l'obligeance bien connue du conservateur de la Bibliothèque de Vire, M. Frédérique, pour obtenir la communication des deux manuscrits fort intéressants du docteur Georges Le Gorgeu. Nous en reproduisons une pièce très importante d'après la transcription que M. le pasteur Messervy a pris soin de faire lui-même.

Procès-verbal de l'état de la relligion à Vire en l'an 1600, fait par nous, Guillaume, seigneur de Fervacques, et comte de Grancy, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, l'un des gouverneurs et lieutenants-généraux ; Antoine Le Camus, seigneur de Tainville, Firmeure, et conseiller actuel du roi en ses conseils privés d'État et

président en son grand conseil, et François de Qurmont, sieur de Haudreville, gentilhomme ordinaire en la chambre du roi, commissaires, députés par lettres patentes de Sa Majesté, du 18 août 1599, pour l'exécution de son édit fait à Nantes, au mois de mars 1598, sur la pacification des troubles, procédant par nous à l'exécution de notre commission.

Du 14e jour de may, 1600.

Ledit jour, étant en la ville de Caen pour l'exécution dudit édit, nous est venu trouver M. Jean-François de Saint-Marc, lieutenant-général du bailly au siège de Vire, lequel nous a remontré que dans ladite ville, ceux de la relligion prétendue réformée faisaient ci-devant ès-années 1562 et 1563 l'exercice de la relligion prétendue réformée et que les habitants de ladite ville étaient de la relligion.

Mais à présent qu'il n'y en a plus que deux ou trois (*sic*), au moyen de quoi ils se contenteut d'en faire l'exercice dans une maison du faux-bourg appelée *la Cabine*, et quant à leurs sépultures, ils enterrent leurs corps dans un cimetière qui est hors de la ville qui était de l'hôpital appelé de *Bion*, et qu'à présent tant les catholiques que ceux de la relligion prétendue réformée se contentent dudit établissement, de sorte qu'il n'est besoin de rien innover. Nous, commissaires susdits, lui avons enjoint maintenir chaque relligion au lieu où ils exerçaient ès années 1596 et 1597 et en possession dudit cimetière, ou bien leurs (*sic*) en pourvoir un autre aussi commode, s'il y échet, sauf en cas qu'il se présente autres occasions de pourvoir ainsi que de raison; après que nous avons ouï ceux de ladite relligion que le sieur de Saint-Marc nous a promis envoyer en la ville de Saint-Lô, mercredi prochain, par devant nous et les sieurs de Tainville et Heudreville, et cependant faire publier ledit édit et d'icelui ensemble les articles pour enregistrer au registre dudit Vire.

Le 18e jour dudit mois et an, étant dans la ville de Saint-Lô, sont comparus devant nous, Etienne de Tainville et de Heudreville, Me Richard Jouenne, tabellion dudit lieu de Vire, qui nous ont remontré que dans l'année 1577, ils avaient l'exercice public d'icelle religion réformée et preschoient dans la salle de l'hôpital, et qu'ils enterraient leurs morts dans le cimetière dudit hospital, et que par ledit édit que nous exécutons, il est ordonné qu'aux lieux où se faisait ledit exercice en l'année 1577, il sera rétabli; partant nous ont

requis, suivant ledit édit, rétablir ledit exercice dans ladite ville, dans ledit hospital, ou autrement que nous jugerons à propos et plus commode, et qu'il n'y ait dans ladite ville que huit ou dix familles (*sic*) faisant profession de ladite relligion prétendue réformée, si est-ce qu'il se trouve bien à leurs exercices tant de ceux de ladite ville que des lieux circomvoisins 800 ou 100 (*sic*) personnes ordinairement, à la plus grande part desquels il est incommodant de se trouver audit lieu de la Cabine où est à présent ledit exercice, qui est distant de ladite ville d'une grande demi-lieue, outre la longueur de la ville et faux-bourg d'icelle qu'il faut traverser, et que la plupart des personnes qui viennent audit exercice, sont demeurants en lieux assez distants de ladite ville de l'autre côté dudit lieu de la Cabine, de sorte que tel a plus d'une lieuë ou deux à faire.

Et pareillement par Me Jean Beaumont, prêtre-curé de la Vacquerie, administrateur dudit hospital lequel nous a remontré qu'il y a plus de trente ans qu'il ne se fait aucun exercice de ladite relligion audit lieu de Vire, et notamment dans la maison dudit hospital, qui est un lieu ecclésiastique, qui par raison ne doit plus être employé à l'exercice de la relligion contraire, non plus que le cimetière d'icelluy, ayant ceux de la relligion le cimetière appelé Bion, où ils peuvent enterrer leurs morts sans faire aucunes incommodités ni innovation sur le cimetière des catholiques, joint le petit nombre de personnes qui font profession dans ladite ville.

Et d'autant que ledit Beaumont, administrateur dudit hospital, n'a pu nous répondre sur le fait posé par le sieur Jouenne que ceux de la prétendue relligion réformée faisaient l'exercice dans ladite ville en 1577, leur avons déclaré que pour savoir la vérité du fait, nous nous transporterons dans ladite ville de Vire le lendemain, 19e dudit mois et an.

Le même jour susdit sur les cinq heures du soir, nous dits sieurs de Tainville et Heudreville en ladite ville, ledit sieur de Saint-Marc, Me Bertrand Anf... lieutenant-général du vicomte dudit lieu, MM. Renault, Radulph et Jacques Lehardy, avocat du roi audit lieu, et Pierre Louvet élu en l'élection dudit lieu, nous sont venus trouver assistés de M. Jean Lepareur, curé dudit lieu de Vire, Regnault-Bonnel, prieur de Saint-Nicolas, Louis Gautemy, curé de Belon, Bertrand Guilbert, vicaire dudit curé de Vire, Toussaint

Desmares, Pierre Les Vageus (*sic*), prêtres et habitués de ladite ville, en présence desquels ledit sieur de Saint-Marc a déclaré, suivant notre ordonnance, avoir fait ce jourd'hui publier notre ordonnance et édit en la juridiction de cette ville et a fait jurer l'observation d'icelui.

Sont comparus devant nous, ledit sieur Jouenne, tabellion, Gilles de Gouvets, escuier, sieur de Mesnil-Robert, Thomas Cotelle et Me David Cotelle pour ceux de la relligion prétenduë réformée qui habitent et demeurent audit Vire, lesquels présents aux réquisitions à nous faites par le sieur Jouenne, nous ont requis de leurs (*sic*) vouloir accorder ledit exercice dans ladite ville ou au moins aux faux-bourgs d'icelle, attendu qu'en l'année 1577, il s'y faisait exercice public de ladite relligion, tant dans ladite ville dans la maison du sieur de Gouvets, ou pour lors demeurait Me Jean-Baptiste de Torquetil, avocat audit lieu, qui en faisait profession, qu'aux faux-bourgs d'icelle [1].

Lesdits sieurs Radulph et Lehardy, avocats du roi, ont dit qu'il ne se trouvera pas qu'en l'année 1577, il ait été fait quelque exercice public de ladite religion prétendue réformée dans ladite ville, et s'il y a été fait quelques baptêmes secrètement, telles excuses ne doivent point être prises pour exercices; au surplus, pour le petit nombre de ceux de la relligion, qui a été dans ladite ville de Vire, il n'est raisonnable bailler un lieu d'exercice en icelle et aussi peu aux faux-bourgs, notamment audit hôpital, qui est un lieu ecclésiastique; ledit Jouenne, tabellion, et Cotelle ont persisté aux faits par eux posés et offert présentement le prouver et justifier par gens dignes de foi et notamment par ledit Me Jean de Torquetil et Jean Leroy, bourgeois de ladite ville de Vire, qui étoient pour la relligion, et à présent font profession de la relligion catholique.

Avons envoyé querir les sieurs Torquetil et Leroy, qui sont venus à notre mandement, et après serment par eux fait en présence de tous lesdits susdits et *qui nous ont, moyennant ledit serment juré et affirmé être bien mémoratifs qu'en l'année* 1561 *et* 1567, *il se*

1. La maison de Gilles Gouvets, sieur de Mesnil-Robert, a été rebâtie; elle est située au bout du *Neuf-Bourg* et est occupée aujourd'hui par les *héritiers Eudes « faienciers »*, vis-à-vis la porte cochère de l'hôtel du Rozel Saint-Germain.

faisoit presche public dans la maison du sieur de Mesnil-Robert, et jusqu'a trois fois dans un jour, et d'autant qu'il y vient (*sic*) 10 ou 12 soldats du capitaine Gamouville, qui était en garnison en cette ville, on entra en quelque défiance et allèrent les dits de la relligion prescher aux *faux-bourgs*, ce qui sembloit mieux qu'autrement, ce qui se fit en l'an 1577.

Nous commissaires susdits avons ordonné que ledit exercice sera fait *aux faux-bourgs de ladite ville et lieu*, qui sera avisé commode par le lieutenant-général, procureur et avocat du roy, tant pour la prédication que pour le cimetière et autres exercices dudit culte; jusqu'à ce que ledit Jouenne ait requis le lieu commode, leur avons permis ledit exercice de la relligion dans la maison de Philippe Castel, *ruet de Blon*, sise aux faux-bourgs de cette ville, *rue aux Bouchers* [1] et inhumeront leurs corps au cimetière où ils ont accoutumé de les inhumer, et ce pour trois mois pour l'égard de l'inhumation desdits corps morts, aprés lequel passé, leurs (*sic*) fait deffenses d'enterrer leurs corps morts en aucuns des cimetières des catholiques, leur avons fait deffense, inhibition de s'emparer d'aucunes maisons pour ledit exercice, autrement que par l'autorité du lieutenant-général et observer le dit édit.

Signés : LE CAMUS, TAINVILLE, HEUDREVILLE. Collation faite sur l'original comme de pièces déposées au greffe et y remises le 22 juin 1668.

Signé : LE BOURRIER, avec paraphe.

1. Le *ruet* (ruelle) *de Blon*, existant toujours, était à la suite de la *rue aux Bouchers*, plus tard *rue du Haut-Chemin*, aujourd'hui rue de l'Hospice.

MÉLANGES

COURT DE GÉBELIN

SES TRIBULATIONS COMME AGENT GÉNÉRAL DES ÉGLISES RÉFORMÉES D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE DES DEUX CHIRON [1]

Les églises finirent par comprendre qu'elles ne pouvaient laisser plus longtemps sans ressources à Paris un homme qui leur rendait les services les plus importants. Le Dauphiné lui envoya 200 livres, Bordeaux et Genève réunirent 1000 livres, « sur lesquelles je ne comptais nullement, dit Gébelin [2], ayant toujours fait la guerre à mes dépens et qui sont arrivés le plus à propos du monde, car j'avais emprunté 1200 livres au commencement de cette année de M. de Loys ; et M. de Végobre m'avait donné des lettres de crédit pour 1200 autres, qui m'auraient été indispensables sans cet évènement. » Peu après, Montpellier, Uzès et la Saintonge lui firent également parvenir une gratification. Quant aux églises de Nîmes, Montauban et la Rochelle, elles ne voulurent rien donner pour l'heure. L'église de Bordeaux, que nous venons de nommer, était la plus dévouée à Gébelin. « Il serait à souhaiter, dit le pasteur de cette église [2], que tous les réformés du royaume fussent aussi bien disposés que ceux de cette ville à seconder le zèle de notre ami de la capitale ; mais il n'est malheureusement que trop vrai que la plupart se montrent ingrats envers lui. »

II

Bien que Gébelin eût déjà rendu les plus grands services aux

1. Voir le *Bulletin* de juin dernier p. 269.
2. Lettre de Chalon (dit Latour) à Abr. Chiron, du 28 juin 1775.

églises réformées de France il n'était pas pourtant leur agent général *officiel*. Ce poste était encore à pourvoir et même à créer et des candidats se mettaient en avant. Un Monsieur de Montpellier, dont nous n'avons pas retrouvé le nom, se rendit à Paris dans ce but. Il voulait partager le fardeau de l'agence avec Gébelin. « Je doute, disait celui ci[1], qu'il réussisse d'aucune de ces manières. »

Les choses en étaient arrivées à ce point, quand l'église de la Rochelle, « église très difficile à contenter, remarque Paul Rabaut[2], (plusieurs pasteurs y ont passé une année et pas davantage) », lança une circulaire dans un certain nombre d'églises pour recommander, comme agent ou député général des églises réformées, Louis du Tems, natif de Tours, associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, de la Société royale de Londres, historiographe du roi d'Angleterre et agent diplomatique de ce dernier. Voici le texte de cette circulaire un peu longue, mais importante, du 4 septembre 1775 :

« Les lumières et la sagacité qui vous caractérisent, le zèle qui vous attache à notre sainte religion et l'intérêt que vous avez à tout ce qui la concerne dans ce royaume, nous obligent à vous inviter en qualité de Français d'adhérer à un projet conçu dans notre ville et d'engager votre province et ses voisins à le seconder.

» Vous n'êtes point à savoir que les protestants n'ont jamais été depuis la Révocation dans un état aussi favorable et aussi propre à nourrir le plus flatteur espoir. La Cour en s'occupant de nous, semble nous inviter tacitement à mettre la main à l'œuvre de concert avec elle et nous avons cru trouver dans une occasion aussi favorable qu'imprévue la meilleure voie pour le seconder. Nous savons à n'en point douter que Mgr le prince de Conti et M. l'archevêque de Toulouse furent chargés par le feu roi d'imaginer un plan propre à fixer notre sort. Mille difficultés ont suspendu leurs opérations et, quand ils les ont reprises sous le nouveau règne, elles ont été retardées par d'autres obstacles. Cependant, il nous serait aisé de les faciliter en cherchant une personne digne de confiance qui pût solliciter auprès de ces deux seigneurs et de M. Malesherbes, ministre de la religion. Il faudrait pour cela un homme éclairé, très prudent,

1. Lettre à Abr. Chiron du 15 août 1775.
2. Lettre à Ét. Chiron du 22 octobre 1770.

grand politique et d'ailleurs honoré de l'estime et de la confiance de ces trois têtes.

» Or, messieurs, cet homme se trouve actuellement dans notre ville. A l'égard de ses lumières, sa qualité de savant, d'auteur et d'académicien doit nous tranquiliser ; d'ailleurs son expérience et ses précédentes négociations sont un sûr garant de sa capacité. Son zèle ne peut être suspect parce que, outre son attachement à la France (dont il est originaire et où il a tous ses parents), il est revêtu du caractère de ministre de l'Évangile et que ses vues dégagées de tout intérêt ne tendent qu'à vous obliger. Les talents politiques nécessaires pour réussir se trouvent également en lui plus qu'en tout autre. C'est ce dont on ne peut douter, sachant que c'est un homme de cour, qui a été longtemps ministre de celle de Londres, auprès du roi de Sardaigne, un homme connu de la plupart des ministres d'État de l'Europe, un homme enfin que plusieurs têtes couronnées ont honoré de leur confiance. Enfin, le personnage que nous avons l'honneur de vous proposer est peut-être le seul dans le royaume à qui il arrive d'être justement lié d'une manière particulière avec les trois seigneurs en question ; Mgr le prince de Conti l'honore, non-seulement de son estime, mais même de cette noble familiarité qui rapproche les mérites en faisant disparaître le rang. Il a depuis longtemps de grandes liaisons avec M. de Malesherbes, et il n'est guère moins connu du prélat de Toulouse, ainsi que de plusieurs grands de la cour. Au reste, ayant l'honneur d'être du nombre de ceux qui composent la société des susdits, il n'a pas besoin de solliciter leur audience ni de se concilier leurs suffrages ; enfin, parlant en étranger qui n'a point d'intérêt personnel à solliciter pour nous, il pourra le faire avec moins de ménagements et plus de force et de liberté.

» Tous ces faits étant certains, ainsi que nous les avons constatés, il en résulte qu'on peut beaucoup attendre des sollicitations de M. du Tems. Pour entamer cet important ouvrage, deux choses sont absolument nécessaires : 1° d'autoriser le susdit sieur par une lettre formelle du syndic de chaque province, et en second lieu de lui envoyer des instructions et des mémoires dressés au nom et en l'autorité de la même assemblée. Sur quoi il faut observer que cette seconde condition en entraîne nécessairement une troisième, c'est de permettre au susdit les modifications et les retranchements que

la multiplicité et l'opposition des avis rendront tout à fait indispensables; sous-entendant toujours que c'est au cas que toutes les demandes ne peuvent être obtenues, ce qui ne manquera pas d'arriver. Au reste M. du Tems exige avec beaucoup de raison : 1° de garder un profond secret sur sa personne et sur ses projets, sans toutefois qu'il en soit fait mystère à un certain nombre de pasteurs, d'anciens ou de consistoires. Mais il demande que chaque membre de ces différents corps, avant de rien faire, se donnent mutuellement parole d'honneur de ne rien révéler à qui que ce soit de l'avis unanime de leurs supérieurs. Cette condition fidèlement observée, il ne veut et ne peut correspondre qu'avec une seule province, qui recevra toutes les lettres d'autorisation et tous les mémoires pour les lui faire passer, et il permet à cette province (qu'il informe de ses succès), d'en faire part aux autres sous la même loi du secret; enfin il demande et nous demandons avec lui qu'on use de prudence, de vigilance et surtout d'activité, parce qu'il ne passera guère plus que l'hiver à Paris. Il nous a nécessairement assuré qu'il y resterait davantage si, à cette époque, l'affaire se trouvait prête à réussir ou conduite au point d'en avoir de solides espérances.

» Après cette fidèle exposition de son plan, permettez-nous de vous conjurer, au nom de votre propre intérêt et de celui de toutes les églises, de ne pas laisser échapper une aussi belle occasion. Elle est assurément unique et elle n'exige aucun frais que ceux des ports des lettres qui vous seront adressées. Nous espérons de votre zèle que vous agirez sur le champ en faisant convoquer ou le synode, ou telle autre assemblée qui le représente et que vous enverrez copie de la présente à tous les districts intéressés. Quant au résultat de vos assemblées, nous l'attendrons avec impatience, vous priant de ne pas nous laisser longtemps sans réponse et de nous la faire passer sous enveloppe à l'adresse de M. Chamois, négociant à la Rochelle. Au reste s'il arrivait que vous eussiez actuellement à Paris quelques agents chargés de nos affaires, cette circonstance ne doit pas vous arrêter parce que M. du Tems pourra se concerter avec eux et, bien loin de les croiser, se fera un plaisir de leur être utile.

» A l'égard des instructions qu'il souhaite, nous prenons la liberté de faire quelques observations. D'abord il nous paraît essentiel de faire des demandes très modérées et en aussi petit nombre qu'il sera possible. Peut-être vaudrait-il mieux se restreindre à solliciter

un édit qui nous accorde simplement une dispense de faire marier et baptiser nos enfants à l'église romaine, que d'en demander un général qui pourvût à tout. Le premier serait susceptible d'additions successives et très avantageuses, que notre bonne conduite pourrait nous procurer de jour en jour; tandis que le dernier, ayant tout prévu, resterait immuable ou bien difficile à abroger dans les points qui nous seraient contraires ou gênants. A cette modération indispensable, il faut joindre tous les motifs les plus propres à faire impression, comme des catalogues fidèles des hommes ou des femmes abandonnés à la faveur des lois, des mariages bigames, des mariages et des baptêmes célébrés au Désert, d'injustices formelles et avérées, et de tous les faits où l'inconvénient et la contradiction des lois pénales se sont partout manifestées.

» Nous espérons, messieurs, qu'en acquiesçant à nos vues, uniquement dirigées par la religion et le patriotisme, vous nous indiquerez quelles seront les personnes de votre province avec qui il nous faudra correspondre. Puissions-nous trouver grâce devant l'oint du Seigneur comme nous souhaitons de la trouver devant Celui qui juge. C'est avec la plus haute estime et le plus entier dévouement que nous avons l'honneur d'être, messieurs et très honorés frères, vos très humbles et obéissants serviteurs.

» Le pasteur et les anciens de l'église réformée de la Rochelle; et pour tous : Bétrine pasteur, Chamois secrétaire. »

Toutes les églises du Désert rejetèrent à l'envi la proposition du consistoire de la Rochelle, notamment les églises du Dauphiné, de Nîmes, de Bordeaux, de Bl[ois], de Marseille. Le pasteur de cette dernière église, Nouland fils, relève dans une lettre[1] adressée à Abraham Chiron, pasteur d'Annonay, tout ce qu'il y avait d'ingratitude à méconnaître les services rendus par Gébelin. « Nous avons bien ouï parler de M. du Tems, dit-il, mais nous lui préférons M. de Gébelin. Celui-ci est tout ce qu'il nous faut, fort désireux et capable de bien faire, ayant de très bonnes connaissances et ayant agi avec succès lors de l'archevêque d'Auch. Joignez à cela les obligations de M. son père qui, par ses voyages en Angleterre et en Hollande, trouva moyen de former le séminaire de Lausanne. Pourquoi donc contracter de nouvelles dettes avec M. du Tems, tandis

1. Du 28 septembre 1775.

que nous n'avons pas encore acquitté celles que nous avons contractées avec M. de Gébelin ? Vous connaissez peut-être l'ingratitude des églises de France dans cette occasion, et ce qui doit vous faire connaître le susdit monsieur, c'est que son zèle et ses travaux sont à l'épreuve de cette ingratitude. Je pense que vous ne vous laisserez pas entraîner par la nouveauté et que vous en préserverez vos collègues et votre province. »

« A entendre MM. de la Rochelle, dit à son tour Vernet[1], le pasteur le plus considérable du Vivarais à cette époque, M. du Tems est le seul homme qui nous convienne. Mais je regarde comme un peu suspecte leur affectation de renverser et de démentir tout ce que M. de Gébelin avait annoncé jusqu'à présent. Il faut de deux choses l'une : ou qu'ils exagèrent prodigieusement le mérite de leur ami, ou que M. de Gébelin soit un franc-gascon qui exagère lui-même ses propres travaux dans le temps qu'il n'a fait jusqu'ici que de l'eau claire. Il se donne comme un homme qui est très bien auprès des ministres ; il annonce que des mémoires qu'il a présentés ont été bien accueillis ; et MM. de la Rochelle nous apprennent[2] qu'il est à peine connu, que ses mémoires n'ont pas été vus et que leur M. du Tems a plus fait en quinze jours que lui dans quelques années. Qu'en pensez-vous et quel parti prendrons-nous ? Je serais tenté de croire que nous valons plus qu'on ne dit puisqu'on brigue si fort notre confiance et qu'on aspire avec tant d'ardeur à l'honneur de nous servir. Pour moi, si j'avais voix au chapitre, je serais d'avis d'aller doucement en besogne, de ne pas trop nous confier au bras de la chair et de laisser agir celui qui tient les cœurs des rois dans ses mains. Je sais une chose bien sûre, c'est que nous ne devons ni à l'un ni à l'autre de ces messieurs la tolérance dont nous jouissons ; elle vient de plus haut et le reste viendra quand il en sera temps. Sans compter trop sur M. de Gébelin, je ne serais pas d'avis qu'on lui ôtât ce qu'il a, ni qu'on le partageât entre lui et un autre. Avant de lui donner un adjoint, je crois qu'il faudra savoir s'il y prend plaisir... il n'y a suivant moi, qu'un synode national qui puisse prononcer sur un sujet aussi délicat. »

Il ne sera pas maintenant sans intérêt d'entendre Gébelin lui-

1. Lettre à Abraham Chiron du 2 mars 1776.

2. Dans une seconde circulaire dont il va être question.

même s'expliquer sur la proposition de la Rochelle. « Dans la proposition de M. du Tems, dit-il[1], si elle venait immédiatement de lui, je verrais la proposition d'un homme de bien, empressé à rendre service, mais les alentours ne m'en feraient pas plaisir. MM. de la Rochelle disent que le projet en a été conçu dans leur ville; d'eux, qui ne veulent pas reconnaître ceux que les autres églises voudraient reconnaître pour leurs solliciteurs; 1er motif pour s'en défier. La personne qu'ils proposent est étrangère et n'a été reçue de l'Académie des inscriptions et belles lettres que comme étrangère; 2e motif à ne pas l'autoriser. On exige qu'il ne corresponde qu'avec une province, c'est-à-dire celle de la Rochelle, province la plus exclusive; c'est donc rendre celle-ci maîtresse de toute la négociation, ce qui serait très déplacé; 3e motif. Elle dit à la vérité que « s'il arrivait que vous eussiez actuellement à Paris quelques agents, chargés de vos affaires, M. du Tems pourra se concerter avec eux et loin de les croiser se fera un plaisir de leur être utile; « 4e motif à tout rejeter. Les affaires des églises ne sont donc pas les affaires de la Rochelle? Les agents, chargés des affaires des églises ne sont donc pas les agents de la Rochelle? Et c'est elle-même qui vous le dit!... Et qui leur a dit que M. du Tems pourra être utile à ces agents que vous pourriez avoir et qu'il faille tant que tel agent ne corresponde qu'avec une seule province? D'ailleurs, ce monsieur connait-il assez bien les besoins et les intérêts des églises pour lui donner ainsi carte blanche? Et puis est-ce que dans un seul hiver on peut conduire à fin les négociations relatives aux protestants? J'aurais nombre d'autres réflexions à ajouter ici, mais celles-là me paraissent plus que suffisantes pour rejeter des soins qu'on présente trop spécieusement... Si tout ceci vous paraît fondé, je vous prie de le communiquer à ceux auxquels vous avez fait part de la lettre de la Rochelle. »

Dès le 28 novembre 1775, et sans attendre la procuration des églises réformées, du Tems, usant de son droit individuel, mais encouragé sans doute par l'église de la Rochelle, remit à Malesherbes à Versailles un mémoire en faveur des naissances et des mariages protestants. Cette pièce, qui a été imprimée de nos jours[2],

1. Lettre à Abraham Chiron du 28 septembre 1775.

2. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protest. français*, t. IX, p. 253-258. — Les documents authentiques sur lesquels nous nous appuyons ne nous permet-

fut sans doute tenue secrète, car elle n'a pas laissé de traces dans les négociations entamées par l'église de la Rochelle avec les autres églises au sujet de du Tems.

Quoi qu'il en soit, le consistoire de cette ville ne se laissa pas arrêter par l'opposition des églises et leur adressa une nouvelle circulaire pour réfuter les diverses objections qu'elles lui avaient faites et les presser par de nouveaux arguments de donner leurs pleins pouvoirs à du Tems. Ce dernier accompagna la circulaire d'une note particulière [1], destinée sans doute à se faire connaître ou à rassurer les églises. Mais cette nouvelle démarche n'aboutit pas plus que la précédente. L'église de Nîmes répondit [2] : « On ne dissimulera pas que la qualité de ministre politique du roi d'Angleterre, dont M. du Tems a été revêtu pendant plusieurs années, celle de pensionnaire de la même cour, qu'il conserve encore, et son établissement dans un royaume étranger, où il possède un bénéfice ; on ne dissimulera pas, dis-je, que ces circonstances ont paru d'abord contraster avec la qualité d'agent des protestants de France que M. du Tems réclame. Ce contraste a paru d'autant plus frappant que l'intérêt de la puissance à laquelle M. du Tems est attaché semble diamétralement opposé dans cette affaire à celui des protestants... Il jugera qu'il ne fallait pas moins que les assurances positives qu'il donne de l'agrément du ministre du roi et les témoignages que les personnes honnêtes et auxquelles il s'est ouvert rendent à la sincérité de son zèle et à ses bonnes intentions pour dissiper les nuages que ces diverses considérations avaient élevés.

» Suivant la première invitation adressée de la Rochelle aux pasteurs de l'église de Nîmes, M. du Tems se réserve expressément la faculté de modifier et de retrancher ce qu'il jugera à propos dans les mémoires qui lui seront adressés, et cette invitation présente un plan de tolérance limité, et par cela même, contraire aux idées

tent pas de considérer comme exacte la note dont le chevalier d'Eon qui, onze ans plus tard (10 janv. 1787), envoya une nouvelle copie du mémoire de du Tems au baron de Breteuil, accompagna ledit mémoire et qui portait que les consistoires de la Rochelle, Bordeaux, Nîmes, Haut et Bas-Languedoc, Bas-Poitou, etc., avaient unanimement prié du Tems de présenter de leur part son Mémoire au roi. Notre récit, sauf en ce qui concerne la Rochelle, témoigne du contraire.

1. Du 26 décembre 1775.

2. Le 8 janvier 1776.

réçues dans cette province. En général, le consistoire de Nîmes... a pour principe que les protestants doivent désirer de voir abattre entièrement le mur qui les sépare du reste de la nation et d'être assimilés aux autres sujets du roi quant à leur état civil et religieux, autant que la nature des choses peut le permettre. En conséquence, il est dans l'opinion que, toutes les fois qu'on agira au nom des protestants en corps, on ne doit pas se borner à présenter un plan de tolérance limité, de peur que le gouvernement, porté à ne faire pour eux que le moins possible, ne croie les avoir pleinement satisfaits en leur accordant ce qu'ils auront demandé, et ne fût autorisé à les taxer d'inquiétude et d'inconstance séditieuse lorsqu'ils demanderaient de nouvelles grâces dans la suite...

» Il résulte de ces observations, qu'on ne peut donner une approbation formelle aux démarches de M. du Tems sans savoir en quoi elles consistent et sans connaître le plan sur lequel il agit. Ce négociateur n'a pas vécu parmi nous et nous osons dire qu'il n'a pu prendre à la Rochelle et à Paris que des notions incomplètes de l'état, des intérêts et de l'esprit des protestants de France d'où il s'ensuit qu'il est possible que ce qui convient à la partie qu'il connaît soit insuffisant à celle qu'il ignore; et comme le Languedoc, et notre ville en particulier forment un membre principal de ce corps, il semble raisonnable que le plan leur soit communiqué en entier, comme on l'avait déjà demandé : demande à laquelle la note envoyée ne répond rien. Ces mêmes amis se feront un devoir de communiquer à M. du Tems leurs observations sur le plan qu'il leur fera connaître et de concourir de tout leur pouvoir à ses succès, persuadé qu'une fois les objets de la négociation fixés d'un commun accord, personne n'est plus capable que lui de la conduire à une heureuse fin. »

L'église de Bordeaux répondit dans le même sens au consistoire de la Rochelle et protesta en outre contre ce que ce dernier avait écrit de défavorable sur Gébelin dans sa circulaire. « Permettez-nous de vous représenter, lui dit-il[1], que, dans cette position, le désir de faire réussir votre projet n'aurait pas dû vous rendre moins circonspect dans le choix des moyens et qu'il eût mieux valu préférer le parti d'une réserve, même excessive, sur le compte de M. Court,

1. Lettre du 21 février 1776.

plutôt que de vous exposer au danger d'être injuste à son égard. »

Du reste, le candidat de la Rochelle ne se montra point offensé de la réponse catégorique de l'église de Nîmes. Il en fut « très content » et chargea même Gébelin[1] et son correspondant de Nîmes[2] de dire à MM^{rs} de cette ville qu'il se rendait aux « arguments solides » qu'elle renfermait et qu'il agirait en conséquence; en d'autres termes, qu'il renonçait à la charge qu'il ambitionnait.

Le consistoire de la Rochelle, n'ayant pu parvenir à faire nommer du Tems agent général des églises réformées, conçut le projet, avec le consistoire de Bordeaux, d'établir « un comité à Paris composé de M. du Tems, de M. Court et de deux ou trois personnes sages et éclairées[3] ». Ce projet reçut un commencement d'exécution. Les personnes désignées se réunirent. « Nous avons eu, écrit Gébelin[4], une conférence, où j'ai promis d'unir mes efforts et ceux de mes amis et patrons pour faire réussir ce qui regarde la cause commune touchant les mariages et ce qu'on pourra obtenir en attendant mieux. Voilà par ce moyen, les églises tirées d'embarras. Je les en félicite et me félicite d'y avoir contribué. »

Il ne paraît pas que du Tems ait consenti à collaborer bien longtemps avec Gébelin. Le rôle exclusif qu'il avait voulu jouer, ou plutôt que l'église de la Rochelle avait voulu lui faire jouer, ne s'alliait guère avec le fait d'une association qui l'aurait rendu dépendant du principal de ses collaborateurs, car Gébelin, qui s'occupait depuis treize années à Paris des intérêts de ses coreligionnaires, avait acquis une grande expérience des hommes et des choses et possédait au surplus des documents nombreux et importants sur l'état des églises réformées, ce qui lui donnait une supériorité, presque écrasante, sur son collègue improvisé. Il est possible encore que du Tems, en diplomate exercé, ait compris, dès les premières démarches, que les difficultés étaient plus considérables qu'il ne le croyait et qu'il ait désespéré d'obtenir à bref délai cette loi sur les mariages et les naissances des protestants, après laquelle les églises soupiraient depuis longtemps et qui ne devait leur être octroyée que

1. Lettre de du Tems à Gébelin, du 23 janvier 1776.
2. Lettre de Chalon (pasteur à Bordeaux) à Abr. Chiron, du 21 février 1776.
3. Lettre de Chalon à Abr. Chiron, du 21 février 1776.
4. Lettre à Abr. Chiron de mars 1776.

onze années plus tard, après des lenteurs et des oppositions de toute sorte. Quoiqu'il en soit, du Tems était reparti pour l'Angleterre dès le mois d'août (1776).

Deux ans après (1778), un autre personnage se mit sur les rangs pour obtenir le poste d'agent général des églises réformées auprès du gouvernement. Nos sources taisent son nom[1], mais elles nous apprennent que l'église de Nîmes repoussa ce nouveau candidat, qui, paraît-il, en fut très froissé et parvint à faire partager son mécontentement à quelques personnes soit de Paris, soit de quelques petites provinces. « Tout cela, ajoute Paul Rabaut, qui nous apprend ces détails[2], n'a pas été capable de nous faire varier et nous avons constamment refusé l'autorisation demandée. »

Quant à Gébelin, sans se laisser arrêter par ces compétitions inopportunes et désobligeantes et par d'autres épreuves, au nombre desquelles il faut citer une gêne extrême, il continua, calme, dévoué et seul, son rôle de solliciteur officieux et gratuit des églises réformées de France[3]. Il mourut à Paris, le 10 mai 1784 sans avoir pu saluer l'édit réparateur de 1787, qui fut dû en grande partie à ses efforts et assura un état civil aux protestants. Peu d'hommes ont rendu autant de services que lui à la cause protestante au XVIIIe siècle, et il eut été en son pouvoir d'en rendre davantage s'il avait été pourvu d'un titre officiel par le synode général, et surtout s'il avait été soutenu d'une manière plus efficace par les secours pécuniaires des églises. « Si on ne vous a pas écrit de longtemps... dit-il tristement à Abraham Chiron[4], c'est que votre ami, étant tout seul et sans secours, est obligé de mettre, par économie, beaucoup plus de temps à ce qui en demanderait trois fois moins s'il était en argent; c'est

1. Peut-être est-ce Le Cointe de Marcillac, nommé plus haut, qui, depuis 1754, dirigeait aussi une sorte d'agence protestante à Paris. A cette date de 1778, l'église de la Rochelle, toujours peu sympathique à Gébelin, donna à Le Cointe les pouvoirs les plus étendus pour obtenir un état civil en faveur des protestants.

2. Lettre à Ét. Chiron du 11 novembre 1778.

3. On pourra se faire une idée de l'occupation que ce rôle donnait à Gébelin par ces quelques mots qui terminent une lettre qu'il adressait à Abrah. Chiron à la date de mars 1776 : « Accablé dans ce moment de plus d'affaires que n'en pourraient expédier dix personnes, ayant 40 lettres à répondre sur mon bureau, quoique j'en aie déjà écrit plus de 60 depuis le premier de l'an, je suis forcé de finir. »

4. Lettre du 28 août 1776.

que ceux qui devraient s'estimer heureux de l'avoir ont même refusé, en mai dernier, de lui faire un sort, à du moins pouvoir payer les frais. » Nouvel exemple de cette ingratitude, qui est si souvent l'écueil des sociétés libres, où la rivalité des amours-propres, sinon toujours des intérêts, fait oublier les plus grands services rendus !

EUG. ARNAUD.

COURT DE GEBELIN

ET LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

Comme complément du très intéressant mémoire qui précède, nous donnons sur ce sujet les extraits des articles des synodes du Bas-Languedoc qui sont dans nos mains. On verra que, jusqu'à sa mort, cette province lui paya assez régulièrement la quote-part à laquelle l'avait taxée le synode national de 1763, mais sans lui donner d'abord le titre d'agent des Églises réformées.

Sur les 450 livres de pension annuelle allouées au fils d'Antoine Court, le Bas-Languedoc en devait fournir 90 (art. 37 du syn. nat de 1763).

Un mois après le synode national, le synode provincial du Bas-Languedoc, qui se réunit au Désert, le 13 juillet 1763, prit l'arrêté suivant (art. 8) : « Conformément à l'article 37 du synode nat., la province paiera à M. Court la somme de 90 livres qui a commencé au 1er de juin de la présente année, et cela pour les bons services qu'il a rendus et qu'il est disposé à rendre aux églises. »

Le synode de l'année suivante (9 mai 1764) ne se crut pas autorisé à lui accorder le titre et la commission qu'il demandait : « La lettre que M. Court a adressée au présent synode, est-il dit, ayant été lue et pesée, MM. les pasteurs et anciens qui composent le comité ont été chargés de lui répondre que l'assemblée est très sensible au zèle dont il est animé pour le bien de la cause commune, mais qu'elle n'a pas une autorité suffisante pour lui donner le titre et la commission qu'il demande, et qu'au surplus le projet contenu dans un mémoire adressé à MM. les pasteurs, n'est du tout point acceptable » (art 3).

Les synodes du 2 mai 1769 (art. 3), du 12 mai 1772 (art. 8), du 26 avril 1774 (art. 14), du 9 mai 1775 (art. 14), du 27 avril 1779 (art. 30), du 23 avril 1782 (art. 28), du 27 avril 1784 (art. 42), rappellent que les 90 livres sont payées parmi les « dettes mortes ».

Court de Gebelin mourut le 10 mai 1784; et le synode du 26 avril 1785

parle naturellement de « l'extinction de la pension » qui lui était assignée.

On le voit donc : ce n'était pas de la province du Bas-Languedoc que Gebelin avait à se plaindre. Si les autres provinces avaient payé leur cote-part avec la même régularité, l'agent dévoué des églises n'aurait pas dépensé les 10000 livres qu'il avait reçues de son père en héritage.

CHARLES DARDIER.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE

Édition nouvelle par feu G. Baum et par Ed. Cunitz, tome Ier
Petit in-4° de 990 pages

Le *Bulletin* annonçait (t. XXIX, p. 571), la nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze préparée à Strasbourg par les soins de M. Baum, pieusement continuée après lui, par M. le professeur Cunitz, et publiée sous les auspices de la Société des classiques protestants qui ne pouvait mieux inaugurer son œuvre. Le premier volume de cette importante publication, qui en aura trois, a paru, et a justifié l'attente du monde savant par la beauté de l'exécution typographique comme par la merveilleuse abondance de l'érudition et la sûreté de la critique qui déroule ses trésors presque à chaque page. On n'attendait pas moins de l'un des auteurs de la belle édition des *Calvini opera*, familier avec toutes les sources qui confinent à la chronique de Th. de Bèze.

Ce n'est pas en un jour, ni même en peu d'années, qu'a été composé le livre qui, sans offrir l'unité des œuvres classiques, est un des monuments les plus précieux de notre littérature réformée. Qui mieux que Th. de Bèze pouvait retracer l'origine et les premières épreuves de ces Églises évangéliques de France qu'il avait plusieurs

fois visitées, et dont il avait si bien servi la cause comme lettré, théologien, diplomate, chargé des missions les plus difficiles, et déployant partout les qualités supérieures qui peuvent seules assurer le succès, à la cour des princes comme dans les conférences ecclésiastiques? Dès son retour à Genève, après la paix d'Amboise, il est préoccupé du grand dessein qui ne sera réalisé que dix-sept ans plus tard, recueillant, de tous côtés, les matériaux nécessaires à son exécution; lettres, mémoires, discours, procès-verbaux, pièces de toute nature, qui doivent former la trame de son récit, et qui n'arrivent que lentement entre ses mains: « *Les longs délais desquels on a usé en plusieurs lieux à m'envoyer mémoires m'ont fait tarder jusques à maintenant l'ouvrage que savez, mais j'espère bientost y mestre la main.* » Ce passage d'une lettre adressée à Nicolas Pithou, le 22 mai 1565, nous montre la part de Th. de Bèze dans l'œuvre à la fois collective et individuelle à laquelle son nom demeure attaché. Une mention du massacre de la Saint-Barthélémy (t. I, p. 244) prouve qu'à cette date (1572) l'œuvre était à peine commencée. Trois guerres de religion, couronnées par une effroyable catastrophe, expliquent assez ces longs retards.

Le temps n'a donc pas manqué à Th. de Bèze pour réunir les matériaux de son ouvrage, et si l'on ne peut lui demander une impartialité qui n'est pas de son siècle, ni même du nôtre, on peut en attendre ce respect de la vérité qui s'impose à tout historien digne de ce nom. Il s'est noblement expliqué à cet égard dans sa préface d'un accent si personnel : « Je confesse que je parle en cette histoire, *non point comme neutre, ains comme estant du costé de ceux de la religion, en quoy ni eux ni moy n'avons autre juge que Dieu ;* mais au reste, j'appelle le Dieu de vérité en tesmoin que je n'ay ici rien forgé du mien, je n'ay rien mis en avant que bien attesté; je n'ay apporté en ce fait ni haine contre les uns, ni amitié des autres, qui m'ait esbloui pour faire du noir le blanc, ou du blanc le noir, supportant les uns pour fouler les autres, mais qu'au contraire j'ay suivi la simple vérité de mes mémoires soigneusement recherchés et publiquement attestés, sans m'escarter pour faire de longs discours, et sans m'eslongner du stile d'une simple et nue narrative, ne cherchant aucun embellissement de l'histoire, ains comme préparant la matière à quiconque estant plus éloquent

que moy pourra mettre le tout en telle forme qu'un si sainct et digne sujet le mérite. »

Les historiens éloquents n'ont pas manqué pour illustrer l'époque retracée par Th. de Bèze. Les doctes éditeurs de Strasbourg sont entrés pleinement dans sa pensée en élargissant l'enquête qu'il avait poursuivie de son vivant avec tant de fidélité sur la période historique qu'embrasse son ouvrage ; et l'on peut dire que MM. Baum et Cunitz n'ont presque rien laissé à faire après eux. Grâce à leur excellente méthode, on peut assister pour ainsi dire à la formation du texte au moyen des italiques qui mettent en relief les nombreux emprunts au martyrologe de Crespin, aux livres du président de La Place et de Regnier de la Planche, aux mémoires de Condé, etc... D'innombrables citations fournies par les correspondances contemporaines (notamment celle de Calvin), et par les relations françaises ou étrangères, et disséminées dans les notes les plus instructives éclairent, confirment, ou rectifient le texte de Th. de Bèze, et répandent la lumière à flots sur les hommes et les choses de ces temps troublés. Les origines de la Réforme française, la naissance et les progrès de chaque Église dans la période féconde du martyre, la conjuration d'Amboise, le colloque de Poissy, la première guerre civile s'éclairent d'un jour nouveau dans le cadre élargi par les plus savantes annotations. Il n'est pas un auteur contemporain de quelque valeur qui n'apporte son témoignage pesé à la balance de la plus scrupuleuse critique, dans cette belle enquête qui aboutit, sur bien des points, à des conclusions définitives. Je ne serai pas démenti, si j'affirme que les notes ajoutées au texte de Th. de Bèze en doublent la valeur. C'est une véritable bibliothèque des auteurs à consulter sur cette époque. Seulement, le texte important, décisif, de chacun d'eux, est d'avance placé sous les yeux du lecteur.

Je ne puis donc que m'associer à l'hommage rendu par tous les organes de la presse protestante à cette belle publication qui fait revivre sur un champ nouveau les plus glorieuses traditions de l'érudition française et devient ainsi une date dans les annales de la bibliographie protestante. Le second volume suivra de près le premier, et le troisième tient en réserve les tables et notices, indispensable complément d'un tel ouvrage. La Société des classiques protestants a bien mérité du public en lui offrant, avec le concours

de la librairie Fischbacher, l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze ainsi appropriée aux exigences de la critique moderne. Dans le vaste champ de notre littérature réformée, les occasions ne lui manqueront pas de poursuivre son utile mission et d'acquérir ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance des protestants français.

J. B.

P. S. Il y aurait de l'affectation à se taire sur l'édition rivale publiée, comme on sait, par la *Société des livres religieux* de Toulouse, et dont l'unique mérite est la reproduction du texte original de 1580. Les lecteurs du *Bulletin* (t. XXX, p. 174) ne peuvent ignorer les démarches faites par notre Société, pour décider celle de Toulouse à ne pas persévérer dans un projet qui méconnaissait un droit antérieur et substituait une fâcheuse concurrence à l'unité si désirable en une telle entreprise. La lecture des notes de M. le pasteur Vesson n'est pas pour nous réconcilier avec cette œuvre de dissidence historique. Leur insuffisance est notoire sans qu'il soit besoin d'y insister. Je n'en donnerai qu'une preuve. S'il est aujourd'hui un point hors de doute, c'est que la belle prière dite *la Confession des péchés*, prononcée par Th. de Bèze au colloque de Poissy, n'était pas son œuvre, mais qu'elle faisait partie de la liturgie de Strasbourg transportée par Calvin à Genève (*Opera*, t. VI, p. 143, *Bull.*, t. XXVII, p. 95). Or, voici comment s'exprime M. Vesson à ce sujet : « On a essayé à tort, croyons-nous, de contester que Th. de Bèze fut l'auteur de cette admirable prière qui n'a pas cessé, *depuis lors* de faire partie de la liturgie de l'Église réformée » (*Hist. eccl.;* édition de Toulouse, t. I, note 1 de la page 174). L'auteur de cette étonnante assertion n'en fournit aucune preuve, et se borne à rappeler un article du *Bulletin* qui établit précisément le contraire (t. IX, p. 287). On ne peut qu'inviter M. Vesson à relire. Comment ne pas envisager sans crainte la nouvelle édition de l'*Histoire des Martyrs* qu'on nous annonce[1] ! S'il est une œuvre difficile entre

1. Nous ne sommes pas seuls à le regretter : « Ne vaudrait-il pas mieux, écrit da le *Journal de Genève* M. Sabatier, réunir tous les efforts pour une grande œuvre que de les gaspiller inutilement à produire des œuvres qui se répètent et fatiguent le public par une concurrence stérile? » On ne saurait mieux dire. C'est le même regret qu'exprime M. Pfender dans le *Témoignage* du 23 juin dernier, en se demandant si la Société de Toulouse a pu « ignorer la publication préparée par MM. Baum et Cunitz et annoncée depuis plusieurs années ». J. B.

toutes, c'est la réimpression du livre de Crespin avec les corrections, les annotations sans nombre qu'il réclame. La piété, le zèle, même le plus pur, ne sont pas suffisants pour une pareille tâche. On ne saurait l'oublier impunément. Sans manquer au respect dû à des frères vénérés, nous les supplions de peser les difficultés de l'entreprise, et d'éprouver, selon le précepte du sage : « *Quid valeant humeri, quid ferre recusent* ! » J. B.

CORRESPONDANCE

L'ÉTAT CIVIL DES HUGUENOTS DE MAUVEZIN

Toulouse, 20 juin 1883.

Cher Monsieur,

Ce pli renferme quelques notes prises aux archives de la ville de Mauvezin (Gers). Elles pourront, peut-être, trouver leur place dans le *Bulletin*. Je m'en rapporte entièrement à votre appréciation.

Veuillez agréer l'assurance de ma plus parfaite estime.

CH. PRADEL.

La petite ville de Mauvezin, si bien posée sur les riants coteaux du Gers, entre la Gimone et la Rats, est le seul point du Fezenzaguet où les protestants se soient conservés.

L'occasion et la gracieuse obligeance du maire, m'ont permis de parcourir les archives de cet ancien boulevard des huguenots. J'ai pris là quelques notes dont voici le résumé.

Joseph Scaliger est considéré comme le seul membre protestant de la famille de La Scala. Le document suivant, intéressant à plus d'un titre, semble prouver le contraire.

Il s'agit :

« De Sylve, son aîné, que la Gascogne honore, »

et que Du Barthas a chanté.

Je retrouve son mariage dans un volume oblong, relié récemment, intitulé :

« REGISTRE DES MARIAGES célébrés en l'Église Réformée de Christ ez » lieux d'Homs .. (Déchirure)... Mauvoysin et autres depuis le XIII° oc- » tobre 1570.

AU NOM DE NOSTRE BON DIEU.

. . . .

» Du second septembre 1576, entre Sylve de La Scale, de Vérone, et » damoiselle Catherine de Biran de Gouhas, et (annonces continuées le » XVI° et XVII° dud. mois, ayant receu attestatoire du recteur de St Hi- » lary, en la ville d'Agen, de la proclamation de ladite, preschée au » prosne par trois diverses fois, à sçavoir, les 5°, 12° et 19° de juing de » l'an 1575, et de n'avoir receu aucune opposition, signé : J. Georget, » recteur; ce mariage a esté béni par moy Estienne de Noelhan, ministre, » au lieu de Gouhas; et, aprés lad. bénédiction, avons presché, y assis- » tant plusieurs personnes, Monsgr et mademoiselle de Gouhas, made- » moiselle de La Garde, etc..., le huictiesme jour du mois d'octobre, » au susdict ».

Le pasteur Noelhan, qui apparaît ici, avait d'abord exercé le ministère à Caylus. Il fut, ensuite, l'un des défenseurs de Montauban, pendant le siège de 1562. On lui confia alors la porte du Pont où il animait le courage des soldats par ses exhortations. Pasteur à Mauvezin, dès 1570, peut-être avant, il mourut dans cette ville :

« Le premier jour du mois de janvier 1595, sur le soir, heure de six » après midi, mourut Ministre Estienne Noailhan, ministre en l'église de » Mauvezin, et feut enseveli le lendemain, jour de lundi, à douze heures » du jour ».

Notre pasteur signait : *Noelhan.*

Les registres, malheureusement fort incomplets, où je puise m'ont fourni bien des notules qui trouveront leur place dans la nouvelle édition de *La France protestante*; mais je tiens à signaler encore un acte de naissance qui m'a frappé :

« Le vendredey, 4 février 1588, le Roy de Navarre et mademoiselle de » Maravat ont présenté en baptême ung enfant de M. de Savailhan, et » donné nom Henry. — M. Nouilhan. ».

Remarquez l'héroïque simplicité de la rédaction où s'affirme l'esprit égalitaire auquel la Réforme donna un grand essor. Le roi de Navarre, à la veille de son avènement à une couronne bien plus importante, se voit traité tout comme les autres. La seule différence entre cet acte et les précédents consiste dans la mention de l'officiant : M. de Noelhan dut se surpasser à cet occasion. C'est là, sans doute, ce que le rédacteur a voulu indiquer.

Le seigneur de Savailhan, dont le roi présentait le fils, appartenait à

la famille de *Mauléon* et doit être Denis, écuyer, qui épousa Catherine de *Monlézun*, à Saint-Sauby, près Mauvezin, le 14 oct. 1576. De ce mariage naquirent deux filles jumelles : Sara, présentée au baptême par noble Jean *Gilbes*, gouverneur de Fezenzaguet, et Jeanne que Guy de *Boupilhère* tint le même jour, 17 avril 1583.

La marraine d'Henri de Mauléon, « Madame de Maravat » s'appelait Marguerite d'*Astugue*. Elle avait épousé Jean de Luppé, Sgr. de Maravat, dont le fils, Alexandre, n'eut point de marraine, lui; les quatre consuls de Mauvezin le présentèrent au baptême. C'étaient, Sire Doat *Gesse*, Jean *Gaston*, le capitaine Abram *Gissot* et Gaillard *Cordier*, 28 nov. 1604.

Je ne puis me laisser entraîner à parler de chacun de ces noms. Un mot, cependant, sur l'un deux. Le poète Jean Gesse, secrétaire du duc d'Anjou, que l'on appelle à tort *La Jessée* (V. Brunet) de son nom latin *Gesseus*, était né à Mauvezin en 1551. Toutefois, il n'est pas certain qu'il appartienne à la France protestante.

Quant à Guillaume *Saluste* du Barthas, dont j'ai parlé plus haut, les mêmes archives font connaître certains détails de l'histoire de sa famille. On y retrouve la naissance de l'une de ses enfants :

« Le quatriesme du mois de juillet 1584, a este baptisée Marie de
» Salustre, fille de Monsgr du Barthas, son parrain; noble Mariane de
» Salustre ».

Signalons encore Jeanne de *Saluste*, femme de Géraud de *Gimat*, Sgr de Sempuy, 1595; et Anne, veuve du sieur de *Glatens*, à la même date.

Après la mort de notre poète, le château de Barthas passa, par alliances, dans la maison *Du Frère* dont un des chefs, Coriolan, était membre du consistoire de Mauvezin en 1639.

Il est probable que, à son tour, la famille Du Frère de Barthas finit en quenouille.

Voici ce que j'ai trouvé sur elle :

« Le 18e juillet 1673 a esté ensevelie au cimetière du Buget damoi-
» selle Marie du Frère de Barthas, veuve du S. de Bellile, décédée le
» jour auparavant. Ont assisté au convoi, noble Paul d'Astugue, sieur
» de St Arens, son neveu et Jacob Dalavat. Signé :
» Dalavat. — St Arens d'Angalin ».

Enfin, Jeanne *Du Frère*, dame du Barthas et de Cologne, épousa François d'*Astorg-Montbartier*, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, du Mas-Grenier, mariage béni par le pasteur Paul *Charles*, au château du Barthas, le 10 mars 1676, en présence de David et Étienne de *Foissin*, père et fils, Paul d'*Astugue* de St Arens, etc...

Dès l'année suivante, ces nouveaux époux eurent un fils, Corbayran,

né le 4 septembre 1677, présenté au baptême par Corbayran d'*Astorg*, baron de Montbartier, et par sa mère Louise de *Viçose.*

C'est là tout ce que j'ai pu recueillir à Mauvezin sur la descendance du poète que le génie des Scaliger avait un moment inspiré, mais auquel la muse avait dit :

« Saluste, chante-moi du Tout-Puissant l'honneur. »

Et fidèle à sa muse, du Barthas a surtout chanté Dieu et la nature avec un charme infini.

CH. PRADEL.

TROIS PREDICANTS

Monsieur le directeur,

Un des membres les plus zélés de l'église de Mouchamps, M. Benj. Sarazin, a, ces dernières années, occupé ses loisirs au dépouillement des archives municipales de notre commune. Il a bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches, et, de ce travail de vrai bénédictin j'en ai extrait, avec son aide et son consentement, quelques notes relatives à l'histoire du Protestantisme dans notre église. Peut-être pourraient-elles trouver place dans les colonnes du *Bulletin.* Pour aujourd'hui, je vous adresse une courte notice sur trois *prédicants* dont il y est fait mention.

Le premier en date est *Jean Le Grain* ou *Grain.* « Le 4 du mois d'oc-
« tobre 1718; Daniel Motard, après avoir, dimanche dernier, refusé de
« recevoir nos dernières instructions et les sacrements, est mort opiniâtre
« et relaps dans l'hérésie, obsédé par sa fille et son gendre Le Grain, de
« ce bourg, qui eut la témérité dimanche de faire le *prédicant*, et sou-
« tenir son erreur avec orgueil, lorsque nous voulions exciter le dit
« Motard à rentrer dans lui-même et le giron de l'église. »

Signé : AUFFRAY, prieur.

L'acte de baptême d'une de ses filles est ainsi conçu : « Baptême de
« Marie-Anne fille de Jean Grain, charpentier, de ce bourg, mal converti
« et d'Anne Motard, sans religion. »

Dix ans après, l'acte de décès de cette même enfant est ainsi libellé :
« Marie âgée de treize ans, fille de Jean Grain, charpentier de ce bourg
« et d'Anne Motard, religionnaires, meurt sans avoir jamais approché
« des sacrements. Son corps est indigne de la sépulture ecclésiastique. »

On trouve à la date du 15 mars 1721, l'acte de décès de Jean Grain, éloquent dans sa brièveté :

« Jean Grain, charpentier au bourg, meurt opiniâtre huguenot et relaps. »

Enfin sa femme le suit dix jours après dans la tombe. Son acte de décès n'est pas moins éloquent :

« La veuve de Jean Grain, charpentier du bourg est morte opiniâtre
« calviniste, après nous avoir refusé samedy dernier de rentrer dans le
« giron de l'église et les sacrements que nous lui offrions. »

Signé Auffray, prieur.

On suit la trace de cette famille jusqu'en 1730.

Le second est *Jacob Guinaudeau*, membre d'une famille ancienne de la paroisse de Mouchamps, fortement attachée à la religion réformée. Il exhorta à la mort, Paul Giraudeau, veuf d'Anne Charlotte Boucquet, ancien greffier de la Seigneurie de cette paroisse, mort relaps religionnaire au bourg de Mouchamps, le 10 aoust 1719, et dont le père, Giraudeau, est lui-même dans les registres, qualifié de « fameux hugenot ». Jacob Guirau deau exhorta encore Louise Guinaudeau, sa cousine, morte relaps chez lui, le 1er mars 1720.

Ces faits ressortent de différentes pièces extraites de nos archives, et en particulier de la suivante :

« Le 1er mars 1720, Louise, âgée d'environ vingt ans, fille de Louis
« Guinaudeau et d'Anne Dreillard, est morte relapse religionnaire chez
« Jacob Guinaudeau, son cousin qui l'a exhortée à la mort, comme il le
« fit à l'égard de Giraudeau, le 18 aoust 1719, en qualité de *prédicant*. »

Signé : Auffray, prieur.

Nous n'avons pu retrouver ni l'acte de naissance ni l'acte de décès de Jacob Guinaudeau.

Le dernier est *Arnoux Jean*. Il joua un rôle plus étendu que les précédents. Obligé de se cacher pour exercer son ministère, il avait pris le nom d'un de ces aumôniers des vaisseaux du Roy, accommodants, qui moyennant salaire, délivraient des certificats de mariage aux protestants sans exiger d'eux une abjuration. (Voir Lièvre : *Hist. des Églises du Poitou*, II, 290.) Nous trouvons la preuve de ce fait dans les deux pièces suivantes.

« Judith Bedou, décédée relapse à la cour du Plessis, le 24 mars 1726.

« Elle se prétendait mariée avec Jean Sarazin, le 15 février 1724, par le « dit Jean-François Cartier, soy disant aumênier sur les vaisseaux du « Roy. »

« Le 29 may 1727, baptême de Louise, fille de Louis Bléteau et de « Mathurine Bléteau, se prétendant mariés par le soy disant Jean-François Cartier. »

A la fin de cette même année, 1727, Arnoux arrété, fait amende honorable, mais n'en est pas moins condamné aux galères perpétuelles.

« Amende honorable du nommé Arnoux, dit sieur Cartier, prédicant. »

« Aujourd'hui, 13 décembre 1727, le nommé Arnoux *prédicant*, a fait « amende honorable, en chemin, la torche aux poings, pour avoir pris le « nom de Jean-François Cartier, prêtre et aumônier sur les vaisseaux du « roy, et avoir fait plusieurs mariages de religionnaires de ma paroisse « et d'autres. Et condamné aux galères à perpétuité. »

Signé : DOM. CLAUDE AUFFRAY, curé de Mouchamps.

Recevez, monsieur le directeur, mes plus respectueuses salutions.

TH. MAILLARD.

UNE BIBLE DE FAMILLE

Nous recevons de M. le pasteur Eschenauer la communication suivante :

Tous les protestants connaissent la pieuse coutume adoptée depuis nombre d'années par nos églises d'offrir aux nouveaux mariés, le jour même de leur bénidiction nuptiale, un exemplaire de nos livres saints avec une inscription signée du pasteur officiant. Ce qu'ils ne savent pas tous c'est que la même coutume existait au temps jadis, et je viens en fournir la preuve.

Il y a peu de mois, bouquinant, à mon accoutumance, chez un libraire du quai Malaquais, j'ai trouvé une bible superbe in-8° de François Estienne, Paris, 1567, qu'un homme de lettres bien connu, secrétaire du duc d'A..., venait d'échanger pour « quelque grain de mil ».

Certes, la première vue de ce volume si admirablement imprimé, réglé, *avec argumens sur chacun livre, figures, cartes tant chronographiques qu'autres, interprétation des noms propres hébrieux chaldéens et grecs, indice des matières* (Concordance), *psaumes et cantiques avec*

musique, liturgie, confession, calendrier historial et perpétuel orné de douze petits bois ravissants; le tout revêtu d'une élégante reliure plein veau aux petits fers et d'une tranche dorée et ciselée : cette vue, dis-je, avait du premier coup enflammé tous mes désirs de bibliophile huguenot.

Mais ce qui, malgré le prix, me décida aussitôt, ce fut la lecture de l'inscription suivante sur la garde appliquée au plat de la reliure. N'a-t-elle pas toute la valeur d'un document?

Dieu qui vous a conjoincts par le Sainct Mariage,
Bannisse d'entre vous de discord le ravage :
En vos infirmités vous doint un bon support,
En vos adversités un amiable accort :
Liant vos cœurs ensemble en parfaicte union,
Donnant à vos labeurs sa bénédiction;
Et, qu'estans d'Abraham le fidèle lignaige,
Le Royaulme des cieux ayez pour héritaige

CHARLES DE NIELLES [1],

Souhaittant de tout son cœur au Mariaige d'honorables Justin Beyer et Suzanne le Brun la bénédiction du Seigneur avec tout bonheur et félicité à sa gloire et à leur salut, pour une arrhe et mémorial d'amitié chrestienne et immortelle, leur a donné cette saincte Bible pour la première et plus précieuse pièce de meuble de leur maison.

Wesel. l'an 1597, en Novembre.

1. Voir ce nom dans la *France protestante*, t. VIII, p. 18.

CHRONIQUE

UN DESCENDANT DE RÉFUGIÉS

On lisait dans une correspondance hollandaise du *Journal des Débats* du 12 mai 1883 :

« Les lettres arabes et musulmanes ont fait une cruelle perte en la personne de M. Dozy, professeur à l'Université de Leyde. M. Dozy était certainement l'un des orientalistes les plus distingués d'Europe.

» Il naquit à Leyde, le 21 février 1820, d'une famille d'origine française, venue en Hollande en 1647. En 1837, Reinhart-Pieter Dozy, âgé seulement de dix-sept ans, fut inscrit comme étudiant, section des lettres, sur les registres de l'Académie de Leyde. A peine docteur, il fut commis, en qualité de conservateur, à la garde de la magnifique collection des manuscrits orientaux de la Bibliothèque de Leyde. En 1850, nommé d'abord professeur extraordinaire, ensuite professeur ordinaire à l'Académie, il fut chargé, pendant un court espace de temps, d'enseigner l'histoire.

» Mais Dozy mettait à contribution les loisirs que lui laissait l'enseignement pour poursuivre ses études de prédilection. Déjà, son *Dictionnaire détaillé des noms, des vêtemens chez les Arabes* (Amsterdam, 1845), avait attiré sur lui l'attention du monde savant, attention qu'il ne cessa de mériter par la publication d'une série d'œuvres remarquables ayant pour objet la littérature et l'histoire des Arabes, nous citerons : *Scriptorum Arabum loci de Abbadidis* (Leiden, 1843-63); sa brochure sur *Abdul-Wahid al Marrekofhis history of the Almohadès* (Leiden, 1849); *Ibn-Badrun's*, commentaire historique sur l'histoire et la littérature d'Espagne pendant le moyen âge (Leiden, 1849); et son ouvrage capital : *Histoire des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides*.

» Le Congrès des orientalistes, en septembre dernier, a expressément reconnu les services rendus par Dozy à la science. Dozy avait dans les veines du vieux sang de huguenots français et en était fier. »

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 13 mars 1883.

Présidence de M. le baron F. de Schickler. Membres présents MM. Bersier, Bonnet, Douen, Frossard, Martin, Read.

Le *Bulletin* d'avril prochain se confond avec la séance annuelle que l'on doit régler définitivement.

Après un rapport du président suivi d'une longue délibération, le Comité décide de transporter son assemblée générale de 1883 dans un des principaux centres historiques de province. Il se réserve de faire connaître le lieu, la date et l'ordre du jour de cette réunion par une circulaire spéciale.

M. le pasteur Viguié qui doit faire prochainement un voyage à Nîmes pourra conférer avec nos amis et nous apporter d'utiles renseignements.

Correspondance. — M. le pasteur Dardier annonce un volume de lettres inédites de Paul Rabaut à Antoine Court (1739-1755) représentant dix-sept années fort remplies de la vie du grand pasteur du désert.

M. le pasteur Gaydan, de Ste-Croix (Drôme), exprime des doutes sur la présence de Cavalier au meurtre de l'abbé Du Chayla, et propose une correction dans ce sens à l'article de la *France protestante*.

On fait observer que le silence de Louvreleuil et de Labaume sur ce point ne suffit pas à infirmer l'assertion contraire de Cavalier qui commandait déjà, en novembre 1702, des bandes importantes, et pouvait bien être de retour de Genève, le 14 juillet, date de la mort de l'abbé Du Chayla.

Le secrétaire rend compte de sa correspondance avec M. le pasteur Dannreuther, de Bar-le-Duc, au sujet de Ligier Richier, auteur du *Sépulcre* de St-Mihiel, et il espère fournir prochainement la preuve que le grand sculpteur lorrain était protestant.

On a reçu les deux premiers numéros de *Nemausa*, revue essentiellement locale publiée à Nîmes par M. Maruejol, et dont on pourra faire échange avec le *Bulletin*.

Séance du 10 avril 1883.

Séance annuelle. — M. le pasteur Viguié a trouvé nos amis de Nîmes très heureux de la perspective de réunions historiques dans le Gard, et il expose leurs vues à ce sujet. Le Comité, après une discussion approfondie, confirme ses résolutions antérieures, et décide de partager les réunions entre Nîmes et une ville des Cévennes, au mois d'octobre prochain.

Correspondance. — Le secrétaire rend compte des recherches faites par M. Grivel, archiviste d'État de Genève, sur Ligier Richier qui mourut à Genève en 1567, et demeure ainsi définitivement acquis à la réforme.

On exprime le vœu que l'article où seront consignés ces résultats importants, soit l'objet d'un tirage à part, pour être communiqué aux journaux et revues de Lorraine.

M. Eug. de Budé annonce la prochaine publication d'une biographie de son illustre ancêtre, Guillaume Budé, dont il s'occupe depuis plusieurs années.

A l'occasion du quatrième centenaire de Luther, né le 10 novembre 1483, la librairie Sandoz et Thuillier se propose de publier le premier volume d'un important ouvrage de M. le pasteur Félix Kuhn : *Luther, sa vie et son œuvre*, qui semble appelé à un légitime succès. L'ouvrage complet aura trois volumes in-8° qui se suivront de près. On souscrit chez les éditeurs au prix de 6 fr. 50 le volume.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re	année,	1852	20 fr. le volume.
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	
5e	—	1856	
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9e	—	1860	30 fr. le volume.
10e	—	1861	

11e	année,	1862	20 fr. le volume.
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19e-20e	—	1870-71	
21e	—	1872	
22e	—	1873	
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	
28e	—	1879	
29e	—	1880	
30e	—	1881	
31e	—	1882	10 fr. le vol.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE.

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

32ᵉ ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

Nº 8. — 15 Août 1883



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ORIGINE DE L'ÉGLISE DES VANS

LE PREMIER TEMPLE — LES PREMIERS PASTEURS[1]

I

En 1563, la petite ville des Vans, alors du diocèse d'Uzès, en Languedoc, fut entièrement protestante. Le fait est attesté par deux documents, dont on ne saurait méconnaître l'autorité.

Le premier de ces documents date de 1720. C'est une sorte de brouillon ayant pour titre *Mémoire à consulter*[2]. Son auteur est l'abbé Jean-François Castanet, curé-prieur de la paroisse des Vans. Le but de ce prieur était, non pas de raconter spécialement l'ancienne conversion de ses paroissiens à la Réforme, — ce qu'il ne fait que d'une manière incidente, — mais de recueillir les titres des donations, fonda-

1. Chapitre détaché d'une *Histoire de la ville des Vans*, puisée aux sources et qui offre plus d'un épisode intéressant pour l'histoire de la Réforme. Nous ne pouvons que signaler un ouvrage encore inédit, qui contient de précieux matériaux mis pour la première fois en œuvre. (*Réd.*)

2. Archives de la ville de Vans, *Liasse GG*, 2.

tions, reconnaissances faites en faveur d'une chapelle de son église, la chapelle de Sainte-Croix, au sujet de laquelle il soutenait un procès. Or, voici ce qu'on lit dans le passage du *Mémoire à consulter* qui a pour nous le plus d'intérêt :

« ..... Environ l'an 1560, tous les habitants de la ville des « Vans abandonnèrent la religion catholique pour professer « le calvinisme après avoir égorgé les prêtres qui ne voulurent « pas se renger de leur parti, démoli les églises, vendu aux « enchères les cloches, les ornements et les revenus des autels « pour le prix en provenant être employé à la fortification et « garde de ladite ville, comme il se justifie par la délibération « du 5 May 1568..... »

Le second document, qui constate le passage de la ville des Vans à la religion réformée, émane d'un souverain pontife, du pape Innocent X. C'est une bulle en faveur d'un Jacques Grimoard de Beauvoir du Roure, prieur de Gravières et des Vans. Ce prieur, voulant jouir des dîmes de ses prédécesseurs d'avant la conversion, avait ressuscité celles-ci et demandé à l'évêque de Rome de les rendre obligatoires, en les sanctionnant. Le pontife répond donc à Jacques du Roure, et, dans sa lettre, il nous apprend que, à la faveur des troubles qui prirent naissance dans nos contrées, en l'année 1563, et de l'occupation de la ville des Vans par les hérétiques, l'église prieuriale et paroissiale de cette ville et toutes ses maisons conventuelles furent détruites de fond en comble et les habitants contraints d'embrasser la foi nouvelle : — *considerans quod ob tumultus bellicos in partibus illis jam de anno millesimo quingentesimo sexagesimo tertio suscitatos et invasionem dicti oppidi ab hœreticis factam, ipsi hœretici ejusdem prioratus ecclesiam et habitationes conventuales funditus everterunt dictique oppidi habitatores et incolas ad amplectendum eorum hœreticœ pravitatis partes coegerunt...*

L'auteur de la bulle ajoute plus loin que, durant cinquante ans et plus, aucun exercice du culte catholique ne fut fait dans notre cité, — *necnon religionis catholicœ exercitium a quin-*

quaginta annis et ultra cum omnibus rigoris viis in dicto oppido impediverunt[1].

On aura, sans doute, remarqué quelques divergences dans les deux documents : il nous paraît utile de nous y arrêter.

Et d'abord, l'abbé Castanet ne donne pas de date précise, c'était, dit-il, « environ l'an 1560 ».

Innocent X est plus catégorique. D'après lui, c'est en 1563 qu'eut lieu l'occupation de la ville des Vans par les calvinistes. Cette date est la vraie. Nous avons vu quelque part que les villes du Bourg-Saint-Andéol et de Largentière « avoient précédé d'un peu », dans la Réforme, la ville des Vans. Or, il est facile de s'assurer que la première de ces deux localités fut prise par le seigneur d'Acier, le 12 novembre 1562, et que Largentière le fut, presque en même temps, par Victor Bermond de Combas, seigneur de Versas.

En second lieu, l'abbé Castanet accuse les habitants des Vans d' « avoir égorgé les prêtres qui ne voulurent pas se ranger de leur parti ».

Innocent X ne dit rien de semblable. D'après lui, au contraire, on se serait contenté de faire partir de la ville toutes les personnes ecclésiastiques restées attachées à leurs croyances, — *ac ecclesiasticas personas inde abegerunt.* Ici encore, la vérité est sous la plume du pontife. Plus rapproché du temps dont il rappelle les événements, puisque sa bulle est de 1644, il devait bien mieux connaître ces événements que l'abbé Castanet, qui n'écrivait, lui, que trois quarts de siècle plus tard, en 1720. D'autre part, dans un document destiné à devenir public et à rester, le pape devait avoir plus de souci d'être vrai que le curé traçant à la hâte quelques lignes à l'usage d'un homme de chicane, chargé de revendiquer, devant un tribunal, les bénéfices de la chapelle de Sainte-Croix. Disons, en outre, que la tradition donne raison au souverain pontife, que jamais elle ne mentionna des faits horribles, dont le souvenir ne se serait pas effacé en 1644, pour répa-

1. Archives de M. le marquis de Chanaleilles, au château de Chambonas.

raître en 1720, et s'effacer encore au dix-neuvième siècle.

Enfin, il semble résulter de la note du prieur Castanet que la ville des Vans passa du catholicisme au protestantisme soudainement, spontanément, sans réflexion et sans le secours de la circonstance d'invasion signalée par le pape Innocent X; il semble, par contre, ressortir de la bulle de ce dernier que la conversion fut simplement l'œuvre d'un coup de force.

Nos deux auteurs nous paraissent ici se tromper.

Ce n'est pas tout d'un coup que la ville des Vans embrassa le calvinisme, en 1563, et ce n'est pas davantage par la violence de troupes étrangères.

Depuis déjà quelques années, la ville des Vans se préparait à passer de son ancienne foi à la foi nouvelle. Elle y était poussée insensiblement par l'exemple de presque tous les nobles des environs, — les de Baune, les de Crussol, les d'Héral de Brézis, les de Barjac, les de Robiac, etc., — par l'exemple de ses propres seigneurs, — les d'Ilaire de Champvert, les Grimoard de Beauvoir du Roure, les de La Garde-Morangiés, etc., par l'exemple de toute l'élite intellectuelle de sa population, ses hommes de loi et ses médecins, — les Chambon, les Dalméras seigneurs de Brès, les Dalméras seigneurs du Vivier, les Mourgues, les Dupuy, les Nadal, etc., — qui tous avaient reçu et subi les idées nouvelles, aux écoles de Toulouse ou de Montpellier, où elles étaient triomphantes depuis longtemps; — par l'exemple de son propre évêque, Jean de Saint-Gelais, qui, en 1546, avec tout son chapitre, à l'exception du grand-vicaire Gabriel de Froment, avait déclaré, « par une délibération capitulaire[1] », abandonner le catholicisme, avait épousé une abbesse, et s'était mis à prêcher le calvinisme, comme si de tout temps il n'avait fait autre chose[2].

Mais personne ne fit plus pour la conversion des habitants

1. De Baville, *Mémoire sur la province de Languedoc.*

2. Les auteurs de la *Gallia christiana* s'expriment ainsi sur l'évêque Jean de Saint-Gelais : « A fide devius ad segregum partes defecisse dicitur, jamque anno 1543 die 9 martii impia calvinistorum dogmata disseminare cœpisse, uxoremque posteà duxisse quamdam abbatissam. »

des Vans que leur prieur lui-même et son vicaire, que la tradition nous apprend avoir été les premiers ministres du culte nouveau dans notre ville.

Comme l'un de ses frères[1], Claude de Beauvoir du Roure, s'était peu à peu détaché de la religion romaine; insensiblement ses discours durent se ressentir des transformations de sa foi, si bien que, le jour où il abjura entièrement ses premières croyances, son vicaire, Jacques de Lahondès, et tout son troupeau le suivirent dans son abjuration. « Parmi ceux » qui embrassèrent le calvinisme, dit l'abbé Castanet dans son » *Mémoire à consulter*, Claude de Beauvoir du Roure, prestre » et prieur de ladite ville, en fut le premier. Il apostasia, se » maria, vendit les biens de l'église et mourut dans l'hérésie, » comme il conste par son testament du 16e février 1607, où, » par clause expresse, il dit qu'il veut estre enterré à la ma» nière des calvinistes. »

Il y a donc toute apparence que ce fut avec réflexion et sans contrainte matérielle que la ville des Vans passa à la Réforme; avec réflexion et sans contrainte, qu'elle chassa de son sein les ecclésiastiques qui ne voulurent pas l'imiter; avec réflexion et sans contrainte, qu'elle détruisit de fond en comble, *funditus everterunt*, son église « au son des instruments[2] »; et si des religionnaires étrangers se présentèrent sous ses murs, au moment de sa conversion, ils n'eurent pas à coup férir, les portes leur étant librement et largement ouvertes.

II

Des restes de l'ancienne église que nous avons découverts

1. Jacques de Beauvoir du Roure. « Dès 1562, il se mit sous les ordres d'Antoine de Crussol, chef du parti protestant en Languedoc. Son château du Roure ayant été attaqué par les catholiques, après le sac d'Annonay, il le défendit avec la plus grande bravoure et ne le rendit qu'à la dernière extrémité à Saint-Chamond, qui le fit raser. » (Haag, *La France protestante*.)

2. Moréri, *Grand dictionnaire historique*, mot GRIMOARD.

et signalés dans un autre travail [1], il est aisé de conclure que cet édifice était du XIIe ou XIIIe siècle, qu'au seul point de vue de l'art, il avait droit au respect, que ce fut, par conséquent, une faute grave que de le détruire, faute que nous avons le devoir de blâmer avec énergie.

Notre blâme, au surplus, se rencontre avec celui de tous les pères de la Réforme eux-mêmes. Calvin traita de « fol exploit contraire à la parole de Dieu » la spoliation et le sac de l'église de Sauve [2]. Dans une lettre à la reine de Navarre, Théodore de Bèze, parlant des dévastations de ce genre, disait que « cette manière de faire ne lui convenait nullement ». De même pensait Viret. « Ce serait une chose fort dangereuse, disait-il, s'il était permis au peuple de s'élever de son autorité pour entreprendre des choses, dont l'exécution n'appartient qu'au roi et aux magistrats députés par lui, suivant la voie ordinaire qui est démontrée dans les Saintes-Ecritures. »

Et tous les membres du synode, réuni à Nîmes le 2 février 1562, furent unanimes à destituer et à remplacer le ministre Tartas, qui n'avait pas su empêcher la ruine de l'église de Sauve [3]. En outre, il firent défense expresse d'abattre les images, de brûler les croix, de commettre aucun acte de cette nature, l'office des ministres étant de détruire les idoles du cœur des hommes uniquement par la parole de Dieu.

Et, d'ailleurs, pourquoi démolir des édifices qu'il fallait remplacer aussitôt? La forme ou la nouveauté de la maison ajoute-t-elle à l'excellence des exercices pieux qui s'y accomplissent? Dieu se laisse-t-il influencer par la vertu des voûtes et des murailles neuves?

L'ancienne église était à peine détruite que l'on travailla à

1. Marius Tallon, *Églises et Temples de la ville des Vans*. Communications faites à la Société historique et archéologique des Vans.

2. Voir l'article intitulé : *Calvin et les briseurs d'images* (*Bulletin*, t. XIV, p. 127).

3. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 416, 417.

l'édification du premier temple. La construction fut simple, vaste, sévère, dépourvue de toute ornementation architecturale, sans aucun autre meuble qu'une chaire et une table de communion. Seule, une tour construite à l'angle occidental de la façade principale donnait à l'édifice un caractère particulier. Il est, au reste, bien facile de se représenter avec exactitude le premier temple protestant des Vans. Par la pensée, enlevez à l'église paroissiale catholique actuelle les arcs des quatre chapelles, les arcs, balustres et coudures des galeries placés au-dessus de ces chapelles, les deux piliers de la nef qui supportent l'arc doubleau de la voûte, les branches d'ogives des deux croisières, l'arc de la grande tribune au-dessus de la porte..., ajoutez ou supprimez, toujours par la pensée, quelques fenêtres, ou disposez-les un peu différemment..., substituez au pavé actuel un pavé moins régulier..., simplifiez l'architecture déjà si pauvre de l'entrée principale..., défaites, en un mot, toute l'œuvre que, en 1664 et 1666[1], un autre Claude de Beauvoir du Roure, prieur des Vans, surnommé l'*abbé de Malons*, donna à faire aux « maistres massons » Jean et Barthélemy Théron, Etienne Crouzet, Antoine Pellet, Blaise Duplan et Guillaume François, et vous aurez le premier temple protestant de la ville des Vans tel qu'il fut construit de 1563 à 1564. Car, lorsqu'ils le reprirent comme leur bien, les catholiques se gardèrent bien de démolir l'édifice; ils se contentèrent de le modifier, de l'approprier aux besoins de leur culte.

La tour elle-même existe encore. D'arrondie et svelte qu'elle était, l'*abbé de Malons* en fit le clocher lourd et massif que l'on voit aujourd'hui, en le flanquant des « chantons » des deux costés du clocher, du costé de la basse-cour de la » hauteur de treize canes de haut en bas », plus des « chan-» tons des autres deux costés dudit clocher, devers la nef et » la muraille de l'église en haut. »

1. Voir les *Prix-faits de construction et de dallage de l'église des Vans*, aux Minutes de Mᵉ Mourgues, notaire royal à Gravières, *Regist. de* 1661 *à* 1666 *et de* 1677 *à* 1669.

Tel fut le premier prêche de notre ville; tel fut le seul lieu où, jusqu'en 1631, une population naguère entièrement catholique, vint adorer Dieu en esprit, sous la direction de pasteurs nouveaux.

III

Les ministres qui desservirent l'église réformée des Vans, de 1563 à 1629, et dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, sont les suivants :

En 1563. — Claude Grimoard de Beauvoir du Roure, ancien prieur, et son vicaire, Jacques de Lahondès[1].

En 1567. — Hersan[2].

En 1568. — Guillaume Claveyrolles[3].

En 1570. — Jacques Bosquet[4].

En 1571. — Buech[5].

De 1572 à 1577. — De Buccans[6].

En 1581. — Fournauve ou Fournaune[7].

De 1582 à 1585. — Justemond[8].

En 1587. — Daniel Chamier[9].

De 1592 à 1599. — Teyssier[10].

De 1600 à 1607. — Lion[11].

De 1608 à 1613. — André Courroi[12].

De 1616 à 1632. — Antoine Bouton[13].

1. Transmis par la tradition.
2. Auzière, *Liste des pasteurs*, ms.
3. Id. *Ibid.*
4. Auzière, *Synodes du Bas-Languedoc*, ms., de la Bibliothèque du Protestantisme français, à Paris.
5. Auzière, *Liste des pasteurs*, ms.
6. Auzière, *Synodes du Bas-Languedoc*.
7. Id. *Ibid.*
8. Id. *Ibid.*
9. Id. *Ibid.*
10. Id. *Ibid.*
11. Id. *Ibid.*
12. Id. *Ibid.*, et *France protestante*, de MM. Haag, mot *Banne*.
13. Id. *Ibid.* *Ibid.* et Archives de l'église protestante des Vans.

Consignons ici ce que nos recherches nous ont appris sur quelques-uns des pasteurs que nous venons de nommer.

I. La maison du Roure, dont nous verrons plus d'un membre apparaître dans le cours de cette histoire, fut incontestablement l'une des plus anciennes et des plus remarquables de la noblesse française. Elle était déjà en renom au XIe siècle, et, dans la suite des temps, elle donna à l'Église des généraux d'ordres, des cardinaux et des papes, Urbain V et Alexandre VII[1], à la France de vaillants soldats, des gouverneurs de provinces, voire même des hommes de lettres[2].

Claude qui fut, dit-on, avec son ancien vicaire, Jacques de Lahondès, le premier pasteur protestant de notre ville, était le quatrième fils de Claude Grimoard de Beauvoir de Roure, chevalier et capitaine de cent hommes d'armes, et de Fleurie de Porcelet, descendante de ce Guillaume de Porcelet, qui gouvernait la Sicile, lors des sombres Vêpres que l'on connaît.

II. Nous ne savons rien d'Hersan.

III. Rien non plus de Guillaume Claveyrolles.

IV. Jacques Bousquet figure, avec Claude Chambon, ancien des Vans, au Synode de Nîmes de 1570.

L'église des Vans, à cette époque, était du colloque de Saint-Ambrueys, — Saint-Ambroix, — et de la province ecclésiatique du Bas-Languedoc jusqu'à la Révolution ; elle ne changea

1. On a dit, et nous avons répété nous-même, dans une de nos communications à la Société historique et archéologique des Vans, — *La ville des Vans à la fin du siècle dernier*, — que d'une branche italienne de nos du Roure étaient issus les papes Sixte IV et Jules II. C'est une erreur. Sixte IV et Jules II étaient des Lanti. Or, dit le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, t. I, ch. XVIII, « ces Lanti ne sont rien du tout, ils ont pris le nom *della Rovere*, parce qu'ils en ont une mère, et ces *Rovere* eux-mêmes étoient de la lie du peuple avant leur pontificat. François della Rovere, qui fut pape en 1481, et qui le fut quatorze ans sous le nom de Sixte IV, étoit fils unique d'un pêcheur des environs de Savone, et ce furieux Jules II, pape en 1503 et qui le fut 10 ans étoit fils de son frère. »

2. Le marquis du Roure, auteur, entre autres œuvres, de l'*Histoire du roi Théodoric le Grand*, Paris, 1846.

jamais de province, mais elle changea deux fois de colloque.

V. Rien de Buech.

VI. De Buccans, dont le nom est quelquefois écrit *Bucalz*, *Bucams* et *Buccane*, est signalé comme ne s'étant pas présenté au Synode de Mauguio, en 1572, synode auquel nous voyons assister Anthoine Malachane, ancien des Vans.

Avant de venir dans notre ville, de Buccans avait été chargé des églises réunies de Bernis et d'Uchaud, qu'il avait quittées parce que la paroisse d'Uchaud ne voulait pas concourir à l' « entretenement du ministre ». En 1577, il partit des Vans et alla à Serverette[1] « de laquelle, disent les actes d'une assemblée synodale, il s'est desparty sans congé et allé. »

De Buccans était, comme beaucoup de ses confrères, très loin d'être riche, et, comme certains d'entr'eux, il ne dédaignait pas de donner des conseils médicaux, pour recevoir quelques présents. Cela lui fut reproché. Le synode de Saint-Ambrueys de 1579, notamment, le blâma pour « avoir arraché une dent pour deux testons ». Il va sans dire que le pasteur tint compte de la réprimande.

VII. Fournaune ou Fournauve est mentionné, dans les actes du synode de Montpellier du mois de mai 1581, comme pasteur de notre ville. L'année d'après, il fut donné à l'église de Valleraugues et de ses annexes. Mais, comme sa conduite n'était pas absolument irréprochable, paraît-il, il fut « admonesté, dit le procès-verbal des actes de l'assemblée, de se pourter sagement et prudemment selon la discipline ». Il fut chargé, en outre, d'exhorter l'église de Valleraugues, qui ne payait pas très exactement ses ministres, « à satisfère entièrement M. Ricaud de ce que luy est deu ». Enfin, le synode lui permet « le voyage qu'il veult fère aux bains de Balaruc pour sa santé ».

VIII. Justemond fut donné à l'église des Vans par le Synode d'Uzès de 1582, avec recommandation expresse « de se pour-

1. Serverette, chef-lieu de canton à 24 kilomètres N.-E. de Marvéjols, département de la Lozère.

» ter gravement en sa vocation et de n'estre si facile à fami-
» liariser avec toutes personnes et ne souvent banqueter avec
» personnes avec lesquelles y pourra avoir quelque appa-
» rence de mal ».

Au synode d'Anduze, de 1583, l'ancien des Vans demanda « leur confirmer M. Justemond pour tousiours ». Justemond répondit qu' « il ne peult demeurer par les partialitez qui
» sont dans la ville, qu'il est vieulx et pauvre et ne luy don-
» nent gaiges suffisans ». Sur tout cela, le Synode décide que
» Justemond demeurera à ladite église des Vans jusqu'au
» synode prochain, et le contenteront de ses gaiges dans
» quinze jours et irront quérir sa famille, — que le pauvre
» pasteur n'avait pu amener avec lui, — à leurs despens ».
Au Synode de Sauve du 2 mai 1584, Justemond figure encore comme ministre de l'église des Vans.

IX. Ce qui suit est extrait des actes du Synode de Montpellier de l'année 1585 :

« De Crouy a remis tesmoniages.

« Daniel Chamié a exhibé le tesmoniage de Genève qui luy
» a esté rendu...

« Touchant M. de Crouy et Chamier, les deux colloques
» assemblés de Nismes et Uzès.

« Examinez et ouy le tesmoniage de leur vie, la Compainie
» les a trouvez suffisans au ministère et conclud qu'ils seront
» receus et dès maintenant leur a donné la main d'association. »

En 1587, le Synode de Saint-Etienne-Vallée-Française inscrivit dans ses actes :

« M. Chamier a esté donné aux Vans sans préjudice du droit de son église et de sa province. »

L'année suivante, un synode de Nîmes envoya Chamier à Aubenas.

Nous avons mis une certaine complaisance à constater l'envoi et le passage aux Vans du jeune pasteur de 1585. On comprendra pourquoi nous l'avons fait. Daniel Chamier est une des plus grandes figures du protestantisme français. Quelle

vie que la sienne ! et surtout, quelle mort !... Un jour, durant le siège de Montauban par Louis XIII, au mois d'août 1621, il sembla à Chamier que ses coreligionnaires faiblissaient sur les remparts de la ville assiégée. Aussitôt, il s'arme d'un pieu et vole au bastion le plus rapproché des ennemis. Mais, au moment où il s'apprête à lancer son arme, un boulet le renverse pour toujours.

X. Teyssier assiste, comme ministre du Saint Évangile aux Vans, aux divers synodes d'Uzès (5 mai 1593), de Nîmes (15 juillet 1593), d'Anduze (12 avril 1595), de Sauve (7 mai 1597), de Montpellier (20 mai 1598), et de Saint-Germain de Calberte (12 mai 1599).

Au Synode de Nîmes de 1593, les fidèles des Vans furent représentés, en outre, par Pierre Clapier, ancien, et, à celui d'Uzès de 1593, par Barthélemy Saut, également ancien de l'église.

XI. Lion assiste, comme pasteur des Vans, au Synode d'Uzès du 15 mars 1600, à celui de Nîmes du 7 mars 1601, à celui d'Alais du 17 avril 1602, à celui d'Uzès du 15 avril 1603, à celui de Saint-Hippolyte du 5 mai 1604, à celui de Montpellier du 8 juin 1605, à celui d'Alais du 18 mars 1606.

Cette année, 1606, ou au commencement de la suivante, Lion mourut. En effet, nous voyons le Synode d'Aiguesmortes du 2 mai 1607, auquel assiste Pierre Robert, ancien des Vans, accorder « deux cens escus », payables en trois années aux enfants de feu M. le pasteur Lion. « Et, ajoute l'assemblée, » de ceste somme, qui sera prinse de la subvention du Roy, » se chargera M. Bailly, oncle desdits enfants, pour la mettre » entre les mains de quelque marchand qui en payera le » change. »

En outre, au même synode d'Aiguesmortes, il fut fait appel par Pierre Robert, ancien, et Pierre Lahondès, premier consul des Vans, d'un arrêt du colloque d'Uzès, qui avait condamné les réformés des Vans à donner une certaine somme aux enfants de feu Lion. Sur quoi le synode statua :

« Bien jugé, mal appelé. Partant, l'église des Vans baillera

» aux héritiers de feu M. Lion ce qui a esté accordé par le » colloque. »

XII. André Courroi prend part à l'assemblée synodale d'Anduse, du 30 avril 1608. Il appert des actes de cette assemblée que Courroi avait été pasteur de l'église d'Issoire et de ses annexes avant de venir dans notre ville. Le 29 avril 1609, il assiste avec Chambon, ancien de son église, au Synode du Vigan. Enfin, en 1613, nous le voyons bénir le mariage de Jacques de Banne avec Louise Grimoard de Beauvoir du Roure, veuve de Gédéon d'Illaire, seigneur de Champvert, dont elle avait eu Charles d'Illaire[1].

XIII. Enfin, Antoine Bouton. Il figure sur une « liste des pasteurs et églises en 1620 et 1626 », insérée dans le dernier volume de *La France protestante*, page 315, en 1632, il était encore pasteur des Vans.

Antoine Bouton ne serait-il pas ce fameux ministre d'Alais qui, le 25 septembre 1685, voyant que son église était interdite en vertu de l'édit, qui défendait l'exercice du culte protestant dans toutes les villes épiscopales, monta dans la chaire, qu'il occupait depuis plus d'un demi-siècle, et, après un discours des plus véhéments, jura et fit jurer à son petit troupeau de mourir dans la doctrine qu'il n'avait cessé d'enseigner? De quoi, le gouverneur d'Alais, M. de Noailles, fut très vexé, puisqu'il donna l'ordre d'aller sur-le-champ arrêter le vénérable ministre. Mais le commandant du détachement de dragons, envoyé pour cette vilaine besogne, arrêta le fils pour le père, qui eut le temps de s'enfuir, d'abord dans les Cévennes, puis en Suisse, où sa famille alla le rejoindre.

MARIUS TALLON.

1. D'Hozier, *Armorial général ou Registres de la noblesse de France*, t. II, édit. de 1761, et Haag, *La France protestante*, mot BANNE.

DOCUMENTS

LE TRAITÉ DE POITIERS

AOUT 1577

L'INTENTION DU ROY SUR LES DIFFICULTÉS QUI SE DOIVENT PRÉSENTER POUR LA CONCLUSION DE LA PAIX POUR LA RELIGION

Ce précieux document dont l'original autographe signé de Henri III, appartient à notre président, M. F. de Schickler, se rapporte aux difficiles négociations qui précédèrent une paix de peu de durée. Le traité de Bergerac ou de Poitiers, signé le 18 septembre 1577, enlevait aux réformés les principaux avantages que la convention de Beaulieu leur avait assurés. « L'édit de 1577, dit de Thou, réformait, interprétait ou modifiait ce qu'il y avait de trop dur dans les édits précédents, et établissait une juste égalité entre les sujets de l'une et de l'autre religion. » Le roi de Navarre y tenait comme à « une paix sienne », et insistait pour son acceptation. Voir le savant ouvrage de M. Anquez : *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, p. 26.

Sera insisté pour le tiers sinon sera passé comme il est en l'édit de soixante et dix.

Sur l'article des haultz justitiers ou il y a : dont ils seront seigneurs en tout *ou par moityé*, si le roy de Navarre ne s'en veult contenter, scavoir si l'on le réduira du moins au tiers, et où il ne vouldroit encores le passer de ceste façon, si l'on le accordera comme il est couché en l'édit de 1570, c'est à scavoir en tout ou en partye.

L'on passera jusques à huict pourveu que Sa Maté les nomme.

Si ledit roy de Navarre ne veult se contenter des six lieux que le Roy accorde, qu'il persiste d'en avoir huict et de les vouloir nommer, comment il plaira à Sa Maté que l'on face.

Luy en sera accordé deux au choix de Sa Maté.

Pareillement pour Mons. le prince de Condé qui demande quatre lieux, si l'on luy en accordera deux au choix de sa dite Maté.

1. Sera accordé un lieu fermé ou bourg au choix de Sa Maté.

2. Sera passé s'ils s'y opiniastrent.

3. Sera accordé deux lieux au plus en Picardye.

4. Pour le regard de la Royne son propre sera excepté comme il a tousjours esté.

Quant à ce qui appartient à Monseigneur, l'on fera instance qu'il ny en ait point, et où ils ne se voudroient accorder sera passé outre.

Sur l'article des baillages au lieu de *lieux* [1], s'ils veulent que l'on mette villes ou bourgs, que l'on oste ce mot d'*antiens* [2], l'exception [3] de la Picardye et des terres appartenantes à la Royne mère du Roy [4] et à Monseigneur le duc d'Anjou son frères, avoir deux ou trois lieux es Senechaussée de Poitou et Provence pour leur grande estendue plus qu'aux autres, ce qu'il plaira à sa dite Maté que l'on face.

Deux lieux en Provence outre celuy de Seyne et en Poitou deux ou trois. Le Roy y advisera.

Si par l'édit l'on nommera les lieux desdits baillages où le dit exercice sera accordé.

Sa Maté le veut résolument.

Si le dit Roy de Navarre et ceux de ladite Religion ne veulent aucunement accorder qu'il soit faict mention du Concille et autres doux moyens comme Sa Maté entend qu'il soit faict pour sa dignité et la satisfaction de la conscience, ce qu'il luy plaira que l'on face.

Le Roy entend qu'il ne soit rien changé en tous les autres articles concernant le faict de la Religion, quelque instance qui en soit faicte.

POUR LA JUSTICE

Du moins qu'ils en exceptent Paris et Rouen où ils se contentent des récusations. Sinon il y sera composé une chambre sur le tableau desdites cours.	S'ils s'oppiniatrent à vouloir avoir des chambres mi partyes es parlemens de Paris, Rouan, Dijon et Bretagne comme aux autres, ou bien qu'ils soyent contantz d'excepter seulement Paris, scavoir comment il plaist à Sa Maté que l'on se gouverne.
Accordé pour Tholoze pourveu qu'elle soit colloquée en lieu ou les catholiques aussy bien que ceulx de la dite Religion puissent avoir seur accès. Sera insisté pour Bourdeaux, et si l'on ne s'en peult accorder, sera passé comme pour Tholoze.	Semblablement s'ils veullent que lesdites chambres ainsy composées demeurent ailleurs qu'ès villes où sont de présent lesdits parlemens, spéciallement pour Bourdeaux et Tholouse.
Douze ou pour le plus quinze.	Quelles soyent composées de dix huict conseillers et non de douze.
Sera passé.	Que ceulx de la dite Religion soyen pourveuz desdits offices qui seront créés sans payer finance pour la première fois et à la nomination dudict roy de Navarre.
Sera passé.	Qu'à mesure qu'ils vacqueront l'on pourvoie de ceulx de ladite Religion en leur place.
Il en sera faict instance et la où ils ne le voudroient passer, sera accordé pour dix ans, lesquelles seront après incorporées et remises es autres cours.	Sera advisé si l'on ne preferera point le temps que les dites chambres auront lieu comme il sembleroit estre raisonnable du moins au temps de la restitution des villes qui leur sont baillées pour leur seureté.
Pourront recuser	S'ils veulent qu'il leur soit permis recuser

jusques à un tiers et non plus.

et rejeter sur le tableau des dites cours ceulx que bon leur semblera jusques aux deux tiers et que du restant Sa Maté choisisse et tire le nombre qui sera requis pour composer les dites chambres, ce que l'on leur accordera.

Il n'est pas raisonnable et ne le veult Sadite Maté.

S'ils insistent d'avoir es dites chambres des advocats et procureurs du Roy, greffiers, huissiers, secretaires et autres officiers de la chancellerie de leur Religion et qu'il ne soit faict aucune différence pour la garde des sceaulx, ce qui sera accordé.

Accordé.

Pareillement sur ce qu'ils demandent que les dites chambres cognoissent et jugent de tout ce qui pourroit estre de controverse sur l'éxécution et entretennement de l'édit de paciffication

Ne se pourra récuser pour le faict de la Religion.

Que l'on ne puisse récuser pour le seul faict de la Religion ni pour chose advenue durant les troubles ou à l'occasion d'iceulx.

Sera accordé.

Que les dits présidens et conseillers de la Dite Religion nouvellement érigés soyent tenus et reputés en tout estre du corps des cours, qu'ils assistent à toutes autres deslibérations et y ayent voix deslibérative comme le reste des présidens et conseillers et sans qu'il soit faict entre eulx aucune différence.

Sera passé en limitant le temps de six ans au plus.

Que l'article vingt et uniesme du dernier Edit du moys de may 1576 concernant les appellations des présidiaux sera réitéré et entretenu en l'édit qui sera faict sans aucune limitation de temps comme ils demandent.

POUR LES SEURETEZ

Ne sera passé outre si ce n'est pour quinze jours au plus.

S'ils s'oppiniactrent d'avoir quelque terme ou délay pour vuider les garnisons des villes qu'ils tiennent après que le Roy aura séparé ses armées, ce que l'on accordera.

Le roy ne mettra aucuns capitaines gouverneurs ny garnison et ne construira citadelles es lieux qu'il délaisseront s'ils ne sont de frontière et quant aux autres Sa Maté en veut user selon qu'elle verra estre nécessaire pour son service.	Pareillement s'ils requièrent que Sa Maté ne puisse mectre gouverneurs et garnison, ny construire citadelles en autres villes et chasteaux qu'en ceulx qui sont sur les frontières où de tout temps et mesmes du règne du feu Roy Henry il y en avoit.
Ne sera faict mention de ladite renontiation.	Que les cours de parlemens, les corps des villes et les gentils hommes des provinces facent l'observation de l'édit avecques expresse renontiation aux ligues.
La dite permission leur sera accordée.	Qu'il soyt permis au Roy de Navarre d'envoyer devers la Royne d'Angleterre, les deux Casimir et les Suisses gens exprès sur la conclusion de la paix et après pour les adviser de ce qui aura esté faict et que sa dite Maté a promis de les faire payer de ce qui leur est deub.
La dite permission concédée par Sa Maté; elle leur sera confirmée et de nouveau accordée.	Qu'il soit permis a ceulx de la dite Religion lever sur eulx la somme de six cent mil livres suivant ce qu'ils disent les avoir accordé par la dernière paix pour l'acquit de leurs debtes.
Si l'on ne le peut gagner il sera accordé pourveu qu'entre cy et la le dit Montpellier ne soyt pris.	S'ils s'oppiniastrent d'avoir en Languedoc pour leur seureté Aigues Mortes et Montpellier.
Accorde Livron et non Gap.	En Dauphiné Gap ou Livron.
Périgueux sera accordé et non Villeneuve.	En Guyenne Périgueux et Villeneufve d'Agenoys outre la Réole.
Le Brouage sera refusé, d'aultant qu'il	En Poitou Xaintonge et Angoumois Brouaage, ou bien qu'il soit desmantelé et qu'il n'y soit

doibt estre tenu entre les mains du seigneur à qui il appartient, et quant à Fontenay sera du tout refusé.

laissé garnison, ou Fontenay comme ils requièrent.

Sera refusé.

Que le dit S. Roy de Navarre mette dix ou douze soldats dedans ung des forts d'Agen, du moins qu'ils soyent mis par le sieur de Brion.

St Jehan sera accordé et ne sera aucunement parlé de Péronne.

Si Mons. le prince de Condé persiste à demander Péronne et en attendant que l'on luy puisse bailler que l'on luy laisse St-Jehan.

Il faudra qu'ils se contentent des huict cens hommes accordés.

S'il demande quelques soldats pour la garde dudit St-Jehan et que le roy de Navarre ne luy veuille deppartir de ceulx que l'on luy accorde, ce que l'on lui respondra tant pour le nombre que pour l'entretennement.

Le Roy veult que l'on face un édit nouveau, sans que l'on leur puisse accorder autre chose.

S'ils persistent oppiniastrement à vouloir que le dernier édit demeure entier, ensemble les articles secrets et autres points dont il ne sera faict mention en cestuy-cy, et qu'il n'y ait moyen quelconque de leur faire passer ce point, ce qu'il plaira à sa Mté que l'on face.

S'ils en font bien grande instance, leur sera accordé pouvoir faire ledit exercice en quelques lieux des Isles qu'il sera par Sa Maté advisé et ordonné.

S'il demande qu'il soyt permis à ceulx des Isles de Brouaage, Marennes et Oléron de faire exercice de la Religion attendu qu'ils sont quasi tous de la dite religion, ce qu'il plaira à Sa Maté que l'on leur accorde.

De la main du roi :

Je veus an juste extrémité que bien soict accordé.

HENRY.

Le Roy le trouve bon.

Sur l'article XIIme pour le regard des fruicts des immeubles chacun rentrera en ses maisons et biens et jouyra réciproquement des fruicts qui ne se trouveront recueillis lors de la publication de l'édit.

Accordé comme il est porté par les articles de l'édit.

Les articles dix-sept et quarante-six seront accollés et conjoincts pour le regard des fonctions et charges qui sont es villes et communautés.

S'ils font instance que ce mot soyt mis en l'article d'autant qu'il a esté tousjours passé aux précédens édits et tousjours au dernier en esclaircissant les doubtes que les autres en pouvoient prendre, toutesfois s'ils ne se peuvent contenter...... Sa dite Mté trouvera bon qu'il soit osté.

Sur le quarante neuviesme sera considéré la conséquence de ces mots que les villes soyent *remises au mesme état* au lieu desquels suffiroit de mettre *en la mesme liberté*.

Accordé.

Aux articles secrets sera faicte mention de l'article cinquante-septiesme du dernier édit.

Sa Majesté ne veut passer ledit article que par l'advis de ceulx de Montpellier.

Des prises faictes par mer et par terre comme d'un navire nommé La Rondelle et semblables.

Sa Mté advisera.

D'avoir l'exercice de la Religion aux fauxbourgs de la ville de Loudun.

Sa Mté advisera.

Accommoder ceulx de Bordeaulx d'un lieu prochain de la ville pour faire leur exercice.

L'article XXIe de l'édit sera suivy avec limitation du temps de six ans que l'on rendra les villes débarrassées en sureté. Ne trouve bon la dite érection.

Au cas que Sa Maté ne trouve bon la continuation de l'article XXIme de l'édit pour les appellations des jugemens présidiaux, plaise à sa Maté pour la justice de ceulx de la Religion ressortissant au présidial de Thoulouze qui leur est du tout suspect, ériger de nouveau autre siège présidial en la ville de Revel ou

autre semblable siège présidial pour la Senechaussée de Quercy en la ville de Montauban.

Sa dite Majesté ne déclare son intention sur les articles secrets.

Pourveoir aux habitans du contat de Venisse (Avignon).

Faict à Poitiers le dernier jour d'aoust 1577.

HENRY.

REQUÊTE D'UN FORÇAT DU DAUPHINE

DANIEL JAVEL[1]

A Marseille, 25 janvier 1694.

Monsieur,

Il y a quelque jours que je receus l'honneur de la votre qu'il vous a plu me favoriser, par laquelle j'ay vu la grande humanité que vous avés à mon affliction. Ce sont les fruits d'une âme sensible quelle ne scauroit pas qu'estre affligée de voir souffrir les pauvres membres de J. C. sans en ressentir de la douleur, qu'elle vous a fait me prevenir avec prières que je vous faisois par ma précédente. Vous me marquez par la vostre d'avoir escrit là où il faut pour me faire obtenir ma pauvre liberté. C'est une obligation que je vous ay quelle surpasse toutes les autres que je vous suis tenu redevable, et dont je n'en ay jamais mérité le moindre sujet; bien loin je m'en rends toujours plus indigne par mes ingratitudes. Je ne scaurois donc arrêter le cours de cette grande bonté que il vous plait avoir encore pour moi, et je répute à bonheur l'occasion de pouvoir vous remercier et vous donner à connoitre le ressentiment qui m'en demeure. Je redouble mes vœux et prières au Ciel, qu'il réponde à vos biens faits puisqu'il vous plait de travailler pour moy. Je vous prie

1. Archives de la Haye. Communication de M. Enschedé. Le nom de Javel ne manque pas aux listes déjà connues de forçats pour la foi. Voy. Coquerel (p. 324).

la continuation (*sic*) et Dieu aydant par vostre moyen je seray un jour élargy, comme je produiray que j'estois dans les pays étrangers à cause des guerres. L'on m'avoit conseillé, si je n'avois pas trouvé en vous un confort, de tacher de faire tenir un placet aux États Généraux; mais rien ne me donne plus d'espérance que ce qu'il vous a plu escrire là où il faut, et cela est sans doubte au véritable endroit. Il sera cependant tout ce qui plaira à Dieu; ce sont nos péchés qui nous détiennent, et s'il luy plait nous y laisser c'est pour mieux nous élever à luy par une bonne résignation à ses volontés, quoy que cela égaye nos adversaires en voyant que Dieu perpétue nos souffrances dans un temps qu'il semblera quelles devoient finir. Après qu'il se sera servy d'eux comme des instruments pour nous châtier, sa colère se tournera contre eux suivant....[1] *qu'il jette la verge au feu*. C'est donq vray que notre délivrance ne nous manquera pas quand nous aurons fait notre paix avec luy. Il nous la donnera. Nous voyons aux divines écritures qu'il faut faire violence pour entrer au ciel. Il est donq bon que nous soyons affligés, car nous courrions à travers champs, nous dit le profète royal. Je m'eforceray a me rendre conforme aux vollontés divines; je sais qu'il faut estre fidèle pour remporter la couronne du ciel. *Comme nous ne pourrons pas servir deux maistres*, Dieu m'a fait la grace de me conserver à toutes les embûches du démon; j'espère qu'il me continuera les mesmes graces à l'avenir, s'il luy plait que je souffre encore pour sa gloire.

Monsieur du Gontail m'avoit proposé de condescendre..... les volontés de..... mais à Dieu ne plaise d'en avoir seulement la pensée! ce çeroit une liberté trop chère au prix de son âme. Dieu trouvera des moyens de m'en tirer, quand il luy plaira. Vous ne scauriez croire, monsieur, que du depuis ma captivité personne de mes parens de Nymes ne m'ont jamais assisté ou donné aucune consolation. C'est en cela qu'on voit bien que Dieu soutient ceux qui le craignent, et il semble par là encore qu'il veut tout à fait m'anéantir. De tous mes semblables ne s'en trouve pas un dénué de tout comme moy. Ils reçoivent des soulagements ou des parens ou des cantons, par des charités. Enfin Dieu veut bien me priver ainsy de mes besoins. Sa volonté soit faite! Je me résigne à tout ce qu'il luy

1. Mot illisible.

plaira. Je suis dans des grandes nécessités. Je vous souhaite, Monsieur, toutes les bénédictions temporelles et spirituelles et à toute votre honorable famille, que joffre mes respects et à vous à quy je suis avec toute sincérité possible,

Monsieur,

Votre bien affectionné,

D. Javel.

Je salue tous les messieurs Baguere et madame Serre et tous les messieurs Debeyne et les demoiselles *Chilem?*

Je n'ay pu refuser a un compagnon de mes liens de vous prier d'avoir cette bonté de faire dire à la sœur marie Odou (qui) étoit servante chez M. Jacob Dupon, et présentement chez M. Puillam, que son frère a receu les six livres quelle luy a envoyés et qui la remercie comme M. son maistre de cette charité.

Adresse : *Monsieur Bandol à la citté de Genève à Genève.* (Feuille de 23 centim. sur 17 1/2 pliée en quatre scellée avec de la cire rouge; et monogrammee deux J. entrelacés. Sur la partie de la feuille où se trouve l'adresse on lit de la main de Javel :

Je vous prie de nous éclairer qnand vous verrez quelque chose de nouveau à notre endroit.

Une autre main a ajouté.

Je prends la liberté, monsieur, de joindre aux depeches de M[lle] Van der Heer la réplique que m'a faite Javel, à la réponse que je fis à la sienne de décembre dernier, luy marquant que je n'avois attendu ses prières pour adresser les miennes en sa faveur là où je croiois quelles pourront avoir quelqu'effet. Vous verrez ici des marques d'une constance et d'une résignation assez édifiante. J'y remarque en particulier deux choses : 1° la confirmation de ce qu'on m'a rapporté de luy et dont m'a aussy touché quelque fois dans ses lettres, savoir qu'il ne veut point obtenir sa liberté au préjudice de la gloire de Dieu et au péril du salut de son ame, puisqu'il a encore en dernier lieu rejetté le conseil de M. du Gontail sur ce sujet. C'est un ingénieur dont je connois la famille. 2° qu'on luy conseilloit d'adresser un placet à L. H. P. ce qui fait voir que c'est de leur crédit qu'il attend que Dieu se serve en sa faveur, quoique je ne lui aye pas marqué la voye que je prenois pour interceder pour

luy par ou il auroit bien jugé qu'il ny sauroit avoir de placet plus efficace que celui qui sortira de votre bouche. Pour cet effet je vous repeterai avec mes prieres les circonstances de sa capture. Le détachement sortit de Mastricht le 29 avril 1690 avec passeport de S. A. M. le Pr. de Waldeck gouverneur dudit Maestricht pour aller faire payer les contributions dans le Païs de Luxembourg. Le 9 May il fut rencontré par un détachement de l'armée de M. le Ch. de Boufflers, proche de Bastogne, où après avoir combattu, il fallut se rendre et être mené à Luxembourg comme prisonniers de guerre. « M. Paris commandant de notre détachement fut fait mourir parce qu'il était français, et moi par la même raison envoyé là où je suis. J'étois dans le régiment de Goes, dans la compagnie de M. Quiot, en garnison à Mastricht. Daniel Javel de Deyve, bourg près de Gap en Daufiné. » Ecoutez au nom de Dieu les gémissements de ce pauvre affligé, et la prière que je vous reitère pour luy. Il fut mis d'abord dans la *Grande royale;* mais sa dernière adresse est à Daniel Javel forçat sur la Galère *la Gloire* à Marseille.

Original attaché à deux requettes, une en hollandais l'autre en français, aux archives de l'État à la Haye. Requettes de 1698, première liasse. La requette française est de la teneur suivante :

A Hauts et Puissants seigneurs :

« Daniel Javel Dauphinois, natif de Veyne, bourg du Capençois, forçat sur la galère *la Gloire* à Marseille, expose très humblement à vos hautes Puissances que, le 29 avril 1690, étant à leur service dans la compagnie de M. Quiot du régiment de Goes, laquelle étoit pour lors dans la garnison de Mastricht il sortit dans un détachement muni de passeport de feu Monseigneur, etc. »

Il y a peu de différence avec la lettre, copiée ci-dessus.

Votre bien dévoué,

A. J. Enschedé.

UN JOURNAL DU DÉSERT
1743-1748

ESTAT DES ASSEMBLÉES QUI ONT ESTÉ CONVOQUÉES DANS LE DÉPARTEMENT DES ÉGLISES DE NISMES

C'est à une communication de M. le professeur Sardinoux, doyen honoraire de la Faculté de Montauban, que nous devons les précieux feuillets de ce journal, espèce de mémorial domestique, formant un petit cahier in-12 de 18 pages, en tête duquel sont inscrits un débordement du Gardon en 1741 et le martyre de Pierre Dortial, dernier juillet 1742. C'est un précieux supplément au journal de Paul Rabaut (*Bull.*, t. XXVII, p. 113, 171). On y verra combien était suivi le culte du désert. Un doute peut s'élever sur le chiffre des assistants toujours donné en nombre rond, et dont la constatation semble difficile. Mais en admettant quelque exagération à cet égard, il ne reste pas moins que ce chiffre proportionné à celui de la collecte pour les pauvres, était fort élevé. Le zèle des pères ne contient-il pas une une leçon pour les enfants ?

Du dimanche 15 septembre 1743 a esté convoqué une assemblée par M. Clément, pasteur, assisté de M. Paul et de M. Montanieu, et trois autres. Le nombre des personnes a esté de douze mille personnes.

Du dimanche 22 7bre a esté convoqué une assemblée par M. Paul, pasteur. Le nombre a esté de sept mille personnes.

Du dimanche 29 7bre a esté convoqué une assemblée par M. Joseph, pasteur. Le nombre a esté de sept mille personnes.

Du dimanche 6 8bre a esté convoqué une assemblée par M. Venezobre, pasteur. Le nombre a esté de cinq mille personnes.

Du dimanche 13 8bre a esté convoqué une assemblée par M. Venezobre, pasteur. Le nombre a esté de huit mille personnes.

Du dimanche 20 8bre a esté convoqué une assemblée par M. Venezobre, pasteur. Le nombre a esté de quatre mille personnes.

Du 27 8bre a esté convoqué une assemblée par Mrs Paul, pasteur, Venezobre, a esté de onze mille personnes..... 11 000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 344 l. —

Du 3 9bre a esté convoqué une assemblée par Mrs Venezobre et Montanieu, pasteurs. Le nombre a esté de treize mille personnes.................................. 13 000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 346 l. —

Du dimanche, 3 9bre a esté convoqué une assemblée par Mrs Boyer, Pommaret et autres. Le nombre a esté de sept mille personnes.................................. 7 000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 200 l. —

Du dainche 11 9 mbre a esté convoqué une assemblée par Mr Venezobre, pasteur. Le nombre a esté de quinze mille personnes, et ayant bény deux mariages, le texte a esté pris du livre du prophète Jérémie, au chapitre 5, v. 25 : *En ces temps vos péchés vous ont empêchés qu'il ne vous en arrive du bien*.................................. 15 000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 374 l. —

Du dimanche 17 9bre a esté convoqué une assemblée par Mr Fléchier, proposant, et ayant tiré cinq bans, le texte a esté pris de la Genèse au chapitre quatre, verset septième, en ces paroles : *Tes péchés sont à la porte*. Le nombre des personnes a esté de dix-sept mille.................................. 17 000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 420 l. —

Du dimanche 24 9bre a esté convoqué une assemblée par Mr Paul, pasteur. Le nombre a esté de quinze mille personnes, ayant bény deux mariages et ayant tiré cinq bans. Le texte a esté pris de l'Évangile selon St Luc, ch. 19, versets 41, 42, 43 et 44 en ces paroles : *Lorsqu'il fut proche de la ville en la voyant il pleura sur elle et dit : ah ! si tu avois reconnu au moins en ce jour qui t'est donné, les choses qui regardent ta paix; mais maintenant elles sont cachées à tes yeux car il viendra un temps malheureux pour toi; tes ennemis t'environneront de tranchées et t'enfermeront; ils te cerneront de toutes parts; ils détruiront entièrement toi et tes enfans qui sont dans tes murs, et ils ne te laisseront pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel tu a esté visitée*. Quinze mille personnes.............. 15 000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 356 l. —

Du dimanche 24 9bre a esté convoqué une assemblée par Mr Boyer assisté de six autres. Le texte a esté pris de l'Évangile selon St Mathieu, chapitre 22, v. 37, en ces paroles : *Jésus lui répon-*

dit vous aimerez le Seig^r votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. Le second texte a esté tiré du psaume 4e v. 7. Le nombre des personnes a esté de quatre mille.. 4000 personnes.

Deniers des pauvres........................ 150 l. —

Du dimanche premier décembre a esté convoqué une assemblée par Mr Venezobre, pasteur, j'ay bény deux mariages et tiré 14 bans. Le texte a esté pris de l'Épitre aux Collossiens chap. premier, v. 22 en ces paroles : *Il vous a maintenant reconciliés avec luy par la mort que Jésus-Christ a soufferte dans son corps afin de vous faire comparoitre devant luy saints, sans tache et irrépréhensibles.* Le nombre des personnes a esté de quinze mille................................ 15000 personnes.

Deniers des pauvres....................... 280 l. —

Du dimanche 8 X^bre a esté convoqué une assemblée par Mrs Paul et Joseph pasteurs, ayant tiré douze bans. Le texte a esté pris, par Mr Paul, dans les Actes des apôtres, au chap. 14, v. 22 en ces mots : *Fortifiant l'esprit des disciples, les exhortant à persevérer dans la foy et les prévenant que c'est par beaucoup d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu.* Le texte de Mr Joseph a esté pris dans l'Évangile selon St Jean, ch. 14, v. 15 : *Si vous m'aimez gardez mes commandements.* Le nombre des personnes a esté de dix-huit mille........... 18000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 400 l. —

Du dimanche 8e X^bre a esté convoqué une assemblée par Mr Pommaret assisté d'un autre. Son texte a esté tiré du livre des Ecclésiastes du prophète Salomon au chap. premier, v. 2e en ses paroles: *Vanité des vanités tout est vanité;* l'autre ayant pris son texte dans l'Évangile selon St Luc, ch. 22, v. 32. : *Mais j'ay prié que votre foy ne défaille point; lors donc que vous serez revenu à vous même, affermissez vos frères.* Le nombre des personnes a esté de mille.................................. 1000 personnes.

Deniers des pauvres...................... 50 l. —

Du dimanche 15e X^bre a esté convoqué une assemblée par Mr Fléchier, preposant, y ayant tiré six bans. Le texte a esté pris dans le Vieux Testament : *Il n'y aura point de paix pour les méchans, a dit le Seig^r.* Le nombre des personnes a esté de quatre mille.................................... 4000 personnes.

Deniers des pauvres........................ 120 l. —

Du dimanche 22 Xbre a esté convoqué une assemblée par Mr Venezobre, pasteur, y ayant tiré vingt bans et bény un mariage. Le texte a esté tiré dans l'Évangille selon St Luc, chap. 2, v. 10 : *Alors l'ange leur dit : n'ayes point de peur car je viens vous annoncer une nouvelle pour tout le peuple le sujet d'une grande joye.* Le nombre des personnes a esté de quatre mille. 4000 personnes.

Deniers des pauvres........................ 150 l. —

Du lundy 23 Xbre a esté convoqué une assemblée par Mr Lavalette, proposant. Son texte a esté pris de l'Épitre de St Pierre, chap. premier, v. 3 en ces mots : *Bény soit Dieu le Père de notre Seigr Jésus-Christ, qui selon sa grande misericorde nous a régénérés en nous donnant une espérance vive par la résurrection de Jésus Christ.* Le nombre des personnes a esté de mille cinq cens.................................. 1500 personnes.

Deniers des pauvres.............. .... 100 l. —

Du dimanche 29 Xbre a esté convoqué une assemblée par Mr Joseph proposant, y ayant tiré trois bans. Le texte a esté pris du livre de Michée, au chapitre dernier, v. 2 en ces mots : *Le soleil est venu, la santé a esté sur ses ailes.* Le nombre des personnes a esté de deux milles............................ 2000 personnes.

Deniers des pauvres....................... 90 l. —

Du mardy, premier jour de l'année mil sept cens quarante quatre a esté convoqué une assemblée par Mr Paul, y ayant bény trois mariages et tiré quatre bans. Son texte a esté tiré de l'epitre de St Paul aux Hébreux, chap. 9, v. 27 en ces mots : *Comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, après quoy suit le jugement.* Le nombre des personnes a esté de...... 1400 personnes.

L'assemblée fut vendue et le détachement en prit 4 hommes et 6 femmes.

Du vendredy septième jour du mois d'aoust mil sept cens quarante quatre, a esté jugé l'afaire de Mr Boyer par Mr Court, Mr Roger et Mr Perot, tous ministres, assisté de Mrs..... [1] tous quatre advocats ; en s'estant transporté dans une maison nommée la Bitarelle, le jugement a esté rendu tout cacheté, que personne n'a peu savoir ce qu'il y avoit dedans, et il fut dit qu'on tiendrait un sinode pour auto-

1. Ici plusieurs noms effacés.

riser le jugement qu'on avoit fait; mais c'étoit après que le sinode s'étoit tenu. A la première prédication qu'on fera, il sera fait la lecture de son jugement devant l'assemblée. On fit l'ouverture du jugement à l'entrée du sinode national, où il fut jugé que Mr Boyer seroit suspendu pour quinze jours, et qu'il auroit les mesmes Eglises qu'il avoit dans le temps que son affaire arriva, et aussy avec tous élèves (?). Ce fut le 16e aoust 1744 qu'on fit l'ouverture du jugement, et sa réhabilitation a esté le 31e aoust. Au mesme endroit qu'on fit le jugement Mr Court fit une prédication à ce sujet.

Le second jour du mois de février mil sept cens quarante cinq, a esté pris Mr Rang, ministre du St Évangille dans le Dauphiné où il fut conduit à Grenoble, où il se tient le parlement de la province. Son jugement fut rendu le cinquième mars, et il fut condamné à estre pendu et à estre traîné; sa tête exposée au-devant de la porte de la maison où il a esté pris, dans un village nommé Dye; tout le monde estonné de ce jugement parce que l'on n'avoit point suivy l'ordonnance du prince, de voir un jugement inique contre un martyr de l'Évangille.

Du 30 mars mil sept cens quarante sept, Mr Paul, pasteur, ayant convoqué une assemblée, il s'est trouvé que les grenadiers d'Espagne nous gardoit de peur qu'on nous insulta en revenant; et on tenoit une garde au-devant du grand bassin de la Fontaine, que c'étoit notre chemin que l'on passoit.

Du lundy 25 Xbre 1747, Mr Paul, pasteur, ayant convoqué une assemblée, son texte a esté tiré de l'épitre de St Paul à Timothée, chapitre 4e, v. 16 en ces mots : *Certainement le mystère de piété est grand, Jésus-Christ manifesté en chair*. Nombre des personnes.. 10 000

Du premier jour du mois de janvier mil sept cens quarante huit, a esté convoqué une assemblée par Mr Paul. Son texte pris de l'Évangille selon St Jean, chapitre 12, v. 34 : *Marchez pendant que vous avez la lumière de peur que les ténèbres ne vous surprenent*. Le nombre des personnes neuf mille..................... 9000

Du septième jour du mois de janvier a esté convoqué une assemblée par Mr Venezobre. Son texte a esté pris dans le livre de la Genèse, chap. 3, v. 19, sur la fin : *Tu es poudre et tu retourneras en poudre*. Le nombre des personnes.................. 12 000 y ayant baptisé trois enfans.

Du dimanche quatorzième jour du mois de janvier a esté convoqué une assemblée par Mr Therond proposant. Son texte a esté tiré de l'Évangille selon St Mathieu, ch. 19, v. 17 : *Si vous m'aimez, gardez mes commandements*. Le nombre des personnes........... 300

Du dimanche vingtunième jour du mois de janvier a esté convoqué une assemblée par Mr Therond. Le texte a esté pris dans le mesme chapitre et au mesme verset. Le nombre des personnes huit mille personnes................................ 9000

Du dimanche vingt-huitième jour du mois de janvier a esté convoqué une assemblée par Mr Paul. Son texte a esté pris au psaume cinquante, verset seize : *A l'égard du méchant Dieu lui dit : A quoi te sert-il de réciter mes lois et de te glorifier de mon alliance, puisque tu hais la correction et que tu rejètes loin de toi mes préceptes*. Nombre des personnes...................... 1000

Du dimanche 4e jour du mois de février a esté convoqué une assemblée par Mr Venezobre. Son texte a esté pris dans le livre de la Genèse, chap. 3, v. 19 sur la fin : *Tu es poudre et tu retourneras en poudre*. Le nombre des personnes a esté de....... 8000

Du dimanche 11e février a esté convoqué une assemblée par Mr Teissier, pasteur. Son texte a esté pris de l'épitre de St Paul aux Ephésiens, chap. 6, v. 1er, jusques au 4 : *Enfants obéissez à vos pères et à vos mères selon le Seigneur car cela est juste; honorez votre père et votre mère; c'est le premier commandement qui ait une promesse*. Nombre des personnes.................. 1000

Du dimanche 18e février a esté convoqué une assemblée par Mr Paul, pasteur. Son texte a esté pris du livre des révélations de Daniel, chap. 3. Mr Paul nous dit qu'il ne pouvoit pas séparer de l'histoire le verset de ce chapitre, et son sermon roula sur les trois enfans Hébreux qui furent jetés dans la fournaise ardente. Nombre des personnes.. 4000

Du dimanche 25 février a esté convoqué une assemblée par Mr Paul et ayant le sermon du dimanche cy-devant.

Nombre des personnes................................ 1200

Du dimanche 3 mars a esté convoqué une assemblée par Mr Therond proposant. Son texte a esté pris de l'Évangile selon St Mathieu, chapitre 19, v. 17 en ces mots : *Si vous m'aimez gardez mes commandemens*. Nombre des personnes.................... 6000

Du dimanche dixième jour du mois de mars a esté convoqué une

assemblée par Mr Venezobre. Son texte a esté pris de l'Éuangille selon St Marc au chapitre 13, v. 33 en ses mots : *Prenez garde à vous, veillez et priez car vous ne saves quand ce tems-là doit venir.*

Nombre des personnes.................................. 7000

Du dimanche dix-septième jour du mois de mars a esté convoqué une assemblée par Mr Paul, pasteur. Son texte a esté tiré de l'Évangile selon St Mathieu, chapitre vingt-six, verset soixante-neuf : *Cependant Pierre estoit assis dehors dans la cour; et une seruante l'abordant luy dit : vous aussi vous étiez avec Jésus de Galilée* (70); *mais il le nia devant tout le monde disant : je ne sai ce que vous voulez dire* (71). *Comme il estoit sorty dans le vestibule, un autre servante qui l'aperçut dit à ceux qui estoient presents : celuy-cy estoit aussy avec Jésus de Nazareth* (72); *il le nia une seconde fois disant avec serment : Je ne connois pas cet homme, jusques à la fin.*

Nombre de personnes.................................. 8000

Du dimanche 24e jour du mois de mars a esté convoqué une assemblée par Mr Paul, pasteur. Son texte a esté pris dans le livre du roy prophète David au chapitre 34, v. 20 en ces mots : *Le juste est exposé à de grands maux, mais il n'y en a point dont le Seigneur ne le délivre.*

Nombre des personnes.................................. 1000

Du dimanche 31e jour du mois de mars a esté conuoqué vne assemblée par Mr Therond. Son texte a esté pris de l'Éuangille selon St...

Nombre des personnes.................................. 9000

Du dimanche septième jour du mois d'Avril a esté convoqué une assemblée par Mr Vénezobre, pasteur. Son texte a esté pris de l'Évangille selon St Marc, chapitre 13, v. 33 en ces mots : *Prenez garde à vous, veillez et priez car vous ne savez quand ce temps-là doit venir.*

Nombre des personnes.................................. 1200

MÉLANGES

LES COLLABORATEURS DU COLONEL STOPPA

MM. DE LOUVOIS ET DE LUXEMBOURG

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié sans doute la curieuse étude consacrée par M. Léon Feer au colonel Stoppa, ce Grison homme d'épée et de plume, auteur d'un pamphlet contre les Hollandais, pamphlet si vertement réfuté par le pasteur Jean Brun[1].

J'ai reproduit ici même[2] les accusations et les critiques formulées par le professeur de Groningue contre ce « calomniateur de Stoupe ». Je désire aujourd'hui ajouter quelques traits à l'histoire de cet épisode de la lutte politique et religieuse au XVIIe siècle.

M. Camille Rousset a parlé de Stoppa dans le beau livre qu'il a écrit sur Louvois. Il le représente comme « un homme d'honneur, d'esprit et de ressources, bon officier, négociateur habile ». (Tome Ier de l'*Histoire de Louvois*, p. 333.) « C'est un bonheur, dit-il encore, de rencontrer au milieu de tous ces scandales la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa ». (*Ibid.*, p. 442.)

Nous voilà bien loin du langage passionné de Jean Brun[3].

1. *Bulletin*, t. XXXI, p. 78.
2. *Ibidem*, p. 226.
3. Je rappelle que le colonel Stoppa avait un frère. Il est assez difficile de dire la part qui revient à chacun d'eux dans cette campagne diplomatique et littéraire. Tous deux militaires au service de France et tous deux colonels de régiment suisse, ils ont tous deux mérité les bonnes grâces de Louvois par leur courage et leur habileté. L'aîné comme le cadet ont été employés dans la négociation au sujet des levées de troupe, et me semblent avoir été mêlés à la lutte des pamphlets. Le colonel Stoppa, qui organise les régiments suisses et qui parle de son frère dans une dépêche, est, d'après M. Rousset, le même individu que le colonel Stoppa, gouverneur d'Utrecht et auteur des libelles contre la Hollande; d'après Colerus le colonel Stoppa gouverneur d'Utrecht est le même que l'auteur de *La religion des Hollandais*. Les deux frères se sont souvent trouvés confondus et ont souvent « collaboré ».

Quelles que fussent les qualités morales de Stoppa, il avait fait preuve de talents incontestables dans sa négociation pour la levée des troupes suisses, en 1671. Deux mois après son départ, il pouvait écrire à Louvois. « Si je ne me trompe, vous aurez le nombre de quatre vingt dix-neuf compagnies en comprenant douze cents hommes pour les augmentations; ce qui n'éloignerait pas de dix-neuf mille hommes sans les gardes. » (Stoppa à Louvois, 16 novembre 1671. Dépôt général de la guerre, 260, cité par M. Rousset.) Ce n'était pas sans une sérieuse opposition des ministres protestants que Stoppa était parvenu à ce résultat. « Ils prêchent cent sottises contre cette levée. Le premier de cette ville (Berne) a le diable au corps pour cela. Depuis quelque temps les ministres en chaire prient Dieu pour les pauvres églises de leur religion qui sont persécutées en France » (Stoppa à Louvois) et il ajoutait : « Un peu d'argent que les Hollandais donnent fait tout cela. »

Stoppa se trompait, et quand au mois d'avril 1672 il voulut continuer sa tournée dans les cantons, il échoua complètement. « L'expédient que vous avez trouvé, Monseigneur, de demander du monde pour le Roussillon a été inutile, un de ceux de Zurich n'ayant pas eu honte de me dire que ce serait d'autant renforcer le roi contre les hollandais quoique n'employant pas leurs troupes directement contre eux ». (Stoppa à Louvois.)

Cet échec ne diminua pas Stoppa dans l'opinion de Louvois qui continua à l'employer comme soldat et comme diplomate. Stoppa prit part à l'invasion de la Hollande; il servit à Louvois de chef d'état-major dans la campagne de plume engagée contre les Pays-Bas.

Rien n'est plus curieux que de voir le rôle joué par le ministre dans la préparation des pamphlets que rédigeait Stoppa. Louvois attache à ces pamphlets une importance réelle et leur croit une vraie utilité, il prend part à leur rédaction et s'inquiète de l'effet qu'ils produisent. « Il faut cacher cela de manière que l'on ne puisse point croire que cet écrit soit fait par des français et au contraire affecter de dire bien du mal de la France. » (Louvois à Stoppa, 28 avril 1670.)

Mais voici mieux encore : « Il faut prouver aux habitants que ce sont les Espagnols qui sont les véritables ennemis de la Hollande, qu'ils sont les plus cruels ennemis de leur religion puisqu'ils ne la

tolèrent point et la persécutent en tous lieux, au lieu que la France la souffre dans le royaume et vient de conseiller au roi d'Angleterre d'abandonner l'intérêt des catholiques, ce qui fait bien voir qu'elle est persuadée qu'il ne faut pas penser à abolir la religion protestante et qu'au contraire il faut la conserver. » (Louvois à Stoppa). Langage assurément étrange dans la bouche du futur conseiller des dragonnades. Après s'être attaqué à l'Espagne, Louvois veut que Stoppa s'en prenne au prince d'Orange et l'accuse de songer à refaire la carte de l'Europe : « Le prince d'Orange, écrit-il, a sans doute ouï dire qu'Alexandre disposait aussi des royaumes et, quoiqu'il n'ait ni sa bravoure, ni son bon sens, ni ses armées, il a cru qu'il serait l'Alexandre de ce siècle, s'il pouvait l'imiter dans cette distribution quelque imaginaire qu'elle fût. Si j'avais assez de temps pour lire l'histoire de Don Quichotte, je pourrais finir cette lettre par une comparaison qui ressemble assez à celui dont je parle, mais comme je n'en ai que ouï parler, consultez sur cela M. de Luxembourg, lequel ayant lu les bons livres vous donnera assurément de quoi achever votre ouvrage. » (Louvois à Stoppa, 14 mars 1673.)

Voici Luxembourg engagé, mais il hésite à prendre la plume.

« Il m'était aussi avisé, écrit-il, de travailler aux écrits que vous jugez nécessaires qu'il me l'est de les faire imprimer. Vous en verrez de beaux de ma façon, mais je n'ose m'y hasarder et M. Stoupe en prend le soin beaucoup mieux que je ne ferais. » (Luxembourg à Louvois, 23 janvier 1673.)

Malgré ces scrupules. Luxembourg se décide à envoyer un projet de pamphlet : *Réflexions d'un Hollandais réfugié à Hambourg adressées à un ami.* « J'ai eu peur de faire dire peu de bonnes choses à un hollandais et beaucoup de méchantes; outre cela la honte m'a pris en songeant que j'aurais écrit, et tout ce dont je me suis jugé capable c'est de dire mon avis pour ne pas omettre des endroits que je dirai à M. Stoupe. » Luxembourg veut bien collaborer, il ne veut pas être « le maître écrivain ». « Pour moi que je fasse une pièce d'écriture, je vous l'ai déjà dit, Monsieur, je n'en ai pas la hardiesse et en mille ans je ne ferais pas une page. Si vous savez la vie qu'on mène ici, vous jugeriez bien que ce ne sont pas les divertissements, mais l'incapacité et la honte qui me retiennent, que je ne suis pas capable de surmonter. » (Luxembourg à Louvois, février 1670.)

Paresse ou amour-propre, Luxembourg s'en tint à ses conseils et

à ses notes, il fut le collaborateur mais non l'émule de Stoppa.

Rendons justice à ce dernier; si M. de Luxembourg ne voulut pas l'imiter dans ses travaux littéraires, il ne voulut pas quant à lui prendre exemple sur M. de Luxembourg pour le traitement à infliger aux pays conquis. Il refusa de s'associer au pillage organisé. « L'Advis fidelle aux véritables hollandais » lui rend hommage sur ce point. « J'espère que M. Stupe ne trouvera pas mauvais qu'on lui rende ce témoignage qu'il n'a jamais voulu prendre part aux excès qui se sont commis dans la ville d'Utrecht, qu'il n'a jamais voulu prendre des présents de quelque nature qu'ils fussent, directement ou indirectement de peur qu'on ne lui put un jour reprocher d'avoir profité des misères des habitants d'Utrecht, dont il a toujours eu horreur et dont il a toujours condamné les auteurs. » Ce ne sont pas seulement les Hollandais qui rendent à Stoppa cet hommage; nous le trouvons sous la plume de l'intendant Robert, l'habile et naïf organisateur des déprédations, et dans une lettre adressée à Louvois lui-même : « On ne peut en user d'une manière plus désintéressée que lui (Stoppa) mais de la manière qu'il est fait, il ne prendra point cela à moins que je lui donne moi-même, c'est pourquoi je pense que vous trouverez bien que je m'en mêle. » *Cela*, c'était une pension de mille livres par mois que devait payer la ville d'Utrecht à son commandant, le colonel Stoppa.

Stoppa accepta-t-il ce présent, même offert par l'intendant Robert? L'extrait que nous venons de citer nous permet d'en douter.

Voilà qui ne concorde guère, on l'avouera, avec les accusations de Jean Brun; si Stoppa a laissé des dettes à Utrecht, comme le lui reproche le professeur de Groningue, il est difficile de croire « qu'il ait l'avarice pour religion et qu'il serve dévotement à Mammon » ; les documents nous présentent cet « officier des armées du roy » sous de moins laides couleurs que le pamphlet écrit par le « ministre du roy des armées. »

Est-ce à dire que Stoppa fut toujours d'une délicatesse parfaite, et qu'il ne commit jamais d'utiles accommodements avec sa conscience. Ce serait peut-être aller bien loin et la preuve contraire se ferait sans difficulté.

Dans l'un des pamphlets publiés contre la Hollande, dans *la Véritable Religion des Hollandais,* Stoppa s'élève violemment contre la

tolérance pratiquée à l'égard de Spinoza « qui est né juif et qui n'a point abjuré la religion juive, ni embrassé la religion chrétienne; aussi il est très méchant juif et n'est pas meilleur chrétien ». Ouvrons la *Vie de Spinoza* par Colerns[1], qu'y lisons-nous? « M. Stoupe, lieutenant-colonel d'un régiment suisse au service du roi de France, commandait dans Utrecht en 1673. Il avait été auparavant ministre de la Savoie à Londres dans les troubles d'Angleterre au temps de Cromwell. Pendant qu'il était à Utrecht il fit un livre qu'il intitula : *La religion des Hollandais*, où il reprocha entre autres choses aux théologiens réformés, qu'ils avaient vu imprimer sous leurs yeux en 1670 le livre qui porte pour titre : *Tractatus theologicopoliticus*, dont Spinoza se déclare l'auteur en sa dix-neuvième lettre, sans cependant s'être mis en peine de le réfuter et d'y répondre. C'est ce que M. Stoupe avançait. Mais le célèbre Braunius, professeur dans l'université de Groningue a fait voir le contraire dans un livre qu'il fit imprimer pour réfuter celui de M. Stoupe... Ce fut en ce temps même qu'il (Stoppa) écrivit plusieurs lettres à Spinoza et qu'il le pria enfin de bien vouloir se rendre à Utrecht dans un certain temps qu'il lui marqua. »

Est-ce donc que Stoppa est moins rigoriste pour lui-même que pour les Hollandais et qu'il ne craint point pour ses doctrines la subtilité de Spinoza ? Peut-être bien. Mais ce n'est pas la seule raison de ce brusque revirement. Le prince de Condé, qui venait de prendre possession du gouvernement d'Utrecht, avait désiré faire la connaissance de Spinoza, et Stoppa oubliant son indignation de commande contre « ce très méchant juif qui n'est pas meilleur chrétien », aurait dû servir d'intermédiaire entre le vainqueur de Rocroy et l'auteur du traité théologico-politique ! « On assurait que son Altesse était si bien disposée à le servir auprès du roy, qu'elle espérait d'en obtenir aisément une pension pour Spinoza pourvu seulement qu'il put se résoudre à dédier quelques uns de ses ouvrages à sa Majesté. » La négociation fut bien menée, mais échoua. Spinoza reçut un passeport, se rendit à Utrecht et eut avec Stoppa plusieurs conférences, mais sans voir le prince qui venait de partir d'Utrecht. Le colonel

1. *La Vie de Spinoza, tirée des écrits de ce fameux philosophe*, etc., par Jean Colerns, ministre de l'église luthérienne de La Haye. A La Haye, chez F. Johnson, marchand libraire dans le Poote. MDCCVI, in-8°. Dans le chapitre : « Il est connu de plusieurs personnes de grande considération. »

eut beau vanter la générosité du roi et parler de sa puissance ; le philosophe refusa ses bons offices « avec toute la civilité dont il était capable », « comme il n'avait pas dessein de rien dédier au roy de France ».

L'épilogue de l'histoire est curieux. Spinoza, de retour à La Haye, fut accusé de trahison et d'espionnage, et la populace fut d'avis « qu'il fallait se défaire d'un homme si dangereux qui traitait sans doute d'affaire d'état dans un commerce si public qu'il entretenait avec l'ennemy ». Spinoza ne s'émut pas de cette attaque et répondit à son hôte qui craignait de voir piller sa maison : « Aussitôt que la populace fera le moindre bruit à votre porte, je sortirai et irai droit à eux, quand ils devraient me faire le même traitement qu'ils ont fait aux pauvres messieurs de Witt. Je suis bien républicain et n'ai jamais eu en vue que la gloire et l'avantage de l'État. »

Étranges sont les choses d'ici-bas. Stoppa écrit pour le compte de Louvois un pamphlet entre la Hollande. Dans ce pamphlet il injurie Spinoza; après l'avoir insulté, il le flatte et s'efforce de le séduire. Spinoza refuse ses offres avec courtoisie et s'éloigne sans avoir rien accepté. Le peuple de La Haye l'accuse de trahison, de vénalité, d'espionnage et veut le massacrer.

En écrivant *la Religion des Hollandais*, Stoppa ne prévoyait pas sans doute toutes ces conséquences. Serviteur souple et dévoué d'un ministre habile, il mettait tour à tour son épée, sa parole et sa plume à la disposition d'un maître qui savait l'employer. Tour à tour il recrutait des troupes contre la Hollande et s'efforçait de prouver aux Hollandais que le roi de France était leur meilleur ami, l'allié le plus fidèle des protestants. Après avoir écrit en bon Hollandais, il changeait de ton et parlait en officier des armées du roi; échouant souvent dans ses négociations, mais toujours prêt à recommencer la lutte et ne cherchant pas à abuser de son autorité pour s'enrichir. Il y aurait ce me semble quelque intérêt à éclaircir les points encore obscurs de la destinée de ce vrai officier de fortune, comme il y aurait quelque utilité à posséder une liste complète des pamphlets auxquels a collaboré Louvois et de ceux écrits en réponse.

L'on a parfois prétendu que l'opinion publique n'existait en Europe que depuis 1789, que depuis 1789 seulement l'on pensait et l'on parlait librement. C'est là, je crois, une erreur profonde.

Même au XVII[e] siècle vivait en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en France, une classe éclairée et instruite qui se préoccupait des affaires d'État, qui y prenait part et dont le rôle était considérable. C'est pour cette classe, pour cette élite intellectuelle de la société européenne qu'ont été publiés les pamphlets du colonel Stoppa. Si l'opinion publique n'avait pas existé, si l'on n'avait pas dû compter avec elle et la ménager, ces pamphlets n'auraient jamais vu le jour; Louvois n'aurait jamais songé à les faire écrire; Luxembourg n'aurait pas collaboré à leur rédaction. Même à Versailles l'on devait s'inquiéter en 1673, de ce que pensaient à Londres, à Berne, à Amsterdam, à Paris, les hommes qui suivaient de près les événements. Leur jugement pesait dans la balance. Louis XIV, malgré sa puissance, ne pouvait pas le négliger sans danger ou le braver impunément. S'il s'en était toujours souvenu, l'Édit de Nantes n'eut pas été révoqué, et la France n'eut pas déploré la perte de tant de serviteurs fidèles et dévoués qui, pour ne pas mentir à leur foi, durent à jamais quitter le sol natal.

PIERRE DE WITT.

BIBLIOGRAPHIE

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

Recueillie et publiée avec d'autres pièces relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, par A.-L. Herminjard. Tome VI[e].

Il y a cinq ans le *Bulletin* signalait par quelques lignes sympathiques de son rédacteur et par un excellent article de M. Ch. Dardier[1] l'apparition du cinquième volume de cette belle publication, et exprimait des vœux pour l'achèvement d'une œuvre considérable

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 369. Voir également le t. XV, p. 247-253.

« qui garde son mérite et son prix en face de l'édition monumentale des *Opera Calvini* due aux trois théologiens de Strasbourg ». La lecture du sixième volume que vient de publier M. Herminjard ne peut qu'ajouter à notre admiration pour un recueil qui, même inachevé, sera la gloire de son auteur.

Le présent volume n'embrasse que seize mois d'une période qui ne saurait trop attirer l'attention (1539-1540), car elle vit se dérouler les événements contemporains de l'exil de Calvin à Strasbourg et de son rappel à Genève. 129 pièces dont 37 inédites composent ce volume. Les éditeurs du *Thesaurus epistolicus* de Calvin en élargissant leur cadre et en y faisant entrer de nombreuses lettres adressées au réformateur, ont laissé peu à glaner dans le champ de l'inédit à leur savant émule de Lausanne. Mais il retrouve l'avantage sur un autre terrain, dans les annotations qui assurent aux textes historiques une valeur exceptionnelle. Si l'érudition, aidée de la plus ingénieuse critique, peut nous rendre contemporain des âges reculés, ce prodige s'est réalisé pour l'auteur de la *Correspondance des réformateurs*. Il a vécu avec eux; il est initié à tous leurs secrets. Il contrôle et rectifie au besoin leurs assertions, et déploie un tel luxe dans les explications de toute nature dont chaque pièce est accompagnée qu'elle n'a plus de mystères pour nous. Nous sommes ainsi transportés en plein XVIe siècle, et la lecture des notes si habilement groupées pour éclairer le texte, nous fait éprouver quelque chose d'analogue à la magie d'un récit puisé aux sources. Il y a comme une harmonie entre la perfection de ce travail et le nom de l'historien vénéré, Louis Vulliemin, à la mémoire duquel ce volume est dédié.

Je ne puis que signaler rapidement quelques-uns des points les plus intéressants dans ce volume si riche d'informations, en soumettant ci et là quelques doutes à l'auteur. Une lettre inédite de Bucer à Louis du Tillet (8 octobre 1539) nous montre sous un aspect nouveau le théologien si conciliant de Strasbourg, et nous fait assister à ce douloureux débat qui s'agitait au fond des consciences partagées entre l'ancienne et la nouvelle Église. Avec quelle éloquence Bucer fait justice des fausses accusations dirigées contre les disciples de l'Évangile auxquels on attribue, par un étrange interversion des rôles, tous les abus qui déshonorent la croyance contraire. Aux réformés la liberté de la chair et de ses convoitises; aux

disciples de la papauté le renoncement et les épreuves promises à ceux qui veulent se charger de la croix : *Nos tamen libertatem carnis, et opes sectamur! Papa vero cum suis inopiam, ærumnas et crucem! O frater, frater, quam longe aliud judicabit de nobis Christus!* On ne peut que remercier M. Herminjard d'avoir reproduit et si bien commenté une pièce où l'on sent palpiter tout le drame intime de la Réforme.

Le catalogue de la bibliothèque de Robert Olivétan contenu dans une lettre de Christophe Fabri à Calvin (du 5 septembre 1539) permet d'apprécier le soin extrême que le premier traducteur de la Bible avait mis à s'entourer de tous les secours nécessaires. Il y a là une bibliographie remarquable du temps. Encore ne s'applique-t-elle qu'à une moitié de la précieuse collection échue à Calvin et à son frère. Une autre lettre de Fabri à Calvin nous révèle l'existence d'un martyr, *Antonius Barbatus* (Barbot ou Barbut), originaire du midi de la France, et qui déploie une rare fermeté devant les juges de la Tournelle. Le nom de Mathurin Cordier revient plusieurs fois dans ce volume, et laisse regretter la perte de plus d'une lettre contenant de précieux renseignements pour l'histoire. On possède du moins l'admirable épître adressée par le vieux maître à son élève chéri pour le féliciter de son rappel à Genève (p. 318). C'est moins une lettre qu'un hymne d'allégresse et de reconnaissance envers Dieu pour l'acte réparateur qui va s'accomplir. Qui n'y reconnaîtrait l'intervention directe de la Providence? « Viens, mon frère, viens, hâte-toi, pour que nous rendions gloire au Seigneur, pour que nous chantions un Hosanna à l'auteur de notre salut. Peux-tu hésiter et délibérer encore? Ce ne sont pas les hommes qui t'ont rappelé; c'est Dieu lui-même par leurs mains!... Et tu répondrais par un refus! non, tu n'as qu'une chose à faire, après avoir réuni les frères en conseil, sous l'invocation du saint nom, pour leur recommander ton Église, et pourvoir à ton remplacement. C'est d'accourir, de voler ici sans retard. Si je n'étais retenu par ma santé chancelante, je serais déjà à Strasbourg pour t'enlever : *ut te, si tardares, istinc sublimem huc protinus raperem!* » Voilà bien les élans de la première heure, dit avec raison M. Herminjard, qui restitue à sa date (1er octobre 1540) cette lettre placée à tort par les éditeurs strasbourgeois au mois de décembre de la même année (p. 319, note 2).

Une simple phrase d'une lettre perdue de Mathurin Cordier a suffi pour mettre M. Herminjard sur la voie d'une découverte du plus haut intérêt. Dans une lettre à Farel du 10 janvier 1540, Calvin dit en avoir reçu une de son ancien précepteur l'exhortant à s'abstenir d'occupations étrangères à ses devoirs pastoraux : *ne mihi negotia ordine meo aliena accerserem.* De quelles occupations peut-il être ici question? Il parut alors une défense du comte Guillaume de Furstenberg, protecteur des réformés, fort bien vu à la cour de François I[er], contre les calomnies d'un capitaine Vogelsberg, agent secret de Montmorency, le grand ennemi des luthériens. Ce mémoire ausssi remarquable que peu connu, intitulé : *Déclaration faicte par monsieur Guillaume*, *comte de Furstenberg*, serait l'œuvre du réformateur, le troisième de ses écrits français, et devrait ainsi prendre place entre son *Psautier* de 1539 et son *Traité de la Cène* de 1540. Je laisse ici s'expliquer M. Herminjard :

« Le susdit mémoire qu'on pourrait aussi appeler un *factum*, porte la vive empreinte de l'esprit de Calvin, et l'on peut se dire en le lisant : C'est ainsi qu'il aurait plaidé, si déférant au vœu de son père, il avait suivi la carrière du barreau. Simple, précis et assez calme dans l'exposition des faits, l'avocat de Furstenberg s'anime à mesure qu'il en apprécie la signification et la portée. Bientôt l'indignation le saisit : sa parole devient rapide et acerbe. Il accable Vogelsberg de ses apostrophes ironiques, réduit à néant les excuses dont il pourrait chercher à se couvrir, et ne l'abandonne qu'après l'avoir convaincu de trahison et d'infamie. Tout ce réquisitoire est plein de verve et de vigueur. Impossible de n'y pas reconnaître à chaque instant les tournures, les expressions et les mots décisifs de Calvin. Si ce n'est pas lui, qui serait-ce? Quel autre Français, à Strasbourg, aurait manié cette maitresse-plume qui trahit un humaniste, doublé d'un jurisconsulte et d'un théologien? Quel autre enfin eût été mieux informé des affaires du comte Guillaume, et plus avant dans sa confiance? Mais nos affirmations ne suffisent pas. Il faut que le lecteur puisse juger par lui-même. C'est pourquoi nous ferons réimprimer l'opuscule que nous appellerions volontiers le *plaidoyer de Calvin* » (t. VI, p. 163, note 26).

On est heureux d'enregistrer une promesse qui ajoutera un précieux écrit français à la liste des ouvrages du réformateur, et présentera sous un nouveau jour l'auteur de l'*Institution chrétienne*,

l'ancien élève de Pierre de L'Étoile. On ne peut manquer de remarquer plus loin (p. 100) une lettre inédite d'Eustorg de Beaulieu, l'ami de Clément Marot, à la fois poète et musicien, à un magistrat bernois, Pierre Giron. Rien de plus curieux que la destinée de ce joyeux compagnon de la Bazoche de Tulle, amené à de plus graves pensées, et devenu pasteur à Thierrens, dans le pays de Vaud témoin de ses infortunes conjugales. Faut-il lui attribuer : *Les Psalmes de David translatez d'ébrieu en langue françaisc* (1539) sans indication de lieu ni d'auteur? C'est l'opinion de MM. Bordier et Douen, amendée par l'éditeur de la *Correspondance* dans une savante note qui réduit cet opuscule à une simple réimpression accompagnée d'une exhortation finale en onze vers signés : H. D. B. (Hector de Beaulieu).

La lettre de Furel à Calvin, du 6 septembre 1540, contient de justes rectifications au sujet de Lambelin, notaire et secrétaire d'Etat, qui joua un rôle important dans l'introduction de la Réforme de Besançon et périt victime de l'astucieuse politique de Granvelle (p. 290, note 9 et suivantes). Mais on y trouve aussi un passage relatif à un anabaptiste du nom de Du Val, prisonnier à Paris, et qui devait être soumis à un interrogatoire du roi lui-même. Quel était ce Du Val? M. Herminjard hésite à l'assimiler à un personnage du même nom, trésorier des menus plaisirs, qui figure, en 1535, sur une liste de suspects ajournés par les gens du roi pour crime d'hérésie (*Bull.*, t. X, p. 36), et je ne puis que partager sa réserve. Mais il semble ignorer l'existence d'un autre Du Val, auteur du *Petit Dialogue d'un consolateur consolant l'Église en ses afflictions* tiré du Psaume CXXIX, et reproduit dans le *Bulletin* (t. XIX-XX, pp. 354, 417 et 514). J'avais cru pouvoir attribuer cet opuscule, empreint de fortes teintes mystiques, à Pierre Du Val, évêque de Séez, et auteur d'un livre contre la *Tyrannie de l'Antéchrist*, qui semble difficile à concilier avec la dignité épiscopale, même en un siècle où les inconséquences n'étaient pas plus rares que du nôtre. Une lettre de M. le pasteur Gagnebin, que l'on peut lire (*Ibidem*, p. 525-526), ouvre d'autres perspectives en proposant comme auteur du *Petit Dialogue* un autre Pierre Du Val, ami de François Pérucel, et pasteur de l'Église française d'Emden en 1554. Ce Du Val aurait-il quelque rapport avec l'ancien trésorier des menus plaisirs? Serait-il le même que l'anabaptiste converti à des idées plus saines?

Je n'ose rien affirmer à cet égard. Je me borne à soumettre la question à la sagacité de M. Herminjard.

La bibliothèque de Poitiers lui a fourni une précieuse lettre inédite de l'historien de La Place, le futur martyr de la Saint-Barthélemy (p. 207). Faut-il rapporter à Laurent de Normandie l'épître à un inconnu, accompagnant le : *Petit Traicté monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle congnoissant la vérité de l'Évangile, quand il est entre les papistes?* Cette conjecture de M. Herminjard s'autorise des circonstances où se trouvait Laurent de Normandie et de l'intime amitié qui l'unissait au réformateur ; mais elle peut également s'appliquer à plus d'un personnage intérieurement gagné à la Réforme sans avoir le courage de rompre avec l'Église établie, et dont la situation spirituelle préoccupait vivement Calvin, comme on le voit par plusieurs de ses écrits. Antoine de Dommartin, seigneur de Saussure, Benoît Textor, médecin à Mâcon, et Philibert Sarrasin n'appartenaient pas seuls à cette catégorie qui comptait plus d'un représentant parmi les anciens amis de Calvin à Poitiers, à Orléans et à Paris (p. 297, note 1).

J'aurais sur un autre point de sérieuses réserves à exprimer. M. Herminjard a cru devoir reproduire dans son appendice (p. 448) une épître en vers de Clément Marot à la duchesse de Ferrare, datée de Venise 15 juillet 1536, et publiée pour la première fois par M. Georges Guiffrey dans sa belle édition des *Œuvres* de Clément Marot (t. III, p. 410, 427). C'est un curieux tableau de Venise à cette époque, et pour M. Herminjard l'occasion de revenir sur une de ses thèses favorites, le départ de Calvin pour Ferrare en mars 1536, après la publication de la 1re édition de l'*Institution chrétienne*. Je me suis expliqué amplement sur ce point dans ma lettre à M. Albert Rilliet (*Bull.*, t. XIII, p. 83 et suivantes), je n'y reviendrai pas. On discutera toujours sur la date du voyage de Calvin en Italie qui n'a pour elle aucun texte décisif. Une étude approfondie de la cour de Ferrare m'a conduit à placer la visite de Calvin vers la fin de l'année 1535, durant le voyage d'Hercule II à Naples, et la courte régence de la duchesse, de septembre 1535 à la fin de janvier 1536. C'est l'opinion adoptée par un excellent juge, M. Ernesto Masi [1], dans un très savant mémoire sur Renée d'Este,

1. *Studi sulla Riforma in Italia nel Secolo XVI* in-12. Bologne, 1876, p. 163, 168.

et la seule qui se concilie avec la rigoureuse succession des faits.

Dans ces questions si controversées, la vérité historique n'est pas la résultante de deux ou trois textes interprêtés à outrance, mais de l'ensemble des témoignages scrupuleusement interrogés. Qui le sait mieux que M. Herminjard? Son érudition si forte dans le cadre ordinaire de ses recherches est moins sûre pour l'Italie. Sur la foi de Brantôme il dira de Renée, ce type de la femme malheureuse : *Le duc de Ferrare l'aima et la traita fort honorablement.* Il la conduira en 1531 à Venise, tandis que le *Bulletin* a publié (t. XXVII, p. 2-10) une étude fort détaillée sur ce voyage accompli au mois de mai 1534. Enfin il invoquera l'autorité plus que douteuse de Clément Marot[1] pour déclarer que, dès 1535, *Renée refusait toute obéissance à l'Église romaine*, lorsque dans une lettre du 26 mai 1536, à l'ambassadeur français à Rome, elle s'exprime ainsi : « Je vous prie, monsieur de Mascon, de m'entretenir tousjours et mes affaires en la bonne grace et souvenance de sa Sainteté, *comme très humble et dévotte fille que je luy suis et seray toute ma vie, selon mon debvoir et le bon exemple que vous scavez que m'ont donné et donnent encores aujourd'huy tous ceulx de la maison dont je suis.* » Langage doublement significatif, si peu après la visite de Calvin, et qui prouve combien on doit apporter de circonspection et de mesure dans l'appréciation des éléments si complexes dont se compose la certitude historique.

Ces réserves, et d'autres encore que je formulerai ailleurs, ne diminuent en rien ma haute estime pour les travaux de M. Herminjard, qui ont déjà répandu tant de lumières sur l'histoire de la Réforme, et je ne puis que renouveler ici le vœu d'une amitié cimentée par de communes études, pour qu'il lui soit donné d'achever sa belle œuvre et de dire avec une légitime fierté : *exegi monumentum ære perennius!*

J. B.

1. La strophe de Clément Marot rétablie par M. Guiffrey et citée par M. Herminjard (p. 452) n'a pas le sens absolu qu'il lui attribue, et se rapporte moins à des divergences confessionnelles qui ne pouvaient se produire à la cour de Ferrare, qu'au long antagonisme politique de la maison d'Este et de la papauté, attesté par le fameux livre d'heures d'Alphonse Ier, improprement appelé : *Officinolo di Renata.*

CORRESPONDANCE

UN LIVRE DE CLAUDE

Fresnoy-le-Grand (Aisne), 27 juin 1882.

Honoré Monsieur,

Un nouveau fascicule de la *France protestante* vient de paraître avec un intéressant article de M. Frank Puaux sur Jean Claude. Me sera-t-il permis de rectifier une erreur qui s'y est glissée?

M. F. Puaux mentionne dans la partie bibliographique, au n° XXVI, un ouvrage de Claude dans les termes suivants : « *La Pratique de la religion chrétienne pour les fidelles qui sont privés du saint ministère.* La Haye, 1691, in-12. Je n'ai pas vu, dit-il, ces deux ouvrages cités par MM. Haag, mais ils me semblent suspects l'un et l'autre; le dernier surtout, car Claude, qui avait à peine fini, en avril 1686, les *Plaintes des protestants,* travaillait à une histoire des princes d'Orange et mourait à la fin de l'année. Du reste, Haag n'a-t-il pas fait confusion avec l'ouvrage suivant : *Pratique de la religion ou recueil de prières pour les fidelles qui sont sous la croix avec des méditations sur plusieurs psaumes de David.* Amst., Wetstein, 1707 » ?

L'hypothèse de M. Puaux tombe devant le fait qu'il existe une édition antérieure de l'ouvrage attribué à Claude par MM. Haag. — Mon exemplaire, daté de 1685, publié à Genève chez Pierre Aubert sous ce titre un peu différent : *la Pratique chrétienne pour les fidèles qui sont privés du S. Ministère,* est aussi du format in-12. Il est sans nom d'auteur; mais l'édition de La Haye, 1691, que MM. Haag ont vue, doit porter le nom de Claude, car ces messieurs ne paraissent pas avoir hésité à lui en attribuer la paternité. D'ailleurs ce petit traité de 262 pages est d'une telle beauté, le ton en est si éloquent, le style si remarquable, qu'il me semble difficile de lui assigner une origine moins illustre. Ce manuel du ministère laïque a dû être écrit un peu avant la Révocation, car l'une des prières demande à Dieu « que le Roi daigne observer les Edits des Rois ses prédécesseurs ». Mais l'approche de la persécution inspire déjà à l'auteur des accents d'une émotion et d'une force sur lesquelles deux siècles ont passé sans les diminuer. Il vaudrait la peine de rééditer ce petit ouvrage. L'intérêt historique en est d'autant plus grand qu'il nous montre comment Claude pratiquait le St Ministère auprès des malades et des affligés. Il nous fait assister à ses visites pastorales. Et n'est-il pas instructif d'apprendre à connaître Claude pasteur, comme on connaît Claude prédicateur? Voici par exemple quelques lignes empruntées à la « seconde visite à un malade » :

« Dans cette seconde visite, on suppose que le malade commence à entrer dans le danger de la mort. C'est pourquoi il lui faut faire sentir son péché, en lui représentant le jugement de Dieu, s'il ne se repent. Ensuite il faut faire tout ce qu'on pourra, pour produire dans son cœur le sentiment de la grâce, en lui mettant devant les yeux la Miséricorde de Dieu et la Rédemption de Jésus-Christ : Et après il lui faut faire sentir la nécessité de la mort : Et enfin, il faut commencer de combattre les frayeurs de la mort.

On lui parlera à peu près en ces termes :

I. Mon frère, il est vrai que tous les malades ne meurent pas de leurs maladies, mais tous les malades peuvent mourir.

Aussi mourront-ils un jour infailliblement.

Nous ne perdons pas encore l'espérance de votre guérison. Mais je ne puis dissimuler que vous êtes fort mal. Je vous trahirais, et j'en répondrais devant Dieu, si je vous parlais autrement. Pendant que nous faisons tous des vœux pour votre reconvalescence, il est juste que je tâche de mettre votre conscience dans la paix des enfants de Dieu.

Vous m'avouerez sans doute que vous avez offensé votre Dieu en toutes manières. Mais, à vous parler franchement, sans la pénitence il n'y a point de grâce, ni de Rédempteur. Jésus-Christ est bien mort pour nos péchés, mais à condition que nous soyons pénitents. Si vous étiez impénitent, j'ai charge de la part de mon Dieu de vous annoncer sa malédiction. Représentez-vous une âme impénitente qui sort de son corps.....

(Suit une description saisissante du jugement de Dieu et de la sentence de condamnation.)

Claude continue ainsi :

... Et vous, mon frère, qui êtes en danger de mort, et qui, peut-être, dans quelques jours, irez rendre compte à Dieu de toute votre vie, ne vous convertirez-vous pas ? Dites donc à Dieu du fond de votre cœur : O mon Dieu, je te confesse que je suis un pauvre pècheur ! J'ai violé tes lois, j'ai méprisé ta grâce ; je ne t'ai point aimé de tout cœur ; j'ai aimé le monde plus que toi. Je n'ai pas aimé mon prochain ; je l'ai haï, ou je l'ai traité avec indifférence. J'ai profané le jour de ton Repos, et mes prières ont été des crimes, puisqu'il m'a tardé de les avoir achevées. J'ai pollué tes Sacrements ; j'ai prononcé le mensonge, les blasphèmes, les médisances, les outrages contre mes prochains, et les paroles profanes. Grâce, grâce, ô Dieu de grâce ! Miséricorde, ô Dieu de miséricorde ! Toi qui pardonnas les abominations des Ninivites, quand ils se convertirent, pardonne-moi en tes compassions. Toi, qui pardonnas Manassé, quand il pleura ses crimes, pardonne-moi en tes compassions. Toi qui pardonnas la femme débauchée, laquelle mouilla les pieds de Jésus-Christ de ses larmes et les essuya de ses cheveux, pardonne-moi en tes compassions. Toi qui as pardonné le brigand qui se convertit en la Croix, pardonne-moi en tes compassions. Seigneur, je connais la grandeur de ta miséricorde. *Tu ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se conver-*

tisse et qu'il vive. Le sacrifice agréable et bien pris de l'Éternel, c'est une âme dolente, un cœur froissé, une âme pénitente. Le voici, Seigneur, ce cœur froissé, la voici cette âme pénitente. »

Cette citation, que je suis obligé d'écourter, peut donner une idée du livre, car je l'en ai tirée presque au hasard. Les modèles de prières pour les différentes circonstances ne sont pas moins beaux. Il me semble qu'il y a dans ce petit volume quelques-uns des principaux éléments d'un « Prayer book » réformé qui ne le céderait en rien au magnifique recueil liturgique de nos frères anglicans.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

E. Nyegaard, pasteur.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTE

CIRCULAIRE

Août 1883.

Durant trente ans, notre Société a tenu ses assemblées générales au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant un public d'élite dont l'empressement attestait l'intérêt croissant pour nos travaux.

Pour la première fois, nous transportons nos assises annuelles en province, et c'est à Nîmes, Anduze, que nous allons faire ce premier essai de décentralisation historique.

Les encouragements ne nous ont pas manqué. Dès le premier jour nous avons reçu de précieux témoignages, des sympathies qui nous attendent dans la ville de Baduel, de Brousson et de Paul Rabaut.

Un accueil non moins fraternel nous est réservé dans les Cévennes, terre classique des héros et des martyrs.

La date des réunions, qui dureront trois jours, a été fixée d'un commun accord aux 9, 10 et 11 d'octobre prochain, et toutes les mesures ont été prises pour en assurer le succès.

A Nîmes, deux temples nous ont été gracieusement accordés par le Consistoire, et la Société chorale que dirige M. Albert Molines, a mis à l'étude les Psaumes à quatre voix, avec anciennes mélodies, qui ne seront pas le moindre attrait de ces solennités historiques et religieuses.

Voici du reste le programme de chaque journée dans ses traits principaux.

Mardi, 9 octobre, à deux heures de l'après-midi, réunion au Petit-Temple pour la séance de la Société d'histoire : Rapport de M. le baron Fernand de Schickler, président, sur les travaux de la Société pendant le dernier exercice, suivi du rapport de M. Jules Bonnet, secrétaire, sur les mémoires couronnés dans un récent concours.

De beaux chants alternant avec des allocutions inspirées par la circonstance, achèveront de marquer le caractère de cette première séance, ouverte et close par la prière.

Le soir de ce même jour, à huit heures, réunion à l'Oratoire, sous la présidence de M. le pasteur Fermaud, président du Consistoire, pour une séance consacrée à Paul Rabaut, le grand pasteur du désert, sujet introduit par une notice de M. le pasteur Dardier, l'un des éditeurs de sa correspondance, et servant de thème à plusieurs orateurs, parmi lesquels MM. Bersier et Viguié, membres du comité.

Une poésie en langue provençale de M. Bigot sur la Tour de Constance, viendra mêler à propos des accents populaires à ceux de l'éloquence et de l'histoire.

Cette soirée sera la meilleure préparation à une excursion pleine d'intérêt annoncée pour le lendemain, une visite à la vieille cité d'Aiguesmortes et à la Tour de Constance, illustrée par la captivité de Marie Durand et de ses compagnes d'infortune.

Après le *Sunt lacrymæ rerum !* de la poésie, celui qui jaillit de la vue des lieux consacrés par de touchants souvenirs.

Nous voici au troisième jour (11 octobre) mis à part pour Anduze et les Cévennes. On ne peut que donner ici quelques indications sommaires.

Arrivée à Anduze par un train matinal du chemin de fer (8 h.20) Halte à l'asile de Bon-Secours en mémoire du vénéré pasteur Martin Rollin, un des membres fondateurs de notre Société.

Départ à 10 heures pour le Mas Soubeyran, visite à la maison de Roland et aux grottes de Mialet. Assemblée populaire en plein air, si le temps le permet.

Retour à Anduze à 5 heures et conférence de M. le pasteur Bersier sur Coligny, dans le temple qui sera trop étroit, comme ceux de Nîmes, pour les nombreux auditeurs. Départ dans la soirée.

Tel est le programme des fêtes qui rempliront trois jours de la seconde semaine d'octobre, et laisseront à tous de précieux souvenirs. C'est le privilège de notre Société d'en prendre l'initiative, avec la certitude de trouver partout un écho sympathique. Etrangère aux partis, ne cherchant que l'édification et la paix sur les hauteurs sereines de la science et de la foi, elle peut dire à tous : *Plantons ici trois tentes !* et contemplons les grandes choses que Dieu a faites du vivant de nos pères, pour y puiser un redoublement de zèle dans le présent, et de filiale assurance dans l'avenir. J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année,	1852		20 fr. le volume.
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855		
5e —	1856		
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9e —	1860		30 fr. le volume.
10e —	1861		
11e année,	1862		20 fr. le volume.
12e —	1863		
13e —	1864		
14e —	1865		
15e —	1866		
16e —	1867		
17e —	1868		
18e —	1869		
19e-20e —	1870-71		
21e —	1872		
22e —	1873		
23e —	1874		
24e —	1875		
25e —	1876		
26e —	1877		
27e —	1878		
28e —	1879		
29e —	1880		
30e —	1881		
31e —	1882	:	10 fr. le vol.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

